
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Mercredi 15 février 2006, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M^{me} Linda de Coulon*, *MM. Eric Fourcade*, *Blaise Hatt-Arnold*, *M^{me} Ruth Lanz Aoued*, *M. Jean-Pierre Oberholzer* et *M^{me} Sandrine Salerno*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *MM. Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 2 février 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 février et mercredi 15 février 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-162, «Lieux de récupération du PET»;
- P-163, «Pour l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des conductrices et conducteurs d'autobus, trolleybus et tramway».

Ces pétitions sont renvoyées à la commission des pétitions.

4. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 juin 2004 en vue de l'ouverture de trois crédits d'étude pour un montant total de 290 000 francs:

- **un crédit de 100 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 8, sur la parcelle 42, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;**
- **un crédit de 80 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 11, sur la parcelle 7738, feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;**
- **un crédit de 110 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 12, sur la parcelle 44, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-353 A)¹.**

Rapporteur: M. Armand Schweingruber.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal, en sa séance du 7 septembre 2004, à la commission du logement, laquelle a siégé à cinq reprises pour traiter cet objet: le 1^{er} novembre 2004 et le 10 janvier 2005 sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys, le 17 janvier 2005 sous la présidence de M. Didier Bonny, puis à nouveau sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys le 31 janvier 2005 et le 7 mars 2005. Lors de ces cinq séances, la rédaction des notes de comptes rendus a été assurée de façon précise et complète par M^{me} Guenevere Paychère à qui s'adressent les vifs remerciements du rapporteur pour son excellent travail.

Séance du 1^{er} novembre 2004

Audition de M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, et de M. José Borella, adjoint technique dans ledit service

N. B.: Les commentaires et renseignements communiqués par les personnes auditionnées incluent des réponses à diverses questions posées par les commissaires.

M^{me} Payeras explique que les trois crédits demandés le sont pour relancer des études en vue de la rénovation de trois immeubles aujourd'hui squattés et dans un

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 810.

état de vétusté et de délabrement avancé. Les numéros 8 et 12 de la rue de l'Industrie ont déjà fait en 1996 l'objet d'autorisations de construire contre lesquelles il y a eu des recours. Le Service des bâtiments avait alors lancé une première étude qui prévoyait des logements individuels, et des crédits d'étude avaient auparavant été demandés pour les immeubles précités, avec en plus le numéro 11, dans le cadre de la proposition PR-226. Ce ne sont pas des immeubles classés, mais ils pourraient être conservés conformément à la loi Blondel, ce à quoi la Ville s'est engagée. Ce qui est envisagé est une rénovation de type expérimental avec une certaine participation des habitants à des travaux légers. En ce qui concerne le nombre d'habitants actuels, il est difficile à estimer de façon précise, car ce sont en quelque sorte des nomades. Sept à huit personnes habitent à ce jour au numéro 12, trois à cinq au numéro 11 et trois à quatre au numéro 8, mais il y a du mouvement.

M. de Dardel ajoute des précisions. Il y a quelques années, il y a eu à la rue de la Faucille une évacuation forcée de squatters qui avait provoqué beaucoup de bruit et d'émotion et le Conseil administratif avait subi le reproche de ne pas avoir suffisamment négocié. L'esprit a changé depuis lors et, dans le cas d'occupation par des squatters, on préfère discuter plutôt longuement comme cela a été le cas à la rue des Etuves. Il y a eu des rénovations concertées avec une population relativement jeune. Des sites ont été recherchés dans ce sens et c'est ainsi qu'est apparu celui de la rue de l'Industrie. Les projets antérieurs en ce lieu ayant été abandonnés, c'est un projet nouveau qui est maintenant à l'ordre du jour. Une discussion a été engagée avec l'association Les Baigneuses, de la rue des Etuves, dans le sens d'une médiation visant à associer les habitants sans bail de la rue de l'Industrie. Le résultat est la création d'une seule association partenaire dénommée «L'Industrie». Le vote du Conseil municipal a toujours été présenté comme condition de réalisation et l'idée est de procéder à une rénovation concertée dans les trois immeubles en question. Pour les numéros 11 et 12, cela aboutirait à des logements collectifs, tandis que pour le numéro 8, tout petit immeuble, le souhait va vers les appartements individuels. L'association en question devrait être entendue par la commission.

Il s'agit maintenant de trouver des architectes motivés et compétents pour ce genre de logements, après quoi il y aura lieu de discuter avec les habitants du programme des travaux. Il faudrait éviter une sous-occupation de cet ensemble et pouvoir procurer des chambres d'habitation à 18-20 personnes. En outre, l'immeuble du numéro 12 a subi un incendie et il est occupé par des squatters dans des conditions préoccupantes. Il a été fait appel à un ingénieur qui a fait consolider le toit de l'intérieur pour obtenir une sécurité minimale, mais il ne faut pas trop attendre, car le chauffage est lacunaire en hiver. C'est une affaire particulière et aussi une expérience pilote actuellement voulue par le Conseil administratif.

Les groupes d'habitants concernés sont assez hétérogènes: on a eu affaire à quatre groupes. On y a joint l'association Les Baigneuses en raison de son attitude positive dans le cas de l'évacuation à la rue des Etuves. Un second groupe est celui du numéro 12, constitué de personnes ayant envie de continuer une expérience collective assez classique. Le groupe du numéro 11 est plus marginal; il a entrepris toute une rénovation intérieure qui ressemble un peu à de l'art brut. Quant au groupe du numéro 8, il est formé d'individualistes. Seule la médiation a permis de mettre ces groupes d'accord entre eux et ceux-ci ont aussi vu que la discussion était ouverte de manière loyale. Cela étant, les partenaires paraissent assez solides, mais la discussion du projet de rénovation dans les détails n'a pas encore eu lieu. On voit tout de même qu'on s'achemine vers de l'habitat collectif dans deux des immeubles et vers de l'habitat séparé dans le troisième. Le programme de détail pourra être mis sur pied quand des architectes auront été désignés.

En résumé, ce qui compte pour le Conseil administratif, c'est la protection du patrimoine, l'endroit ayant un charme incontestable, mais les problèmes de sécurité et d'économies d'énergies deviennent urgents à résoudre.

M. de Dardel précise encore que, après rénovation, les personnes concernées paieront un loyer sous forme de contrat de bail collectif, comme c'est le cas à la rue Lissignol. De nouvelles demandes d'autorisation de construire doivent être déposées, car le programme antérieur qui a été mentionné est dépassé.

M^{me} Payeras ajoute, pour sa part, que les trois immeubles seront rénovés l'un après l'autre, ce qui permettrait aux habitants de se reloger entre eux pendant la durée des travaux. A la question d'un commissaire demandant si les services de la Ville ne pourraient pas se charger eux-mêmes des études techniques, elle répond que la Ville fonctionne en tant que maître d'ouvrage et qu'elle doit en conséquence mandater des architectes et ingénieurs indépendants qui doivent établir les programmes jusqu'à l'autorisation de construire. En outre, le Service d'architecture de la Ville fonctionne actuellement au maximum de sa capacité.

Un commissaire s'inquiétant de l'état de la toiture provisoire du numéro 12, M. de Dardel répond qu'il y a eu des avis divergents. Le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement n'a pas pris de décision, mais un premier ingénieur préconisait la démolition-reconstruction, tandis qu'un autre ingénieur a recommandé la mise en place de soutiens intérieurs, ce qui a été fait il y a deux ans.

En réponse à diverses questions, M^{me} Payeras déclare encore que les crédits d'étude antérieurs datent de 1990 et rédit que les autorisations de construire concernant les numéros 8 et 12 ont été suivies de recours. En revanche, le numéro 11 n'a pas fait l'objet d'une demande d'autorisation. En ce qui concerne l'environnement et les économies d'énergies, les normes sont fixées par l'Etat,

la Ville s'attachant à la défense du patrimoine et à la sécurité, ainsi qu'au développement durable. La rénovation du tout devrait aboutir à un chiffre de 15 à 20 pièces habitables. Ce sera le rôle de la Gérance immobilière municipale de veiller à une occupation suffisante en habitants.

M. Borella ajoute que le prix de 969 francs par mètre cube de rénovation correspond à l'état des immeubles, mais qu'il pourrait quelque peu diminuer si on abaisse les standards. Les études précédentes avaient abouti à un coût total des travaux de 3 800 000 francs, mais cela est à mettre à jour.

A la question posée de savoir si, pour l'immeuble incendié, une démolition-reconstruction ne serait pas préférable à une rénovation et si, pour la Ville, le retour sur investissement aboutira à un solde négatif, M. de Dardel rappelle que ledit immeuble est dans un état déplorable et que ce sont des raisons de préservation du patrimoine qui conduisent à la préférence de son sauvetage, en sachant qu'une telle rénovation coûtera plus cher que du neuf. Quant au solde mentionné, il sera à coup sûr négatif. Pour ce qui est de la formule de la coopérative préconisée par un autre commissaire, elle ne paraît pas applicable dans ce cas, les habitants ne disposant pas du minimum de fonds propres nécessaires. En ce qui concerne la crainte d'un commissaire au sujet des changements d'interlocuteurs, M. de Dardel répond qu'il la partage, mais que la constitution d'une association doit permettre de résoudre le problème.

M. de Dardel rappelle encore que le statut des futurs habitants n'est pas encore formellement fixé: ils seront locataires à titre individuel ou le seront sous un bail collectif, l'association assurant le paiement de la part de chacun. Ces questions sont cependant prématurées pour le moment, car il ne s'agit maintenant que de décider l'engagement d'une étude. La demande de crédit de construction n'interviendra qu'ultérieurement et elle pourrait même être refusée par le Conseil municipal.

Un autre commissaire s'interroge à nouveau sur le surcoût d'une rénovation, qu'on peut estimer à un tiers par rapport à la construction à neuf de logement social de qualité dont la capacité d'accueil serait aussi plus grande.

M. de Dardel explique que toutes les rénovations menées dans le quartier de Saint-Gervais et dans celui des Grottes ont visé à garder un habitat populaire avec des loyers très bas. S'il y a souvent l'aide personnalisée, ces loyers bas font que les habitants n'en ont pas toujours besoin. Quant aux occasions de construire du logement neuf en ville, en particulier social, elles sont extrêmement rares. Pour ce qui est des concertations, qui certes prennent du temps, elles tendent à éviter des rénovations contraires aux vœux des habitants. M^{me} Payeras ajoute que les rénovations projetées visent plutôt le logement collectif, pour lequel il y a une demande. Vu la petite taille des immeubles en question, une cuisine et une salle de bains par immeuble serait une solution possible.

Un commissaire souligne que ces gens occupent les logements actuels illicitement, ce qui peut à la limite se comprendre en raison de la pénurie. Il y a cependant des limites à la très grande bienveillance de la Ville face à cette occupation illicite, et la Ville ne doit pas se faire dicter la loi par autrui.

A la question d'un commissaire sur la prise en compte des études antérieures pour gagner du temps et de l'argent, M^{me} Payeras rappelle que, pour les marchés publics, il y a obligation de mettre les architectes et ingénieurs en concurrence, mais que les documents antérieurs leur seront tout de même fournis.

Un autre commissaire revient sur l'idée d'une coopérative pour rappeler que, par rapport à un investissement estimé à 4 millions de francs, 5%, soit 200 000 francs, suffirait pour en créer une en droit de superficie puisque la Ville est propriétaire du sol. Celle-ci toucherait une rente foncière et les gens seraient responsabilisés vis-à-vis des banques. Et pourquoi n'envisagerait-on pas un contrat de prêt à usage qui permettrait de verser par exemple 50 francs par mois et par personne à une œuvre caritative?

M^{me} Payeras et M. de Dardel émettent des doutes: une coopérative appelle un autre type de population. Cette hypothèse pourrait toutefois être approfondie et on pourrait même envisager que la Ville détienne les parts sociales. Mais la persuasion dans ce sens paraît difficile. Il est appelé, à titre d'information, que la Ville de Vienne connaît cette formule.

Un commissaire est favorable à la mise à disposition par la Ville de logements collectifs, mais se demande à nouveau s'il ne vaudrait pas mieux faire du neuf et demander aux personnes concernées si cela leur conviendrait.

M. de Dardel répond que la démolition-reconstruction était le concept admis en Ville dans les années 1970, mais que, depuis lors, les habitants des Grottes se sont battus pour leur quartier. Il est compliqué de concilier préservation du patrimoine architectural et logement social de qualité. La question pourrait être posée, mais il est douteux que la réponse aille dans ce sens.

Enfin, à la question de savoir si les habitants actuels paient un loyer, M^{me} Payeras répond que non, les locaux étant à la limite de l'habitable, mais que leur réponse est positive pour le futur.

Pour la suite des travaux de la commission, les décisions suivantes sont prises après le départ des personnes auditionnées:

- l'audition de l'Association L'Industrie est acceptée par 9 voix positives et 4 abstentions;
- l'audition de l'Association du Contrat-Général/Lissignol est acceptée par 8 voix positives et 5 abstentions;

- l'audition de la Gérance immobilière municipale pour une présentation par celle-ci du concept de bail associatif est acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

Séance du 10 janvier 2005

Audition de l'Association du Conseil-Général/Lissignol, représentée par MM. Marc Calame-Rosset et Roberto Broggin

N. B.: Les renseignements et commentaires communiqués par les personnes auditionnées incluent des réponses à diverses questions posées par les commissaires.

M. Broggin présente M. Serge Pot qui remplace M. Calame-Rosset, lequel ne pouvait pas être présent ce soir. L'un et l'autre sont membres fondateurs de l'association. M. Pot est menuisier de formation et actuellement père au foyer. Quant à M. Calame-Rosset, il avait travaillé en tant que maçon sur le chantier d'un immeuble mis en bail associatif. Le bail associatif conclu avec l'association a été l'un des premiers signés à Genève, en 1989, cela avant l'inscription de ce concept dans la loi sur le logement. Le cosignataire était le Conseil administratif et ce bail concernait deux immeubles laissés vides et en attente de projet. Cela se passait avant les contrats de prêt à usage ou contrats de confiance concernant l'immeuble du boulevard de la Tour et la villa Baulacre, près du parc des Crottes, qui sera bientôt mise à la disposition de l'association de Noël Constant. Les engagements ont été respectés de part et d'autre et, lorsque des travaux ont dû être engagés au boulevard de la Tour pour faire de ce lieu une maison de quartier, l'immeuble rue Lissignol 8 était à la disposition de la Gérance immobilière municipale (GIM) et les appartements étaient libres. Il a alors été proposé à l'association d'en disposer et le bail associatif a été signé. Celui-ci a servi de modèle pour les baux associatifs de droit public, donc subventionnés, alors que celui conclu avec l'association auditionnée ne l'est pas. Il n'y a pas eu, jusqu'à ce jour, de gros travaux dans l'immeuble qu'elle occupe, mais toutefois une intervention sur la toiture. Il y a eu un suivi en matière d'entretien, en peinture et autres petits travaux. Des travaux plus importants sont prévus dans le plan financier du Conseil administratif, mais ils ont été reportés d'une année. Cela va aboutir à 1,5 million de francs pour une première rénovation de l'immeuble. Une demande d'autorisation avait été déposée en 1996, mais elle avait été contestée par l'association, qui n'avait pas été informée de la teneur des travaux ni de leur coût et de leur conséquence sur les loyers futurs. M^{me} Burnand avait alors procédé au retrait de cette demande d'autorisation, aucune demande de crédit n'ayant d'autre part passé devant le Conseil municipal. Une procédure de rénovation a maintenant été relancée pour les immeubles de la rue Lissignol 8 et 10, ce qui permettrait de coupler les travaux et de partager la chaufferie entre les deux immeubles. Cela

Proposition: rénovation d'immeubles à la rue de l'Industrie

avait bien démarré, mais il semble qu'il y a maintenant une certaine frilosité à la tête de la GIM en raison des changements intervenus au Conseil administratif: seul M. Haegi montrait de l'intérêt pour le bail associatif, ses successeurs ne semblent pas s'y intéresser. En ce qui concerne l'immeuble de la rue Lissignol 8, il y a 44 pièces habitables et 29 habitants, ce qui donne 0,66 habitant par pièce, par rapport à une moyenne de 0,65 à Genève. Il y a aussi une salle de sports et des locaux communs. Sur le plan social, chaque naissance est subventionnée par une réduction de loyer de 100 francs par mois durant une année.

M. Brogginini ajoute encore les informations suivantes: le paiement du loyer est placé sous la responsabilité individuelle de chaque membre de l'association, laquelle fait partir un ordre de paiement permanent à dates fixes et assume la responsabilité des encaissements effectués sous forme de bulletins de versement déposés au tableau d'affichage dans l'allée. Il peut arriver qu'il y ait du retard et que des gens partent en laissant des arriérés derrière eux: un cas de décès où l'association a pris en charge le montant dû et une personne partie sans avoir réglé son dû, cela devant rester une exception. L'association se réunit en cas de besoin ou «d'envie» via un affichage dans l'allée. Tout se passe de manière souple et simple, les cas d'urgence étant réservés. Il a été récemment décidé de modifier le système de conciergerie, la fonction ayant été retirée à l'ancien titulaire pour être confiée à une entreprise extérieure, avec un résultat moins concluant en ce qui concerne la gestion des déchets «verts». Sur proposition de la GIM, c'est l'association qui assumera formellement la responsabilité de cette conciergerie et un contrat va être signé dans ce sens.

Le remplacement des locataires se fait par cooptation, en tenant compte des revenus et de l'engagement à respecter le bail et les statuts de l'association. Le taux d'occupation est plus élevé que le taux moyen pour la GIM. En qui concerne les plus-values sociales et culturelles, on peut mentionner le Pédibus pour l'école Necker et les arcades non commerciales mises à la disposition de tous pour des réunions, des anniversaires et des repas. Il y a des cours de yoga, de karaté, de danse dans la salle de sports. Les habitants du secteur de la rue Lissignol se connaissent tous bien, même si tous ne sont pas liés par le bail associatif.

M. Pot ajoute que le bail est revu tous les cinq ans, selon l'accord conclu à l'époque avec M. le conseiller d'Etat Claude Haegi.

Répondant à diverses questions des commissaires, M. Brogginini donne encore les quelques précisions suivantes. C'est l'association qui paie les loyers à la GIM et elle se retourne contre les habitants qui ne paieraient pas le leur. Celui-ci se compte à la pièce, sauf dans un appartement où une grande pièce compte pour 1,5, la moyenne étant de 16,5 m². L'immeuble, qui fait partie des premières constructions économiques réalisées par la Ville de Genève, date de 1898 et il a abrité la première crèche de Genève. Le coût du loyer est de 120 francs par pièce pour des appartements sans salle de bains.

Les travaux de rénovation se font en collaboration avec les habitants. Les fenêtres côté sud sont ainsi entretenues depuis quinze ans, mais ce ne serait pas un luxe de rénover maintenant la façade qui date de plus de cent ans. M. Brogginini ajoute qu'il ressent un blocage politique depuis l'époque de M^{me} Madeleine Rossi, puis maintenant de M. Pierre Muller, celui-ci n'étant venu qu'une fois à l'assemblée de l'association et en retard. Il n'y a plus non plus de contacts réels avec l'administration municipale et seuls subsistent les contacts avec l'architecte mandaté pour les travaux de rénovation. Les membres de l'association continuent à faire au mieux, chacun ayant une assurance responsabilité civile contre les risques de dégâts d'eau et d'incendie. Toutes les installations électriques ont été refaites par souci de sécurité et les conduites de gaz ont été changées.

Une commissaire souligne que cette association est l'exemple d'un bail associatif qui fonctionne depuis seize ans et qu'elle ne ressent pas de problèmes sociaux particuliers, alors que, à la rue de l'Industrie, il y a réellement des problèmes sociaux et de santé. Elle se demande s'il se trouvera là la même capacité de gestion de ce type de bail.

Un commissaire relève que, ces dernières années, la coopérative d'habitation a retrouvé des lettres de noblesse au sein de la population et demande si l'association trouverait cette formule plus intéressante que le bail associatif.

MM. Brogginini et Pot répondent que, en 1985, la revendication était celle d'un logement «2 chevaux». L'idée de base était un contrat d'utilisation, devenu un contrat de confiance, puis un bail associatif qui est une formule plus légère que la coopérative, laquelle nécessite l'acquisition de parts sociales. Une mise en coopérative serait peut-être imaginable pour le numéro 8 de la rue Lissignol, mais c'est là une remarque purement personnelle.

Une commissaire déclare que, lorsque la Ville rénove ses immeubles, il y a répercussion sur le coût des loyers, même si ce n'est qu'à 30%, au maximum. Y aura-t-il alors de nouveaux baux après rénovation?

M. Brogginini répond qu'il n'y aurait pas d'opposition formelle de principe, mais que c'est aussi la raison pour laquelle un recours a été déposé contre la rénovation, car les habitants ne pouvaient accepter un plan financier sans en connaître les tenants et aboutissants en matière de loyers.

Un commissaire demande encore quel prix maximal l'association serait prête à payer pour le loyer après rénovation.

M. Brogginini répond qu'on était arrivé en 1998 à un plafond de 700 à 800 francs par pièce et par année. On arriverait maintenant à 2086 francs, mais ces chiffres sont cités de mémoire et seraient à confirmer.

Enfin, un commissaire demande ce que signifient les mots «Conseil-Général» dans la dénomination de l'association. Il est répondu que l'association actuelle est issue de l'occupation d'un immeuble dans la rue du même nom, au numéro 18, en 1982.

Séance du 17 janvier 2005

Audition de M. Pierre Muller, maire de la Ville de Genève, de M. Charles Lassaue, directeur adjoint à la Direction du département des finances, et de M. Mario Cavaleri, chef du Service de la gérance immobilière municipale

Le président rappelle que la commission souhaitait entendre le magistrat responsable et ses proches collaborateurs au sujet de leur vision du bail associatif.

A la question posée par une commissaire de savoir quel est le nombre des baux associatifs en Ville de Genève et comment ils fonctionnent, il est répondu qu'il faut savoir exactement ce que l'on classe sous ce terme et que le renseignement sera communiqué par écrit. M. Muller ajoute que, pour la question de savoir si les immeubles à rénover s'y prêtent, c'est plutôt une volonté du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, mais que, pour ce qui le concerne, il préférerait une vraie restauration avec de vrais baux usuels. Il craint qu'on n'ait ensuite plus aucun contrôle comme c'est le cas à Lissignol ou à l'immeuble Rhino. M. Lassaue précise que, sous l'aspect juridique, on va devoir sortir du règlement actuel en créant une sorte d'inégalité, vu que la Ville n'aurait en face d'elle qu'une association comme cocontractante, sans contrôle au niveau des bénéficiaires eux-mêmes.

Un commissaire rappelle à ce sujet que le cas de l'immeuble Rhino ne correspond pas à un bail associatif, mais que c'est un squat. En évoquant le fonctionnement du système à la rue Lissignol, il se demande pourquoi la Ville ne contrôle pas l'application du bail associatif au niveau des bénéficiaires de ce type de logement.

M. Cavaleri rappelle alors que le cas de l'immeuble de la rue Lissignol 8 date d'il y a seize ans et que rien n'a été prévu dans les contrats pour le contrôle au niveau des habitants, si ce n'est pour un entretien minimal en vue d'assurer la sécurité. Le cas de la rue Lissignol 3 est différent. La formule du bail associatif n'a été homologuée que récemment, il y a moins de vingt-quatre mois. Il a été demandé, dans ce cas, d'établir un bail qui corresponde à la loi. Ailleurs, il y a des contrats de confiance, des conventions, mais pas des baux associatifs au sens où les demandeurs l'entendent. Si un bail associatif est établi dans le cas qui nous occupe, il le sera dans des termes très proches du texte homologué par le Conseil d'Etat dans le cadre de la loi générale sur le logement et la protection des

locataires. Le problème sera alors de savoir si l'association répercutera bien sur ses membres les changements qui interviendront en termes de revenu et d'occupation. Mais la Ville n'aura pas la maîtrise du contrôle jusqu'au bout et, comme il s'agit des deniers publics, cela devient un sujet sensible.

A la demande d'un commissaire de savoir si la Ville serait prête à conclure un plus grand nombre de baux associatifs, M. Muller répond que, sur le plan philosophique, il ne s'y opposerait pas, mais que cela le générerait beaucoup de faire passer une association devant 2000 personnes qui attendent un logement.

Un commissaire pose à nouveau, cette fois aux représentants de la Ville, la question de savoir si, en regard d'un coût de rénovation de 360 francs le mètre cube, il ne serait pas envisageable et financièrement avantageux pour cette même Ville de constituer un droit de superficie en faveur d'une coopérative.

M. Muller déclare qu'il n'est pas opposé à une telle solution sur le fond, mais plutôt sur la forme. Les coopératives de ce genre sont dispensées du paiement de la rente foncière pendant cinq ans, mais elles demandent ensuite des prolongations. En revanche, l'investissement direct par la Ville donne la maîtrise de la rénovation, puis de la location. Avec la solution préconisée, on fait passer des gens avant les autres, et ce n'est politiquement pas correct. Cette formule est un choix politique en provenance de l'Alternative et, pour la raison exprimée, la répétition de cette formule deviendrait presque indécente.

Séance du 31 janvier 2005

Visite des immeubles de la rue de l'Industrie 8, 11 et 12, puis audition de MM. Mottaz, Squirrel et Fedele, représentants de l'Association L'Industrie, ainsi que de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, et de M. José Borella, adjoint technique dans ledit service

N. B.: Les renseignements et commentaires communiqués par les personnes auditionnées incluent des réponses à diverses questions posées par les commissaires.

M^{me} Payeras explique qu'il a été procédé à l'estimation du nombre d'habitants concernés pour lesquels il vaudrait la peine d'entreprendre les rénovations et au recensement du nombre de pièces. La Ville ne voulait pas avoir comme interlocuteur un collectif représentant chacun des immeubles, mais un seul collectif formé des quatre autres regroupés ensemble. Le but est de réaliser de l'habitat collectif avec des chambres pour étudiants et une salle de bains par étage, cela à la place d'un appartement par étage. Il n'est pas prévu de démolir ces immeubles, car ils sont considérés comme ayant une valeur historique donnant son caractère à la rue.

Proposition: rénovation d'immeubles à la rue de l'Industrie

Les structures seront conservées si elles sont dans un état acceptable, et même les évier en grès, mais il faut s'attendre à des surprises. Il faut tout mettre à nu: les plâtres, les sols, les planchers et ce sera un grand chantier. Comme on se trouve en présence de trois immeubles voisins, la rénovation par tournus en trois étapes permettrait aux habitants de se dépanner entre eux pour leur logement temporaire. Actuellement, ces immeubles sont tous trois en mauvais état, mais la situation la pire est celle du numéro 12 à la suite de l'incendie qui s'y est produit. En outre, la situation d'extrême voisinage de ce numéro 12 avec l'immeuble construit à côté date vraisemblablement de l'époque où il était prévu que tous les immeubles des Grottes devaient être démolis, mais une recherche devrait permettre d'en préciser la raison. Du point de vue de la sécurité légale, la Ville porte la responsabilité des structures et des enveloppes extérieures.

M. Mottaz ajoute qu'au moins 37 personnes se sont associées à ce projet puisque, auparavant, d'autres collectifs étaient impliqués. Actuellement, il reste quatre collectifs correspondant à environ 20 personnes. L'idée est que la rénovation soit menée dans un esprit participatif. Les habitants se sont déjà beaucoup investis dans ces immeubles et ils souhaitent pouvoir continuer à y exprimer leur créativité et leur savoir-faire, cela aussi dans le but de réduire les coûts. Ils désirent pouvoir discuter avec les ingénieurs et architectes et élaborer avec eux les calendriers des travaux et sont prêts à enlever des murs intérieurs ou à contribuer à des opérations similaires. Ils peuvent aussi faire appel à des menuisiers et à d'autres corps de métiers fonctionnant selon le principe du bénévolat.

M. Squirrel indique qu'il faudrait employer les habitants pour mettre les choses en règle et les adapter aux normes. A titre d'exemple, ils peuvent poncer les escaliers et effectuer des opérations simples sous la supervision des ingénieurs et architectes.

M. Fedele insiste sur la nécessité d'une bonne relation avec le Service d'architecture de la Ville.

Un commissaire demande s'il est confirmé que la subvention de l'Etat au titre de bonus à la rénovation ne sera pas versée à la Ville.

M^{me} Payeras répond que des demandes ont été présentées pour des rénovations à la rue des Etuves, dans d'autres secteurs du quartier des Grottes et à la place Grenus, mais qu'il n'a pas été obtenu de réponse, sinon négative. Une somme symbolique a été obtenue pour la rue de la Faucille. Dans le cas qui nous occupe, une nouvelle démarche sera entreprise. Du point de vue de l'Etat, il est probable qu'il considère qu'il s'agit d'une commune riche.

En ce qui concerne la participation des habitants à certains travaux, elle pourrait être envisagée au stade des finitions, mais les conditions seraient à définir. M^{me} Payeras imagine que les habitants pourraient se constituer en coopérative

et devenir des employés de cette dernière. Un droit de superficie pourrait aussi être institué. A la demande d'une commissaire voulant savoir s'il y a déjà eu des cas de rénovations avec la participation des habitants, elle répond que, de plus en plus souvent, quand des rénovations sont annoncées, les locataires se constituent en association afin d'être consultés, mais elle ne connaît pas d'exemple de participation active aux travaux. Elle précise à ce propos que le service dont elle est responsable est formé de techniciens et que, pour le reste, il suivra les décisions du Conseil municipal.

M^{me} Payeras et M. Borella quittent la séance qui se poursuit en la seule présence de représentants de l'Association L'Industrie.

MM. Mottaz, Squirrel et Fedele donnent, tour à tour, les précisions suivantes.

L'audition de ce jour était attendue. L'impression est que, pour le moment, cela se passe bien. Le collectif est en plein travail et il y a la participation d'un médiateur. Le dialogue actuel provient de ce qui s'est passé à la rue des Etuves. Les personnes concernées sont convaincues qu'il y a des choses à conserver dans ce quartier et elles sont tombées «amoureuses» de ces maisons et mettent leur idéal au service de ce projet, tout en étant conscientes des problèmes posés par ces bâtiments. Les quatre collectifs regroupés en un seul sont ouverts à tout, l'essentiel étant de conserver l'âme du quartier des Grottes. Quant au médiateur, il a un rôle d'intermédiaire et de personne de référence, mais il n'y a pas eu de situation de conflit; il a plutôt aidé les intéressés à se projeter sur le long terme et à construire le projet; ceux-ci ont, d'autre part, conscience de ne pas être propriétaires, de sorte qu'ils ne peuvent qu'être d'accord avec le projet mais, comme c'est leur lieu de vie, c'est bien qu'ils soient consultés.

D'entente avec la Ville, des contacts ont été pris avec des amis architectes sensibles à des projets alternatifs et participatifs et prêts à agir dans le sens du développement durable, l'idée étant de se limiter à 300 000 francs pour le crédit d'étude. La Ville a jugé préférable de mandater trois architectes, un par immeuble. Le groupe est prêt à travailler avec n'importe quel professionnel et il est souhaitable que l'entente soit bonne avec les personnes désignées.

Un commissaire demande de préciser le nombre d'habitants concernés.

M. Squirrel annonce quatre à cinq personnes au numéro 11, six au numéro 12 et entre quatre et six au numéro 8. Ce sont là des chiffres maximaux, en réservant le cas d'amis de passage.

Un autre commissaire demande s'il paraîtrait plausible aux intéressés de se constituer en coopérative avec mise de fonds initiale et crédit complémentaire procuré par les banques.

M. Squirrel répond que c'est là une idée nouvelle et que la Ville a laissé entendre sa préférence pour un bail associatif. Ce serait à la rigueur envisageable pour le numéro 11, mais il y a énormément d'inconnues en ce qui concerne les fonds à trouver, les prêts nécessaires et la proportion de la rénovation prise en charge par la Ville. Cette idée n'est pas mûre pour le moment.

Un commissaire demande si le nombre de personnes concernées est adéquat et s'il est raisonnable d'avoir des pièces limitées à 6 m². Une commissaire relève que la rénovation prendra du temps.

MM. Mottaz, Squirrel et Fedele répondent comme suit: un effectif de 15 à 20 personnes paraît raisonnable et correspond à peu près à la réalité actuelle. Le but est de dégager de l'espace pour le plus grand nombre réaliste possible. Des membres de l'association Les Baigneuses pourraient les rejoindre. Plusieurs plans ont été examinés avec un nombre variable de chambres, en évitant de trop empiéter sur les espaces communs. Dans les trois bâtiments, les gens vivent avec une cuisine et une salle de bains communes et cela correspond au mode de vie souhaité.

Les statuts d'association ont été communiqués à la Ville. Il y aura des règles écrites très strictes pour la vie en communauté, comme c'est d'ailleurs déjà le cas maintenant, et cela devra permettre de régler les problèmes éventuels qui surviendraient avec les habitants. L'hygiène doit être maintenue et chacun doit participer aux tâches communes. Des réunions fréquentes, indispensables à une bonne communication, seront la solution pour régler les cas de coopération lacunaire. En ce qui concerne la présence d'un «noyau dur», présent à relativement long terme, cela fait plus de dix ans que, au numéro 8, il y a des gens qui se sont investis pour cet immeuble et qui travaillent ainsi dans la continuité. Et il y a un suivi même si des membres sont remplacés par d'autres. L'association se défend d'être un groupe d'amis fermés et sectaires, et il y a ouverture aux autres. Certes, des personnes s'engageront plus que d'autres, mais ce sera à l'association de gérer cela.

A une question d'une commissaire concernant le loyer futur, il est répondu que cela dépendra de l'implication des habitants dans les travaux, de l'espace disponible, mais que cela n'a pas encore été discuté avec la Ville. Il est admis qu'un loyer devra être payé, comme partout ailleurs à Genève, que les barèmes sont connus et qu'ils peuvent être acceptés. Le problème du loyer se poserait tout autant avec une coopérative. Le bail associatif envisagé regrouperait en principe les trois immeubles. En ce qui concerne les membres qui ne coopéreraient pas suffisamment au sein de la communauté, les problèmes à régler avec eux le seraient de façon plus simple avec un bail associatif et un statut officiel. Les habitants actuels sont considérés comme des squatters et tout le monde peut venir s'installer ici, même en n'ayant pas participé aux travaux. Avec ce statut, on pourra avoir des critères stricts.

En conclusion de cet entretien, MM. Mottaz et Fedele déclarent que tous les membres de l'équipe qu'ils représentent ont une longue histoire dans ce mode de vie et ils adressent aux membres de la commission leurs remerciements pour l'intérêt qu'ils manifestent à l'égard de leurs problèmes. Ils souhaitent pouvoir soutenir les projets d'autres habitants qui désirent prendre leur logement en mains et ne réclament pour eux ni confort ni luxe, les membres de leur groupe se connaissant tous depuis très longtemps. Ils remercient aussi les commissaires de les tenir informés des décisions qui seront prises, ils feront parvenir à la présidente les statuts de l'association et recommandent de se référer au dossier en mains de M^{me} Salerno.

Séance du 7 mars 2005

Discussion et vote

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déclare que, les personnes concernées étant favorables à un bail associatif et les crédits d'étude étant relativement modestes, son groupe est prêt à voter en faveur de la proposition.

Un commissaire radical constate que la remise en état des bâtiments, donc leur rénovation, est nécessaire et, en conséquence, il votera les crédits d'étude. Pour ce qui est de la suite, il considère comme inadmissible que des personnes passent avant d'autres et qu'il se crée ainsi des privilèges dans la liste d'attente de la GIM.

Une commissaire socialiste annonce que son groupe votera ces crédits d'étude. En revanche, il n'est pour le moment pas encore question de trancher en faveur d'un bail associatif ou d'une autre forme de bail.

Un commissaire du parti des Verts annonce que son groupe votera ces crédits d'étude. En revanche, les questions qu'il a posées à plusieurs reprises au sujet d'une éventuelle forme de coopérative d'habitation amènent des aspects financiers à long terme, ce dont il sera débattu en une autre occasion.

Une commissaire libérale annonce que le groupe libéral pourrait voter ces crédits du fait que leur montant est raisonnable. En outre, la responsabilité du propriétaire est importante et il n'est pas possible de laisser ces logements dans leur état actuel. Quant à la suite, son groupe se prononcera sur la demande de crédit de construction lorsqu'elle sera présentée. Elle ajoute qu'on peut réaliser un type d'habitation pour les jeunes et, pour autant, ne pas choisir a priori les personnes qui y vivront. Si le premier point ne dérange en principe pas les libéraux, il n'est en revanche pas question que certains jeunes passent avant d'autres locataires demandeurs auprès de la GIM. Il y a à Genève nombre d'étudiants qui

ne trouvent pas de logement et qui sont aussi inscrits à la GIM. Des logements de ce type pourraient être attribués à cette population, de façon régulière et sans passe-droit.

La présidente annonce que le groupe démocrate-chrétien prendra la même position que les partis qui se sont exprimés jusqu'ici, mais avec la même réserve que celle exprimée par le commissaire radical. En outre, il est justifié de formuler des remarques liminaires au sujet de ces crédits, vu que la rénovation, si elle se concrétise, correspondra à un certain type d'habitation et que les crédits votés détermineront la forme de cette rénovation. Elle ajoute que, si on laisse les occupants actuels continuer de discuter avec la Ville de la forme que prendront les rénovations, il ne sera pas possible de leur demander ensuite de partir pour laisser la place à d'autres.

Une commissaire du parti des Verts se déclare impressionnée par le processus mis en place entre les associations concernées et la Ville de Genève et souligne qu'il est dans l'intérêt de celle-ci d'avoir en face d'elle des locataires réellement investis dans leur immeuble. Son parti salue la démarche qui a permis à ces personnes de prendre en mains leur avenir en matière de logement et il soutient ce processus.

Un autre commissaire du même parti estime que la Ville tente ici une expérience intéressante dans des immeubles dont l'habitabilité est discutable. Il y aura de toute manière roulement entre les personnes dans le temps et il y a intérêt à profiter de l'expérience d'un premier groupe qui crée la structure avant que le témoin soit passé à d'autres.

Une commissaire socialiste souligne que la modestie du crédit d'étude est liée au type d'habitat et au type d'habitants. Il s'agit aussi d'une procédure très particulière et son parti soutient cette démarche.

Un commissaire du Parti du travail relève que la rénovation se fera par étapes, avec hébergement mutuel temporaire pendant les travaux. C'est un état d'esprit particulier et cette démarche des habitants a de l'importance. Son parti se déclare cependant très concerné par la liste d'attente de la GIM et par le fait de ne pas créer de privilèges.

Une commissaire libérale redit que son groupe ne pourra pas souscrire au fait que des squatters passent avant d'autres personnes inscrites sur la liste d'attente de la GIM. De nombreux étudiants qui adhèrent au concept de vie associative attendent aussi des logements à bon marché.

Un autre commissaire libéral rappelle que, lors de la rencontre avec les représentants des habitants, il a été noté que les occupants actuels souhaitent donner un sérieux coup de main pour les travaux à entreprendre. Outre le fait qu'il doute

de leurs compétences professionnelles en la matière, il souligne à son tour que ce procédé risque de déboucher sur une situation de fait accompli.

Une commissaire du groupe de l'Union démocratique du centre annonce enfin que son groupe ne votera pas ces crédits d'étude, cela au vu de la liste d'attente de la GIM. Par ailleurs, en raison de l'état des immeubles, son groupe n'est pas persuadé qu'une rénovation vaille la peine d'être entreprise par rapport à une reconstruction à neuf.

La proposition PR-353 est mise aux voix. Elle est acceptée par 8 oui (1 DC, 2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 3 non (1 UDC, 2 L) et 2 abstentions (1 L, 1 R). *(Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.)*

La présidente. M. Reynaud va vous lire un message de M. Schweingruber, rapporteur de la commission du logement, qui n'est pas là pour l'instant.

M. Patrice Reynaud (L). Comme vous venez de l'indiquer, Madame la présidente, je me contenterai de lire un résumé du rapport établi par M. Schweingruber, dont je vous prie de bien vouloir excuser l'absence en ce début de séance, pour des raisons personnelles. Je vous lis donc ce que M. Schweingruber a écrit.

«Ce triple crédit d'étude a été accepté en commission à la majorité relative de huit commissaires sur treize, contre cinq oppositions ou abstentions. Les quelques commentaires qui suivent ne constituent pas une entrée prématurée dans le débat ni un rapport de minorité oral, qui n'a pas lieu d'être, mais ils veulent donner un éclairage préalable de portée générale. Les cinq votes négatifs ou neutres ne signifient pas, en effet, une opposition à la mise sur le marché de logements remis en bon état ou neufs, mais ils sont plutôt l'expression d'un malaise à l'égard du projet tel qu'il est présenté.

»Depuis le début des années 1970, après qu'il eut été question de démolition-reconstruction dans le quartier des Grottes, le Conseil administratif a déclaré son intention de procéder de préférence à des rénovations dans ce secteur, avec plusieurs exemples réunis et réussis depuis lors, cela en considération d'une valeur patrimoniale présumée de cet ensemble sur le plan architectural et urbain. Mais la visite des trois immeubles par les commissaires a permis de découvrir un état de vétusté très avancé, voire de relatif délabrement au N° 12, après un incendie qui a causé de gros dégâts. Sur le simple plan de la sécurité, il est urgent d'agir.

»De l'aveu même du directeur, à l'époque, du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, une rénovation telle qu'elle est envisagée coûtera jusqu'à un tiers de plus qu'une reconstruction à neuf, et il ne pourra jamais y avoir

un retour complet sur investissement. Pour les commissaires minoritaires, on ne peut pas alors se défaire d'une impression d'argent mal dépensé, alors que l'heure est à la recherche des économies et de l'efficacité.

»D'autre part, les occupants actuels, qui ne sont pas des locataires mais des squatters, affirment leur souhait de réintégrer les logements rénovés après les travaux, après avoir collaboré pratiquement à ceux-ci dans la mesure de leurs compétences supposées. Des commissaires ont exprimé leurs craintes de voir se créer ainsi une situation de fait en contraste avec les longues listes d'attente de la Gérance immobilière municipale (GIM).

»Telles sont les réticences exprimées face à ces crédits d'étude. Ces commentaires formels ont pour seul objectif d'éclairer le débat qui va suivre. Pour le moment, il ne s'agit que de crédits d'étude et, bien évidemment, pas de crédits de construction, qui susciteront ultérieurement un nouveau débat plus approfondi. Cela me semblait devoir être dit au moment où le débat va s'ouvrir sur cette proposition.» Pour le rapporteur, M. Armand Schweingruber.

Premier débat

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Notre groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) salue ce projet pilote qu'un crédit d'étude d'un montant raisonnable – 300 000 francs pour trois immeubles – mène sur la voie de la concrétisation. Ce projet de rénovation des immeubles de la rue de l'Industrie 8, 11 et 12 répond à deux préoccupations que nous partageons.

D'abord, ce projet est mené en concertation avec les habitants et les habitantes et il vise à la création d'un bail associatif entre la Ville et l'Association L'Industrie. L'association devient ainsi partie prenante de la rénovation et de ses modalités. Je rappelle que le bail associatif est inscrit dans la loi sur le logement. L'autre versant de cette proposition est son aspect protection du patrimoine. Tous les partenaires s'accordent à reconnaître le charme de l'ensemble des maisons du quartier, qu'il convient de protéger.

Nous vous encourageons donc à voter ces crédits d'étude, qui permettent à l'habitant et à l'habitante de devenir acteur et actrice de leur habitat, dans le respect du patrimoine et de l'environnement architectural.

M. Guy Dossan (R). Voici le retour d'un objet qui, bien qu'il ne s'agisse que de crédits d'étude, laisse le groupe radical pour le moins perplexe. Si les immeubles de la rue de l'Industrie ne sont certes pas vraiment en bon état, que

nous propose-t-on pour remédier à cette situation? Une rénovation de type expérimental avec une certaine participation des habitants à des travaux légers, voire éventuellement leur participation active.

Mais, Mesdames et Messieurs, ce qui pourrait paraître peut-être intéressant de prime abord comme réflexion l'est beaucoup moins lorsque les habitants dont on nous parle ne sont pas des locataires réguliers, mais des occupants illicites. Cela signifie que vous prenez tout simplement possession d'un immeuble, vous y habitez un certain temps et, lorsque le propriétaire – dans le cas qui nous occupe le contribuable – décide de rénover son bien, vous y mettez vos conditions et vos exigences, vous demandez de participer aux travaux et, surtout, de rester dans le bâtiment. On croit une nouvelle fois rêver avec cette proposition PR-353.

Les services municipaux proposent également de trouver des architectes compétents et motivés pour ce type d'expérience, proposition sur laquelle ont évidemment sauté les occupants, sortant de leurs manches quelques relations fort opportunément en embuscade. Mais dans quel pays vit-on et de qui se moque-t-on? Je serais en effet très curieux de savoir combien de locataires disciplinés et parfaitement réguliers ont été consultés par leur propriétaire lorsque ce dernier a décidé de faire des transformations dans son immeuble.

Autre point pour le moins discutable. Ces immeubles ne sont pas classés mais on écarte d'emblée la solution d'une démolition-reconstruction, pourtant plus économique, nous affirme-t-on, pour préserver des bâtiments dont le seul atout est le charme, mais dans lesquels, au cours des travaux, nous risquons, au dire des professionnels eux-mêmes, de rencontrer des surprises évidemment synonymes de surcoûts. Avec une rénovation comme celle vers laquelle nous nous acheminons, nous aurons certes des immeubles en meilleur état, mais ils ne répondront pas aux standards actuels en matière de logement.

Il est par exemple cocasse – mais je devrais dire plutôt inquiétant – de relever qu'on nous propose, en 2006, une cuisine et une salle de bains par immeuble... On se croirait de retour au XIX^e siècle, voire avant. Que ferons-nous lorsque les habitants d'aujourd'hui en auront assez de vivre en communauté et qu'il sera difficile de trouver d'autres locataires? On démolira? Ou alors, peut-être, pourra-t-on faire emménager, probablement de force, ceux qui voteront ce soir ces crédits d'étude...

Je vous le rappelle, c'est le contribuable qui paie. A l'évidence, nous devrions veiller à ne pas gaspiller les deniers publics en suivant les idées de quelques personnes en mal d'un mode de vie probablement très bientôt révolu. Au final, la rénovation aboutira à 15 à 20 pièces habitables seulement. Avec trois crédits d'étude de 300 000 francs, cela équivaudra à un montant des travaux d'environ 3 millions, si tout se passe bien, donc de 200 000 francs par pièce. Cela paraît être une opération expérimentale pour le moins coûteuse.

Le groupe radical veut bien croire – mais il se fait violence – que les habitants actuels s'acquitteront d'un loyer une fois les travaux terminés. Toutefois, il ne peut pas accepter que des occupants illicites passent en priorité, avant les très nombreuses personnes inscrites régulièrement sur les listes d'attente de la GIM. Cela signifierait simplement, si nous acceptions une telle proposition, que des squatters posséderaient ainsi un passe-droit sur des locataires respectueux de la légalité.

Si nous acceptons cette proposition, nous pérennisons désormais le squat. Or nous avons toutes et tous été élus et nous avons tous prêté serment dans cette salle pour faire respecter la légalité. Il est donc exclu, pour le groupe radical, d'entrer en matière sur un tel objet qui discriminerait une majorité de citoyens respectueux de la légalité au profit d'une minorité qui l'ignore délibérément. Le groupe radical refusera donc bien évidemment les conclusions du rapport de la commission du logement.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral est perplexe pour plusieurs raisons. Quel est l'état de ces immeubles aujourd'hui? Ils sont très vétustes et ils présentent un danger par rapport à la responsabilité du propriétaire, à savoir la Ville. Cela ne nous laisse pas indifférents. Ces logements sont aujourd'hui occupés par des squatters, des occupants illicites, qui ne s'acquittent d'aucun loyer, même s'ils sont apparemment de très bonne volonté et entendent participer à des rénovations.

Qu'est-ce que cela veut dire? Quelles seront les conséquences pour ces appartements occupés par des gens qui, sous le couvert de bonnes intentions – comme cela a été salué par une préopinante – décident de s'investir, de choisir leur habitat et de participer à l'élaboration d'un projet de rénovation? Cela signifie tout simplement, Mesdames et Messieurs, que nous laissons des occupants illégaux prendre le contrôle de ces logements pour lesquels ils ne versent pas de loyer, que nous leur donnons le pouvoir de décider ce qu'ils veulent y mettre, comment ils voient leur avenir. Tout cela se fait naturellement et sans que cela dérange personne.

Pendant ce temps, nous avons des familles, des personnes seules et des étudiants qui sont à la recherche d'un logement et prêts, eux, à s'acquitter d'un loyer. Ils sont plus de 3000 à être inscrits auprès de la GIM, attendant tranquillement, respectueux de nos lois, qu'on veuille bien tenir compte de leur situation pénible, de leurs nombreux enfants, de leur statut d'étudiant un peu précaire ou tout simplement de travailleurs qui n'ont pas les moyens de trouver un logement au prix du marché. Aussi, le groupe libéral ne peut pas accepter que des personnes entrées illégalement en possession d'un logement puissent participer

à sa rénovation et passer avant des gens qui attendent tranquillement leur tour en vivant également des situations difficiles... (*Protestations.*) C'est totalement inadmissible!

Au sujet de ce projet de rénovation, le groupe libéral relève également le problème des coûts extrêmement importants. Les finances de la Ville sont aujourd'hui dans un état précaire et nous devons réfléchir à certaines priorités. Voulons-nous décider de rénover ces immeubles, alors même que nous savons que ce sera très important en quodité de coût, et que le nombre de logements sera très faible pour la Ville? En outre, ces logements, je suis désolée de le relever, n'apporteront que de très faibles loyers par la suite. La Ville investira et rénovera pour environ 3 millions de francs, comme l'a souligné mon préopinant, et on se retrouvera avec une perte sèche, parce que les loyers n'atteindront jamais des montants qui nous permettront de retrouver nos investissements.

La question se pose alors: que faire? Ne devrait-on pas plutôt raser ces logements? Il va de soi que c'est une question politique au sujet de laquelle le Conseil municipal n'a pas vraiment son mot à dire et dont nos conseillers administratifs devront débattre. Que veulent-ils à ce niveau-là? Préfèrent-ils rénover? Nous n'accepterons pas un crédit d'étude dans ces conditions, même si un refus d'entrer en matière peut paraître un peu sévère aux yeux de certains.

Mais, à notre avis, entrer en matière, c'est mettre un pas dans un engrenage et adresser un signe à la population: «Mesdames et Messieurs, allez occuper des logements illégalement et vous serez des partenaires privilégiés, vous pourrez faire vos choix en accord avec la Ville et vous habiterez les logements rénovés que vous souhaitez pour un loyer modique!» Pendant ce temps, 3000 imbéciles, toujours inscrits à la GIM, continueront à attendre qu'on songe à s'occuper de leur sort! (*Applaudissements.*)

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Le groupe des Verts pense avec moi que, contrairement à ce que nous venons d'entendre, ce qui se passe à la rue de l'Industrie est un peu le résultat d'un long processus de négociation, dans lequel le Conseil administratif s'est engagé intelligemment. Je regrette toutefois, et d'autres avec moi, que l'intelligence que nous avons connue autrefois avec un magistrat comme M. Haegi, notamment, soit un peu mise à mal par les temps qui courent, en particulier à cause de politiques beaucoup plus répressives envers les squatters. Cela étant, je tiens à développer pour quelles raisons ce processus devrait non seulement être applaudi dans le cadre de la rue de l'Industrie, mais également reproduit ailleurs.

Tout d'abord, en nous rendant sur place, nous nous sommes rendu compte que nous avons affaire à des gens tout à fait convaincus de leur investissement

pour le maintien de ces bâtiments et, surtout, pour participer à leur rénovation, malgré la nature hétérogène du groupe auquel ils appartenaient. Cela, comme certains l'ont dit, avec des compétences parfois inégales, mais avec énormément de bonne volonté.

Nous avons aussi eu l'occasion d'entendre des représentants des premiers baux associatifs. A l'époque, ils ne s'appelaient pas ainsi, il s'agissait de contrats de prêt à usage, devenus contrats de confiance et ensuite baux associatifs. Nous avons donc entendu ces personnes, notamment celles de la rue Lissignol, qui nous ont expliqué le fonctionnement du système. Je dois le dire, nous étions loin d'être en face de gens irresponsables. Au contraire, leur gestion est totalement responsable. En effet, non seulement ils donnent des garanties à la Ville, mais ils exercent un contrôle des personnes qui rentrent et vivent dans ces immeubles.

Il serait peut-être bon de le rappeler, ce processus historique s'est engagé autour des années 1980-1985, grâce à l'intelligence de certains élus – d'ailleurs de droite – et il s'est poursuivi en 2001 avec l'adoption et l'intégration du bail associatif dans la loi générale sur le logement... Je vois qu'il y a des réactions de certains élus de droite... Puis-je continuer, Madame la présidente?

La présidente. Bien sûr, terminez, Madame Contat Hickel!

M^{me} Marguerite Contat Hickel. Je continue... En 2005 donc, nous avons eu l'adoption par le Conseil d'Etat d'un bail associatif type. Ainsi, le processus d'officialisation du bail associatif a abouti et ce type de contrat jouit actuellement d'une reconnaissance totale. Il convient de relever un élément intéressant à plus d'un titre dans ce processus, puisque, dans le cas de la rue de l'Industrie, un médiateur a été nommé. Il est l'intermédiaire entre la Ville et les habitants de ces immeubles.

L'autre option aurait été d'évacuer les squatters, avec ce que cela signifie en termes d'explosion sociale. A mon avis, nous ne devons pas nous leurrer. Nous sommes face à une situation de pénurie de logements et l'intelligence politique veut que nous prenions des mesures et que, surtout, nous anticipions les événements en faisant participer les gens au processus d'intégration dans un quartier.

Je rappelle aussi qu'un bail associatif offre des garanties à la Ville, par exemple quant au paiement du loyer. Si chaque locataire est responsable devant l'association, l'association, elle, est responsable devant la Ville. C'est une chose intéressante. Il y a une autre garantie, l'obligation de contracter des assurances responsabilité civile, incendie et eau.

En outre, cette gestion responsable des associations implique, pour les locataires, des conditions parfois assez drastiques. L'entretien de ces immeubles exige un gros travail, mais celui-ci est bien organisé, puisque certains s'occupent de la conciergerie. Ainsi, ces communautés ne partent pas dans tous les sens, si je puis dire. L'offre socioculturelle est très régulière et elle favorise le maillage social à l'intérieur de ces baux associatifs. Nous sommes donc très loin de l'absence de contrôle déplorée par certains lors de la visite des lieux et, ce soir, dans cette salle.

A la rue de l'Industrie, quatre associations se sont groupées pour former l'Association L'Industrie. Elle réunit les représentants des futurs locataires, qui ne sont pas des gens de passage – même s'il y a une certaine rotation – puisque certains d'entre eux sont là depuis plus de dix ans déjà. On observe donc un engagement sur la durée dans le cas de ces bâtiments.

Pour toutes ces raisons, les Verts soutiennent ce processus et cette participation. Mais ils souhaitent également que la Ville encourage la création d'associations de locataires qui décident d'être partie prenante à la rénovation de leurs propres bâtiments. Raison pour laquelle nous vous invitons tous à voter ces crédits d'étude.

M^{me} Annina Pfund (S). Contrairement au Parti radical, le Parti socialiste continue à rêver et, pour notre part, nous saluons ces démarches intéressantes et innovatrices entreprises par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Nous sommes ravis, comme le groupe des Verts, quand il y a des rénovations, surtout dans ces petits immeubles, et que les habitants sont intégrés. Nous constatons l'amorce d'un changement et une ouverture d'esprit.

L'objectif de ces rénovations est de réaliser de l'habitat collectif, à savoir des chambres destinées avant tout à des étudiants, avec une salle de bains à l'étage, une cuisine, un salon ou un séjour. Cela nous semble tout à fait normal dans une maison de cette taille – une petite maison – où il n'est pas nécessaire d'avoir davantage de salles de bains ou de cuisines. Si vous regardez les foyers pour étudiants et étudiantes, c'est tout à fait la règle. On parle de quatre ou cinq chambres et cela suffit largement aux besoins de ces personnes, elles nous l'ont confirmé.

Dans ce projet, les architectes travaillent directement avec les habitants, avec qui ils discutent du programme à suivre, c'est-à-dire comment rénover. Le Parti socialiste trouve cela vraiment très intéressant. Si nous ne débattons pas maintenant du genre de bail – bail associatif ou non – il est tout de même important d'impliquer les habitants. A mon point de vue, c'est une bonne chose qu'ils aient envie d'être associés directement à ce processus.

Proposition: rénovation d'immeubles à la rue de l'Industrie

Pour le Parti socialiste, une médiation dans ce processus est très importante – ma collègue des Verts l'a d'ailleurs déjà dit. Il n'était pas facile, en effet, de mettre ces gens d'accord, car ils appartenaient à quatre associations assez différentes les unes des autres. Ils sont maintenant réunis dans une seule association, L'Industrie.

Il ne faut pas oublier non plus la valeur architecturale assez importante de ces maisons. Elle fait de la rue de l'Industrie ce qu'elle est, et c'est très chouette! Il est important que la Ville de Genève sauvegarde des maisons qui donnent son caractère à un quartier ou à une rue.

Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste vous conseille vivement de voter ces crédits d'étude.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le Parti démocrate-chrétien, ces crédits posent quatre problèmes. Le premier problème est malheureusement bien connu en ville: ces immeubles sont extrêmement vétustes, même s'ils ne sont effectivement pas dénués de qualités. Mais si on voulait vraiment les rénover, il aurait fallu le faire il y a trente ans, et non pas aujourd'hui à grands frais. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, car nous avons eu cette discussion à de nombreuses reprises déjà, en particulier pour le quartier de Saint-Gervais.

Deuxième problème. Nous partons dans une rénovation destinée à produire des logements communautaires. Le Parti démocrate-chrétien a déjà eu l'occasion de dire qu'il n'était pas du tout contre ce type de logements et qu'on pouvait imaginer de le favoriser. Il faut cependant se poser la question suivante: si on rénove ces immeubles pour les destiner uniquement à des logements communautaires, que se passera-t-il dans dix ou vingt ans, quand le besoin aura changé? On fera alors des travaux, on créera de nouvelles gaines techniques, on installera des sanitaires supplémentaires et la Ville sera embarquée dans de nouveaux coûts très importants... Cette manière de voir l'avenir ne nous paraît pas très constructive.

Troisième problème. La préopinante vient de signaler qu'il était intéressant d'intégrer les habitants dans la discussion. Certes, le rôle des habitants jusqu'à présent ne doit pas être occulté. La commission du logement, que je présidais alors, a eu l'occasion de visiter les immeubles de la rue de l'Industrie 8, 11 et 12. La commission a été reçue d'une manière extrêmement sympathique et aimable, mais nous avons pu voir dans quelles conditions relativement pauvres – au sens des commodités que la plupart d'entre nous connaissons habituellement – ces habitants vivaient. La salle où nous nous réunissions devait rassembler, je pense, la totalité des chauffages d'appoint de ces trois immeubles... Il faut bien le dire, les habitants de ces immeubles vivent dans des conditions pour le moins précaires.

En revanche, nous avons abordé avec les habitants la question de la manière de rénover. Mais où s'arrêtera la discussion? Pendant cette séance sur place, j'ai eu la très nette sensation que les représentants de la Ville devaient d'ores et déjà poser des limites, parce que les habitants, qui se sont beaucoup investis, avaient des demandes pour le futur. Jusqu'où notre collectivité publique – si c'est bien là son rôle – doit-elle aller dans cette discussion? En commission, nous avons perçu très nettement un réel problème à cet égard.

Enfin, quatrième problème, nous parlons d'une rénovation d'immeubles ciblés. On rénove d'une certaine manière pour un type particulier d'habitants. Il ne s'agit pas du tout de mettre en cause le bail associatif, mais la Ville va engager des frais pour une rénovation spécifique, afin de reloger finalement la quinzaine ou la vingtaine d'habitants qui sont là aujourd'hui. Nous pouvons légitimement nous poser la question de savoir si cette manière de faire est très fair-play à l'égard des personnes inscrites sur les listes d'attente de la GIM.

Pour toutes ces raisons, Madame la présidente, le Parti démocrate-chrétien refusera ces crédits d'étude.

M. Frédy Savioz (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que se passe-t-il à la rue de l'Industrie 8, 11 et 12? Nous avons des immeubles dont l'état de vétusté est déplorable et les gens qui les occupent sont en situation illicite, ce sont des squatters. Ils ont bénéficié des largesses de la Ville jusqu'à aujourd'hui.

Au fond, on nous propose de rénover ces immeubles pour maintenir un bail associatif. Qu'est-ce que le bail associatif? C'est tout simplement un bail où un conseil décide et où la GIM, qui est la gérance municipale, ne saura jamais qui habite ces logements. Cette situation, à mon avis, ne peut pas être acceptée, ne serait-ce que par la GIM.

D'autre part, la rénovation coûtera un, voire deux tiers plus cher qu'une démolition et une reconstruction, d'après le rapport PR-353 A. A mon avis, il serait raisonnable de refuser cette proposition et de démolir et reconstruire ces immeubles.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je voulais répondre à M^{me} Fontanet – vous lui transmettez, Madame la présidente. Elle a essayé de nous faire croire tout à l'heure qu'il y avait de bons et de mauvais locataires, ou plutôt de vrais et de faux locataires, et que les squatters étaient simplement là pour mettre les bâtons dans les roues de ceux qui ont vraiment le droit de se loger. J'aimerais juste lui rappeler que nous sommes toutes et tous égaux devant le besoin de logement. Il

n'y a pas de bons ni de mauvais locataires, il y a seulement des personnes qui ont besoin d'un toit.

On a essayé, dernièrement, d'opposer les anciens et les nouveaux squatters. Ce soir, on oppose les squatters et les locataires, ou ceux qui ont vraiment le droit de demander un appartement. A mon avis, ce besoin de dresser les gens les uns contre les autres relève surtout du souci d'une certaine classe de diviser les squatters et les demandeurs et demandeuses de logement, qui sont du même côté de la barrière, parce qu'elle y trouve un intérêt. Ils et elles cherchent simplement à se loger décentement, sans se saigner aux quatre veines pour engraisser encore ceux qui profitent de leur besoin légitime de logement. Je le répète, la Ville me semble ici exemplaire dans sa volonté d'écouter les habitants et les habitantes et de protéger un quartier et un patrimoine.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Je vais tout d'abord répondre brièvement à la préopinante – je vous remercie de transmettre, Madame la présidente. S'agissant du droit au logement, il est clair qu'il ressortit à la Constitution et que chaque être humain a le droit de vivre dans des conditions de dignité et d'avoir un logement. S'agissant de l'intitulé «locataires», il faut savoir que le mot locataire n'est pas anodin, puisqu'il signifie occuper des locaux contre un loyer. Il n'y a donc pas de bons et de mauvais locataires, mais des locataires et des occupants illicites.

Nous n'allons pas jouer sur les mots ni chercher à savoir ce qui est bien ou pas bien. Chacun a sa philosophie, mais nous, les libéraux, nous estimons qu'il est totalement ahurissant de favoriser des occupants illicites. Sous prétexte qu'ils sont dans une situation difficile et qu'ils ont le droit d'avoir un toit sur leurs têtes, ils se trouvent obligés, nous disent-ils, d'occuper illicitement certains locaux. Mais ils sont des occupants illicites et nous ne tolérerons pas qu'ils soient favorisés par rapport à des gens qui souhaitent devenir des locataires. Ce n'est pas une question d'intelligence politique, c'est une question d'intelligence tout court!

Vous nous reprochez aujourd'hui de ne pas être prêts pour la négociation, parce que tout ce qui est fait pour le bail associatif serait formidable. Là, nous vous arrêtons tout de suite! Nous ne sommes pas du tout opposés à ce type de bail ni à cette manière de vivre, mais nous voulons des baux associatifs avec des gens qui s'organisent, respectent les règles et attendent leur tour pour bénéficier de certains logements. Il est bon que ces gens-là soient encouragés à se mettre ensemble pour gérer leur vie comme bon leur semble, selon leurs envies. Cependant – et je me répète – nous n'acceptons pas que certaines personnes passent avant d'autres, et cela sans raisons majeures.

La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui au niveau cantonal avec le squat Rhino, qui a été évoqué, résulte justement du fait que certains ont

tenté d'être compréhensifs, en parlant de baux différents et d'une autre manière de vivre. Il y a lieu, à mon avis, de faire une distinction entre des occupants illicites de la propriété d'autrui et des locataires qui s'acquittent d'un loyer.

J'espère que personne ne se laissera duper par le faux débat mené aujourd'hui. Ces trois crédits d'étude ne visent pas à encourager le bail associatif, mais à favoriser purement et simplement des habitants illicites face à 3000 personnes aujourd'hui inscrites auprès de la GIM et qui sont dans l'attente d'un logement.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Pour notre part, nous ne sommes pas convaincus qu'il faille rénover ces trois immeubles. D'une part, ils sont dans un triste état, pour ne pas dire plus, et leur rénovation coûterait extrêmement cher, alors qu'on peut démolir et reconstruire pour un prix raisonnable tout en gardant l'esprit architectural de cette rue, en conformité avec la loi Blondel. D'ailleurs, en reconstruisant ces immeubles, nous sommes persuadés que nous gagnerons quelques logements sociaux supplémentaires.

D'autre part, il ne nous paraît pas correct de privilégier un petit groupe de personnes en les faisant passer devant une liste impressionnante de la GIM. Ces personnes voudraient aménager l'intérieur des bâtiments, intervenir sur les travaux à entreprendre et participer aux travaux de rénovation, en contrepartie d'une baisse de leur loyer, qui serait ramené à une somme modique.

Le groupe de l'Union démocratique du centre ne peut pas souscrire à ce genre de passe-droit et nous vous invitons donc à refuser cette proposition PR-353.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Comme à l'accoutumée, ces propos viennent des bancs de la droite et de l'extrême droite, notamment ceux que j'ai entendus de la part du représentant du Parti radical, de la représentante du Parti libéral et de celle de l'Union démocratique du centre. Votre discours a tendance à occuper le terrain et à être particulièrement pernicieux dans la manière de diviser – pour mieux régner, évidemment! – les habitants que vous considérez les uns comme légitimes, les autres comme illégitimes. La préopinante libérale a effectivement utilisé tout à l'heure le terme «illégitime», mais je trouve quand même fort de café qu'on puisse qualifier ainsi, dans certains cas, le besoin de se loger.

Qu'il soit illicite – vous avez utilisé les deux termes – c'est autre chose. En effet, par rapport aux lois en vigueur, certaines personnes sont obligées d'utiliser des espaces laissés abusivement vides par des propriétaires. D'ailleurs, à ce sujet, vous avez parlé de la loi... Alors, parlons-en! Vous dites que des gens utilisent des

espaces de manière plus ou moins légale. On pourrait relever qu'une loi devrait aussi être appliquée, celle qui veut que les propriétaires – mieux représentés dans vos partis que dans les nôtres – sont censés faire usage de leurs espaces et ne pas les laisser vides, particulièrement dans un temps de crise du logement comme celle d'aujourd'hui. Le principal problème est tout de même là.

Vous citiez tout à l'heure le cas de Rhino. Je me permettrai de relever le fait que le propriétaire actuel de Rhino a maintenu – j'en suis le témoin – un immeuble entier vide pendant en tout cas dix-huit mois au cours de ces deux dernières années. Ce sont des choses totalement scandaleuses ou, pour le moins, illégales compte tenu des lois sur les espaces qui devraient être rendus à du logement.

Enfin, pour vous, il y a les bons locataires d'un côté et les mauvais squatters de l'autre... Pour ma part, je trouve ce propos assez génial, quand on sait qu'on rencontre dans vos rangs les représentants de la Chambre genevoise immobilière, qui ne se presse jamais pour proposer des baux associatifs – auxquels vous êtes ouverts, nous l'apprenons ce soir et nous en sommes très contents. Que ces représentants des milieux de l'immobilier laissent les locataires s'exprimer et être partie prenante à la rénovation de leurs logements! Ce serait un grand progrès dont nous nous féliciterions tous et toutes, d'après ce que je viens d'entendre, et nous irions dans le même sens.

Mais nous constatons que ce n'est pas le cas pour l'instant et que vous avez une grande méfiance envers ces habitats communautaires. En effet, vous semblez dire: «D'accord si des gens veulent vivre aujourd'hui de cette manière, mais qu'en sera-t-il dans vingt ou trente ans?» D'après les signaux dont nous disposons actuellement, les choses évolueraient plutôt dans ce sens-là, car la demande est croissante. Les immeubles sous ce régime ne sont pas très nombreux actuellement, il faut le reconnaître, et beaucoup de gens sont en liste d'attente pour y habiter. A mon avis, l'histoire nous donnera raison quant à la rénovation d'immeubles dans des formes qui ne sont pas les plus conventionnelles, puisque de plus en plus de gens sont prêts à vivre dans des conditions qui ne correspondent pas forcément aux normes actuelles. Sur tous ces points, je vous remercie de m'avoir écouté.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). J'aimerais revenir à la question qui nous est posée, à savoir si nous allons voter trois crédits d'étude en vue de la rénovation de trois immeubles actuellement occupés. A mon point de vue, une politique du logement ne se fait pas au mérite, comme une politique salariale ne se fait pas au mérite. Toute l'histoire du logement et de la rénovation nous a appris que nous pouvions rénover avec les habitantes et les habitants à l'intérieur. Ce sont les fameuses rénovations douces qui ont marqué les années 1980.

Peu importe, au fond, que les habitants de ces immeubles soient locataires ou aient été occupants devenus locataires. Si, aujourd'hui, le quartier des Grottes existe, c'est simplement parce qu'il y a eu une histoire collective d'habitantes, d'habitants, quel qu'ait été leur statut de locataires légitimes ou de locataires illégaux. La rénovation douce des quartiers s'est faite peu à peu grâce aux revendications des associations des habitants. Nous sommes donc héritiers d'une longue histoire qui a commencé bien avant nous, et nous ne devrions pas à chaque fois tomber dans une forme de diabolisation d'un camp ou d'un autre. Cela n'amène strictement rien.

Il est possible aujourd'hui de rénover avec ces personnes en place, qui ont simplement demandé de pouvoir conserver un habitat économique. Les crédits d'étude sont certes modestes, parce qu'ils sont à la mesure du projet proposé, à savoir un projet modeste de logements économiques. J'entends bien, par exemple, le souci de certains de savoir ce que deviendra ce type de logements lors de changements de locataires. Nous avons déjà eu ce débat pour d'autres immeubles de la Ville et, à mon avis, compte tenu de la précarité qui s'installe aujourd'hui, bien des gens seront disposés à se loger à des conditions apparemment moins nobles et moins normatives, mais adaptées au niveau de leurs revenus.

Ces différents modes d'habiter font la richesse de notre ville et je pense que nous pouvons tout simplement poursuivre avec cette politique en tenant compte d'une diversité d'habitats qui correspondrait à une diversité d'habitantes et d'habitants. Cela ne nous engage pas à autre chose qu'à promouvoir une politique du logement diversifiée. Il vaudrait mieux sortir de ces débats et essayer de dire qu'une politique du logement économique permet d'offrir un habitat à des catégories sociales différentes, et que chaque personne a le droit de se loger conformément à son propre mode de vie.

M. Patrice Reynaud (L). Je m'en excuse, Monsieur Bertrand, mais, depuis hier, vous vous trompez de cible. Vous nous avez défini les vilains actionnaires de Reconvilier, manque de chance, ce sont des caisses de pension... Aujourd'hui, vous nous définissez les vilains propriétaires, manque de chance, c'est vous et moi, c'est la Ville de Genève... Décidément, vous vous trompez de cible, Monsieur Bertrand...

D'autre part, vous parlez d'une loi qui, si je vous ai bien suivi, contraindrait les propriétaires à non seulement construire des logements, mais à faire en sorte qu'ils soient occupés. Je serais particulièrement intéressé que, par l'intermédiaire de notre présidente, vous me fassiez parvenir le texte de loi en question. Je vous l'avoue, j'en ignore et la teneur et l'existence.

Tout à l'heure, une représentante du groupe des Verts a expliqué que ce système accorderait à la Ville de Genève des garanties remarquables, en tout cas particulières, puisqu'elles seraient supérieures à ce que nous pouvons obtenir avec un bail classique. De quelles garanties a-t-il été question?

La première concerne le paiement du loyer. Belle garantie, en effet, mais je signale qu'elle figure déjà dans la loi: celui qui ne paie pas son loyer risque tout simplement de se faire expulser! Je ne suis pas du tout persuadé que la façade – si je puis dire – associative offrirait une meilleure garantie au propriétaire. Pour ma part, je suis plutôt convaincu du contraire.

Autre garantie, il a été dit qu'il y aurait, au bénéfice de la Ville – ô miracle! – une assurance dégâts des eaux et une assurance incendie. Voulez-vous bien m'indiquer quel locataire peut signer aujourd'hui un bail sans, dans le même temps, établir l'existence d'une police d'assurance? Personnellement, je n'en connais pas.

Il n'est pas question aujourd'hui, de façon principale et exclusive, d'un bail associatif contre un bail classique, mais bien d'un problème de rénovation, M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio a eu raison d'y revenir. Ce n'est pas de la basse politique pour l'instant – même si cela le deviendra plus tard – mais il s'agit tout simplement de faire au mieux en fonction de nos possibilités au niveau financier.

C'est un fait désormais établi, rénover coûte un tiers plus cher que reconstruire. Cela n'a pas été dit par des squatters, ni par des gens de droite, ni par des gens de gauche, mais par des experts. Vous le prenez comme vous voulez, mais vous nous direz que ces experts étaient sans doute de mauvais experts, puisqu'ils ont osé aller à l'encontre de ce que vous souhaitez. Il n'empêche, c'est tout de même ce qu'ils ont dit.

Il est évident que cette proposition PR-353 passera ce soir, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. On connaît la règle de ces budgets d'étude – 10% et 90% après – et tout cela nous coûtera des sommes phénoménales, alors qu'on pourrait, dans le cadre d'une construction, faire du logement neuf, fût-ce – même si je n'en suis pas convaincu – au bénéfice de ceux-là mêmes qui les occupent aujourd'hui. Mais non, on fera de la rénovation sur de la vieille rénovation, sur des bâtiments qui ont déjà à moitié brûlé et, pour bien les connaître à la rue de l'Industrie, je peux vous dire que cela tiendra l'espace d'une saison, certains disaient même l'espace d'une rose, c'est-à-dire à peine un matin... Mais peu importe!

Je voudrais être un peu plus politique sur un dernier point, au sujet de cette confrontation que nous faisons entre le bail associatif – le contrat de confiance, comme il avait été appelé et créé par des gens de droite, vous avez raison – et le bail traditionnel. Personnellement – je dis bien personnellement et non en qualité de représentant du Parti libéral – je ne suis pas pour le bail associatif mais, à la

limite, vous vous en moquez. En revanche, vous ne pouvez pas vous moquer de la raison – la légitimité, vous en parliez tout à l'heure – qui justifierait que la Ville de Genève privilégie systématiquement le bail associatif, au nom de je ne sais trop quel critère, l'innovation, l'expérience ou – osons le mot! – la fantaisie, voire l'avenir, qui sait?

Je ne suis pas du tout en train de dire que la Ville doit systématiquement refuser d'étudier cette notion de bail associatif. Mais je ne vois pas, contrairement à ce que vous semblez penser, pour quelles raisons, dès lors qu'il s'agit des immeubles de la Ville de Genève, bing! cela doit être du bail associatif: rue de Lausanne, Rhino – ce n'est pas chez nous, je vous l'accorde, mais nous en avons suffisamment parlé ici – et maintenant ces trois immeubles de la rue de l'Industrie. Cela devient non pas significatif, mais symptomatique.

Pourquoi ne pas examiner – je suis prêt à m'y ouvrir – ce que pourraient être les avantages, pour peu qu'il y en ait, de ce bail associatif par rapport aux baux traditionnels? Mais pourquoi focaliser systématiquement ce bail associatif sur toutes les rénovations possibles et imaginables de la Ville de Genève, voire sur ses acquisitions, comme ce fut le cas à la rue de Lausanne? Non!

Vous nous dites depuis déjà très longtemps que nous voulons occulter le problème. Pas du tout! Nous en sommes parfaitement conscients. Une balade dans la ville nous suffit pour constater les problèmes de squatters et d'insalubrité d'un certain nombre de maisons et d'immeubles, notamment ceux dont la GIM est propriétaire. Nous n'avons jamais nié cette réalité. Par contre, nous ne vous suivrons en aucun cas sur la nécessité du bail associatif, dont vous vous faites les chantres, dès qu'il y a rénovation ou nouvelle attribution sous forme locative des immeubles de la GIM.

Vous aurez bien compris mon propos. Je ne dis pas qu'il ne faut pas privilégier ces pauvres gens – que vous voulez suivre s'ils ne veulent qu'une toilette par étage – quand bien même je suis convaincu du contraire, vous vous en doutez bien... Mais, arrêtons! Pourquoi systématiquement utiliser les deniers publics – car il s'agit des deniers publics – pour faire des expériences?

Qu'on examine alors, un jour ou l'autre, l'opportunité du bail associatif dans un certain nombre d'habitations de la Ville de Genève! J'ai bien dit du bail associatif et non du squat associatif, ce n'est pas tout à fait la même chose... Oui, mais ne prenez pas fallacieusement comme prétexte de revenir sur cet argumentaire – vous m'autoriserez à dire sur cette argutie juridique du bail associatif – pour essayer d'y coller systématiquement les deniers publics en rénovations diverses et variées, cela d'autant plus que le coût de la rénovation est d'un tiers plus cher! Alors, un peu de bon sens, pour autant que ce soit encore possible...

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, Madame la présidente, il s'agit avant tout ici d'une discussion sur l'efficacité de l'investissement de la Ville. Disons-le franchement et en langage contemporain, le Conseil administratif est mal pris sur cet objet. Pourquoi? Parce que ces rénovations auraient dû avoir lieu il y a bien des années, avant que ces immeubles tombent en décrépitude complète. Cela n'a pas été fait et le Conseil administratif doit bien aujourd'hui entreprendre quelque chose.

Les habitants, comme je l'ai dit, vivent dans des conditions précaires, voire dangereuses, et, ne voyant rien venir, ils ont assumé eux-mêmes beaucoup de bricolages, parfois relativement lourds, pour essayer de limiter les dégâts. Nous comprenons parfaitement que le Conseil administratif soit obligé d'entreprendre quelque chose, bien qu'il doive aujourd'hui supporter l'incurie des années passées.

Mais le groupe démocrate-chrétien demande une rénovation complète, avec des logements «complets», c'est-à-dire destinés à tous les types d'usages. Pour nous, la rénovation telle qu'elle a été discutée jusqu'à présent pose un gros problème. En effet, comme quelqu'un l'a rappelé tout à l'heure, le jour où il faudra changer l'affectation de ces logements uniquement à caractère communautaire – à savoir avec un bloc sanitaire par étage par exemple – la Ville devra réinvestir des sommes considérables.

Ce soir, Madame la présidente, en refusant ces crédits, le groupe démocrate-chrétien ne demande rien d'autre au Conseil administratif que de revenir avec une proposition de crédit pour des rénovations complètes. La nature du bail, le traitement des locataires, l'ordre de priorité pour l'accès aux logements, tout cela fera par la suite l'objet d'une autre discussion. Mais il nous paraît tout à fait ridicule de prévoir aujourd'hui une rénovation qui limite l'utilisation de ces immeubles pour le futur.

J'aimerais à ce propos rappeler que le groupe démocrate-chrétien a entendu avec quelque étonnement, tout à l'heure, la prise de position des socialistes. En effet, nous ne disons rien d'autre que ce que nous avons déjà développé pour la rue des Gares et, à l'époque, le Parti socialiste s'était rangé à l'avis majoritaire: quand on rénove, on rénove pour faire des logements complets et on discute de l'affectation et du type de bail. Mais au moment où on investit, on investit d'une manière efficace.

C'est pourquoi, en refusant ces crédits d'étude, nous ne voulons pas enterrer ce problème réel – je me répète, Madame la présidente, mais cela me paraît vraiment très important – et nous comprenons bien que le Conseil administratif doive le traiter. Mais, à l'heure actuelle, cette proposition est insatisfaisante et nous demandons de nouveaux crédits d'étude pour des rénovations complètes.

M. Guy Jousson (T). Pour notre part, nous sommes très embarrassés, parce que l'idéal voudrait une situation du logement à Genève telle que nous puissions vraiment choisir, en fonction de nos revenus proportionnels, les appartements merveilleux auxquels nous aspirons. Mais, évidemment, vous savez bien que nous sommes très loin de l'idéal et que nous lui tournons plutôt le dos pour l'instant.

Nous sommes embarrassés parce que nous, Parti du travail, nous représentons beaucoup de gens vulnérables, ces nombreuses personnes inscrites sur les listes d'attente de la GIM. Pendant ce temps, certains propriétaires – mais pas tous – profitent de la tension sur le marché pour spéculer sur le logement.

Enfin, nous sommes très embarrassés parce que, intellectuellement, affectivement, nous comprenons bien qu'une catégorie de la population, dynamique, pleine d'énergie et d'enthousiasme, se saisisse de logements vides. Mais, dans notre esprit, nous ne pouvons pas institutionnaliser cette pratique, puisque nous voulons absolument que chacun – et particulièrement les personnes à bas revenus – bénéficie de logements sociaux à terme.

Alors, une fois faite l'addition de tous ces éléments embarrassants pour nous, nous devons reconnaître qu'il s'agit, dans cette proposition PR-353, de crédits d'étude pour une analyse. A mon avis, il faut laisser faire cette étude afin de percevoir objectivement la situation et si ces logements peuvent être rénovés. A partir de là, nous examinerons à quel prix, comment, par qui et dans quels délais – assez courts, c'est important – ces rénovations seront entreprises, ou si une autre solution devra être adoptée.

Vous l'avez donc compris, nous voterons ces trois crédits d'étude, mais, comme nous l'avons dit hier soir, nous avons une autre vision du logement. Nous sommes pour que la construction se fasse maintenant – vite et fort – en vue de répondre aux besoins de tous, y compris de gens dont les revenus sont très faibles, comme les étudiants par exemple.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Je ne veux pas épiloguer, mais vous transmettez, Madame la présidente, puisque c'est le deuxième soir de suite que j'ai une discussion personnelle télévisée avec mon adversaire politique libéral M. Reynaud. Je me permettrai toutefois de lui répondre, puisqu'il revient ce soir sur les mêmes arguments.

A propos de la discussion d'hier soir, je pensais écourter les choses en ne vous répondant pas. Mais, puisque vous reprenez le sujet publiquement, je vous rappelle que j'avais bien dit dans la conversation que je ne m'étais pas intéressé à connaître la liste des actionnaires de Reconvilier. En revanche, le résultat est là, car les choix économiques de cette société – et, par conséquent, de ses

actionnaires – conduisent à des politiques scandaleuses et à des délocalisations auxquelles nous ne pouvons pas souscrire. Je m'arrête là quant à cette discussion, mais je tenais tout de même à apporter cette précision.

Pour revenir au débat qui nous intéresse maintenant, vous me dites que la Ville de Genève est propriétaire de ces immeubles de la rue de l'Industrie. Nous sommes bien d'accord, et cela nous permet d'en discuter ce soir, parce que c'est justement là où nous avons pris sur le sujet. Nous nous félicitons évidemment d'avoir des immeubles qui seront rénovés dans le cadre d'une concertation, dont nous ne pouvons que souhaiter l'extension en d'autres lieux de la ville de Genève et du canton. En outre, cette concertation porte sur un bail associatif et nous espérons que ce bel exemple servira également au privé ou à d'autres collectivités.

Excusez-moi par rapport à votre parti, Monsieur Reynaud, mais j'aurais tendance à dire que le temps de Claude Haegi me semble bien loin, lui qui avait été un des pères – si nous pouvons lui rendre cet hommage – des baux associatifs et d'une certaine concertation... Votre position de ce soir n'emprunte pas tout à fait la voie qu'il avait ouverte et nous ne pouvons que le regretter. Mais nous aurons l'occasion d'en parler.

Enfin, vous me demandez de citer une loi qui oblige les propriétaires à mettre des logements sur le marché. Il s'agit, évidemment, de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR). Fait intéressant à noter, le procureur général, M. Zappelli, après ses excès langagiers et ses vitupérations à la radio, a quand même promis il y a quelques jours dans les journaux, notamment dans *Le Courrier*, qu'il ne tolérera pas que des appartements restent inoccupés sans raisons valables, au risque, pour leurs propriétaires, de se voir appliquer précisément les dispositions de la LDTR. Nous pouvons nous féliciter de ce réveil tardif.

Il me semblait important de vous répondre sur ces différents points.

M. Eric Rossiaud (Ve). Je ne devais pas intervenir sur ce point, mais à entendre ce qui se dit sur les bancs de l'Entente, je me dois quand même de souligner un peu le trait pour montrer l'image qui s'en dégage. Si j'entends M. Schweingruber, il s'agit de détruire un immeuble lorsqu'il est vieux, mais le vieux a parfois du charme, il fait notre ville. C'est le cas de l'îlot 13 aussi, où les architectes en voyage à Genève viennent se promener, aux Grottes et pas à Champel...

Si j'entends M. Dossan et M^{me} Rys, il s'agit de dire que lorsqu'on construit, on construit comme on l'a fait avant et on parachute des personnes dans ces immeubles en espérant, à terme, leur donner peut-être une âme.

Si j'entends M^{me} Fontanet, il faut évacuer les gens qui ont tissé leurs réseaux dans le quartier et qui l'animent. Il faut les évacuer pour la simple raison qu'ils habitent des locaux que la Ville de Genève n'a pas réussi à rénover dans des temps corrects. Ainsi, on détruit des quartiers et on recrée les mêmes, après avoir évacué des personnes.

Nous avons eu tout à l'heure un débat sur l'insécurité, la sécurité et la façon de créer des quartiers un peu plus sûrs. Mais le quartier est sûr parce que les gens y vivent bien et sont à l'aise. Ils trouvent du plaisir à être là où les murs ont une âme et non pas là où on a détruit pour refaire chaque fois la même chose.

Je ne sais pas quelle ville vous voulez, mais, heureusement, ce n'est pas vous qui la réalisez actuellement! M. Reynaud nous fait des procès d'intention au sujet du bail associatif... Oui, Monsieur Reynaud, le dernier bail associatif en ville de Genève date de 1988. A mon avis, il faut relire un peu les textes mis à notre disposition et nous saurons de quoi nous parlons...

En effet, la Ville doit être le fer de lance de l'expérimental, car les propriétaires privés ne peuvent pas se lancer forcément dans des innovations. Ils ont leur logique, mais la logique d'une collectivité publique est de chercher à améliorer sans cesse la vie sociale et, en ce sens, nous sommes reconnaissants envers le magistrat, qui nous propose des projets innovateurs pour les immeubles. Et pourquoi pour les immeubles à rénover? Tout simplement parce qu'il est difficile d'entamer une expérience dans des immeubles occupés par tous les locataires. Il est ainsi possible de donner un sens et une âme à un immeuble et cela déteindra sur le quartier, qui sera plus sûr, plus agréable, et où il fera bon vivre.

Je me réjouis donc que vous ne soyez pas aux commandes de la construction dans cette ville et que nos magistrats nous proposent des projets intéressants. (*Applaudissements.*)

M^{me} Annina Pfund (S). Le Parti socialiste regrette la décision des partis de droite de ne pas voter en faveur de cette proposition. Il est aussi un peu étonné d'autant plus qu'il y a quelques mois la commission ad hoc Saint-Gervais a voté à l'unanimité – partis de droite compris! – en faveur d'une proposition de rénovation, avec la recommandation de tenir compte de la possibilité du bail associatif, avec la différence, en effet, qu'il n'y a pas d'habitants pour l'instant dans l'immeuble.

A la rue de l'Industrie, la Ville n'a pas touché à ces immeubles, elle n'a pas rénové, elle les a laissés dans un état franchement lamentable, avec des trous dans la toiture, et cela pendant des années. Pour le Parti socialiste, il y a une certaine responsabilité de la collectivité publique envers les habitants de ces logements.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je dois préciser mes propos au sujet des garanties dites supérieures du bail associatif. J'ai évidemment défendu ce type de bail, mais c'est une proposition parmi d'autres, très intéressante. Vous transmettez, Madame la présidente, à M. Reynaud, qui sort de la salle...

M. Patrice Reynaud (L). Non, non, je ne m'en vais pas!

M^{me} Marguerite Contat Hickel. ... que, lors des auditions, nous avons aussi soulevé la question des coopératives d'habitation, avec l'octroi éventuel de droits de superficie. Et là se pose la question des parts de fonds propres nécessaires pour constituer une coopérative. D'autres aspects ont été abordés, mais c'est une des pistes intéressantes. De toute façon, il y a différentes manières d'envisager le logement des gens, leur intégration dans la cité et, surtout, leur participation. C'est une première remarque.

Deuxième remarque, cela a été dit, il ne faut pas oublier que ce quartier était voué à la démolition et que des personnes en ont eu conscience et ont occupé des immeubles vides. Grâce à elles, ces immeubles, à l'intérieur desquels un certain travail a tout de même été fait, n'ont pas complètement disparu. Il ne s'agit pas d'usurpateurs, mais de gens à la rue qui ont eu conscience de l'importance de défendre quelque chose. Il fallait le dire.

Enfin, il existe plusieurs variantes quant au type de rénovation à effectuer. Mais, étant donné que nous allons vers des investissements de l'ordre de 216 millions dans le cadre du plan financier d'investissement (PFI), nous devrions réfléchir à les répartir différemment en termes de priorités. Si nous pouvons avoir, moyennant une rénovation relativement douce, le bail associatif et le maintien de ce patrimoine, alors faisons-le!

M. Jacques Mino (AdG/SI). Les anciens des années 1970 aux Grottes, dont je suis fier de faire partie, sont témoins des projets pharaoniques proposés alors pour ce quartier. Je me tourne vers ceux qui sont un peu de mon époque... La rue de la Servette était une autoroute, les bâtiments des Grottes, dont M^{me} Contat Hickel vient d'évoquer la démolition, devaient être rasés. Et, grâce aux habitants qui se sont battus et aux squatters qui ont occupé ces bâtiments, on a fini par sauver ce quartier, qui, demain, sera le plus beau de Genève, avec Saint-Gervais, également en rénovation. La ville reste belle et, en plus, les quartiers sont vivants! On n'est pas dans le périmètre de la Grand-Rue, morte le soir, où on demande de mettre des îlotiers parce que les habitants n'y vivent plus... Bien évidemment, n'importe quoi peut s'y passer... Nous parlons ce soir de quartiers vivants, de

lieux conviviaux animés jour et nuit par les habitants. Notre patrimoine est donc enrichi et c'est le second point que j'aimerais relever.

On nous dit que le coût sera élevé, qu'on est en période de difficultés financières, qu'il faut arrêter de rêver... Mais le patrimoine de la Ville est bien plus important financièrement que nos dettes! Nous ne sommes pas en train d'endetter la Ville, mais de compenser nos dettes en enrichissant notre patrimoine. Ainsi, demain, notre ville sera plus riche, parce que nous aurons investi intelligemment pour faire du beau.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En conclusion de ce débat, je répondrai à quelques interventions, notamment du Parti libéral, qui s'étonne que nous n'ayons pas choisi l'option démolition et reconstruction. M. Mino vient de le rappeler, tout un quartier s'est battu, aux Grottes, pour maintenir son habitat. La première des choses à faire est de rendre hommage à ses habitants. S'ils ne s'étaient pas mobilisés, certaines autorités, à l'époque, auraient privilégié la démolition d'un quartier, qui aurait disparu aujourd'hui.

Ces trois immeubles de la proposition PR-353 font partie, justement, de ce quartier et, en tant que tels, ils ont une certaine valeur historique. Raison pour laquelle nous avons résolument laissé de côté la problématique démolition, et je m'étonne encore que certains, sur ces bancs, regrettent maintenant ce choix.

Le Parti démocrate-chrétien, lui, confirme le choix, mais il regrette le type d'intervention, puisqu'il nous demande une nouvelle étude, si j'ai bien compris M^{me} Rys. Vous le savez, il y a eu d'autres études au début des années 1990, et des autorisations de construire avaient déjà été délivrées. Mais, contestées par les habitants, elles avaient fait l'objet de procédures, et plus personne ne veut aujourd'hui de ces anciens projets.

Qu'avons-nous fait alors? Certains parmi vous l'ont relevé, nous avons tenté une médiation avec les habitants de l'immeuble, un peu à l'image de ce que nous avons fait à la rue des Etuves 21. Evidemment, essayer ne veut pas dire nécessairement réussir, mais si nous ne faisons rien nous sommes sûrs d'échouer. Il est vrai que les médiations sont toujours un peu différentes, puisqu'elles dépendent des occupants de ces immeubles, mais l'option défendue par le Conseil administratif consiste à éviter que la confrontation avec ces occupants ne crée un désordre public. Nous partons de l'idée, comme cela a été relevé tout à l'heure, qu'une collectivité publique comme la nôtre se doit de répondre à l'habitat pour toutes les couches de sa population.

Et il est vrai que là, l'offre doit être adaptée en fonction des jeunes, des gens plus ou moins fortunés et aussi d'un certain type d'habitat, parce que tout le monde ne souhaite pas – même si c'est peut-être la demande de la grande majorité – un

appartement du type trois-pièces et cuisine. Il existe, c'est le cas en l'occurrence pour ces jeunes avec qui nous sommes en discussion, une volonté de développer un habitat de type associatif, et ne pas le reconnaître aujourd'hui comme une évidence, excusez-moi, c'est faire preuve d'un certain problème visuel, à tout le moins.

Néanmoins, la Ville n'a pas été vraiment en mesure d'offrir des solutions alternatives de cet ordre-là, et c'est notre difficulté jusqu'à maintenant. On peut se poser la question de savoir si c'est aux privés de le faire ou si une collectivité publique comme la nôtre doit développer de telles expériences. Poser la question, c'est y répondre, et nous nous sommes dit qu'il convenait de développer à titre expérimental une médiation pour ces trois immeubles. Nous n'avons pas pris l'exemple le plus facile, parce que, vous l'avez tous relevé, ces immeubles sont dans un état vraiment de très grande vétusté et l'un d'entre eux est même dangereux à la suite d'un incendie. Comme vous le savez, nous avons pris des mesures d'urgence, mais la situation exige aujourd'hui – plutôt que la poursuite d'un débat pendant des heures – que nous votions un crédit d'étude pour permettre plus tard la rénovation de ces différents immeubles.

J'aimerais ici vous dire qu'il existe véritablement une demande pour du logement de type associatif. S'agira-t-il alors d'un bail associatif, d'un bail collectif? La GIM trouvera assez facilement la solution. Nos relations sont bonnes avec les habitants de ces immeubles et, plutôt que de s'en étonner ou de le regretter, chacun devrait plutôt s'en féliciter. Nous sommes, quant à nous, fiers de faire cette expérience, parce qu'il appartient à la Ville d'offrir des solutions de ce type, que, pour ma part et en toute honnêteté, je trouve encore trop peu nombreuses. Mais c'est un début et nous espérons pouvoir offrir ce type d'habitat à d'autres jeunes qui le souhaitent.

Voilà l'esprit de ce projet, dont le coût, soit dit en passant, est très modeste. Il est très modeste non pas parce que nous aurions une baguette magique, mais parce que – on ne l'a peut-être pas assez dit – nos interlocuteurs retrousseront leurs manches pour participer à la rénovation de cet immeuble dans la mesure de leurs moyens. Nos mandataires devront tenir compte de cette difficulté supplémentaire: ils ont l'habitude des corps de métiers professionnels, mais là ils devront travailler avec les occupants de ces immeubles, qui se sont engagés à prêter main-forte sur telle ou telle intervention. Voilà les côtés positifs de ce projet, Mesdames et Messieurs, et nous vous remercions de bien vouloir l'accepter.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté par 36 oui contre 31 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 38 oui contre 31 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté par 39 oui contre 31 non.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 100 000 francs destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 8, sur la parcelle 42, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 80 000 francs destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 11, sur la parcelle 7738, feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Proposition: rénovation d'immeubles à la rue de l'Industrie

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 80 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 110 000 francs destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 12, sur la parcelle 44, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 110 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Madame la présidente, je demande le troisième débat.

La présidente. Etes-vous suivie, Madame Rys, pour ce troisième débat? (*Plus du tiers des conseillers municipaux lèvent la main.*) Par conséquent, le troisième débat aura lieu lors de notre prochaine session du mois de mars, puisqu'il n'y a pas d'urgence.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour l'entretien, la rénovation et l'agrandissement du parc Gourgas» (P-153 A)¹.

Rapporteur: M. René Grand.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 9 novembre 2005. La commission, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, l'a étudiée lors des séances des 21 novembre et 12 décembre 2005. Le rapporteur tient à remercier M^{mes} Julie de Dardel et Olivia Di Lonardo de la prise des notes de séance.

Texte et présentation de la pétition

(Voir annexes.)

Séance du 21 novembre 2005

Audition de M. Manuel Tornare, maire, chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, de M^{me} Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), et de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

M. Tornare rappelle d'abord que le principe de l'agrandissement du parc Gourgas par la fermeture partielle de la rue du Village-Suisse a été accepté par le Conseil administratif. Les habitants occupent et respectent ce parc de manière exemplaire et le maire a informé leurs délégués de la décision du Conseil administratif. Le problème reste essentiellement le réaménagement du parc, qui souffre d'une surcharge d'arbres à certains endroits. Depuis quelques années, la consultation des habitants avait été confiée à un jeune architecte, M. Chabert. Malheureusement, cette personne s'est suicidée et le processus est resté en panne. Il faut donc le réactiver et cette pétition ne fait que conforter les intentions du Conseil administratif, à l'exemple de ce qui s'est fait aux Acacias où le parc a été remodelé petit à petit, en collaboration avec les services de M. Ferrazino.

M. Tornare admet que la démocratie participative prend du temps, mais il affirme que la démarche en vaut la peine.

M^{me} Cottu précise qu'après le décès de M. Chabert elle a renégocié le contrat avec son épouse, qui a gardé le cabinet d'architecture. Cette démarche a pris une

¹ Commission, 3002.

année pour tout remettre à plat et produire un plan proche de l'original. Ce nouveau plan prévoit de supprimer les buttes et de se concentrer sur l'aménagement de l'espace gagné sur la rue du Village-Suisse et le réaménagement de la circulation avoisinante.

M^{me} Cottu informe la commission que le SEVE prendra en charge l'intégralité de la réalisation du nouveau parc, sauf pour des travaux que le service ne peut exécuter et qui seront ouverts aux marchés publics. L'objectif reste de réaliser un travail de proximité au plus proche des désirs des habitants, tout en restant fidèle au consensus dégagé dans les discussions avec les délégués du quartier. Des abat-tages de sécurité ont déjà été effectués et d'autres doivent encore suivre.

M. Tornare signale qu'il a proposé de raser la petite maison qui se trouve au milieu de parc, mais que les habitants s'y sont opposés, car celle-ci reçoit les enfants pour diverses activités périscolaires. Ce petit bâtiment appelé la «Pépi-nière» sera donc conservé.

A la question d'un commissaire qui rappelle que la pétition déplore l'insuf-fisance d'entretien, de nettoyage et d'arrosage du parc, M^{me} Cottu assure que ses services entretiennent normalement le parc Gourgas.

M. Deuel rend attentif au fait que le parc est aussi utilisé comme lieu de récréation par les élèves de l'école du Mail dont le préau donne directement sur le parc. Il souligne que les habitants doivent être écoutés, mais également les experts de la Ville.

Une commissaire se réjouit de voir que l'abattage des arbres n'est plus un tabou, mais M. Tornare rappelle que cela exige de longues explications pour convaincre la population.

Séance du 12 décembre 2005

Audition des pétitionnaires: M^{me} Nathalie Viret-Seidl, MM. Silvio Albino et Michel Schweri

M. Albino, animateur de la Maison de quartier de la Jonction, rappelle d'abord que le parc Gourgas existe depuis 1978, après que l'hôpital des enfants du même nom a quitté l'endroit. Suite à une pétition des parents d'élèves, le tronçon de la rue Gourgas situé devant l'école du Mail a été fermé à la circulation pour être rattaché au parc.

Le 24 octobre 2002 a eu lieu une rencontre entre M. Tornare et des délé-gués des associations de quartier – maison de quartier, Coordination enfants de la Jonction, Association des parents d'élèves – qui demandaient un meilleur entre-tien du parc. Au début 2003, nouvelle réunion entre un groupe d'habitants, un

architecte et un représentant du département de M. Tornare pour discuter des demandes des habitants. Ces discussions ont duré six mois pour aboutir, en juin, dans les locaux de la Maison de quartier de la Jonction, à la présentation par M. Tornare d'un projet de rénovation du parc. Depuis, plus rien.

En été 2004, à l'occasion des «Yeux de la ville», la rue du Village-Suisse a été fermée le long du parc sur une distance de 70 mètres, entre la rue Gourgas et la rue des Maraîchers, afin de tester un nouveau dispositif de la circulation et du stationnement: 26 places de stationnement ont été supprimées provisoirement, mais 23 peuvent être récupérées par la mise en épi des autres places de parc aux alentours. Ce nouvel aménagement est donc viable et il n'y a pas eu de récriminations notables des habitants du quartier.

En 2005, deux ans après la présentation de M. Tornare, trois requêtes sont toujours en reste:

1. la fermeture de la rue du Village-Suisse le long du parc. Ce tronçon n'est pas beaucoup fréquenté, il sert principalement de lieu de stationnement. Cet aménagement permettrait d'agrandir d'un quart l'espace du parc et d'améliorer notamment le parcours des enfants qui se rendent à l'école du Mail;
2. l'entretien du parc à améliorer. Il y a davantage de sable et de copeaux de bois que d'herbe. La maison de quartier utilise beaucoup les lieux avec la Pépinière des enfants et les fêtes du quartier. Un grand nombre d'activités s'y déroulent aussi avec les habitants et les élèves de l'école du Mail;
3. enfin, dans un futur proche, il faudrait penser à rénover le parc. Quelques petites améliorations ont été réalisées l'an dernier pour l'entretien courant, mais certaines zones du parc ont besoin d'être rafraîchies; il faudrait aussi penser à de nouveaux aménagements des jeux d'enfants.

M. Schweri confirme que le parc Gourgas est beaucoup utilisé par la population. Les îlotiers de la gendarmerie et de la Ville ont relevé que le parc représente un élément très positif pour le quartier. Les jardins d'enfants le fréquentent en plus des activités de la Pépinière, les mères de famille et les personnes âgées aussi, ainsi que les élèves du Mail et les jeunes des rues avoisinantes. C'est le seul espace vert du quartier de la Jonction, mais il souffre d'une suroccupation et d'un sous-entretien.

C'est aussi un lieu de socialisation. La preuve en est qu'il n'y a pas de scènes violentes dans le parc et que les habitants ont pris en charge son utilisation.

Enfin, il faut prévoir l'aménagement du quartier en zone 30 km/h, ce qui va provoquer des modifications de la circulation à la Jonction.

Un commissaire demande pourquoi la rénovation du parc n'a pas abouti, alors que M. Tornare avait un préavis positif pour ce projet.

M. Albino répond que plusieurs éléments sont entrés en ligne de compte, particulièrement les problèmes rencontrés à la direction du SEVE et la disparition de l'architecte mandaté. D'autre part, l'augmentation de la surface du parc par la fermeture partielle de la rue du Village-Suisse requiert la collaboration du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ce qui ne semble pas simple à organiser, sans parler des coûts du projet.

Au commissaire qui pose la question des toilettes dans le parc, M. Albino répond que des toilettes provisoires ont été construites depuis trois ans près de la maison de la Pépinière et qu'elles sont restées pour cet hiver. Les anciennes sont mal éclairées et mal disposées au fond du parc: elles sont devenues insalubres du fait d'infiltrations d'urine et doivent être démolies. Un projet de construction de nouveaux W.-C. vise à remplacer les toilettes provisoires à leur nouvel endroit.

M^{me} Viret-Seidl répond à un commissaire qu'il n'y a pas de problèmes spécifiques au sujet des groupes de jeunes qui se réunissent le week-end devant l'école du Mail. Il lui est arrivé de trouver des bouteilles d'alcool dans le préau le lundi matin, mais il suffit d'en discuter avec les îlotiers, qui interviennent régulièrement. La Délégation à la jeunesse s'occupe aussi d'animer les salles de sport de l'école avec des ados le mercredi soir, de 20 h à 22 h, et il y a du bon répondant dans le quartier.

Sur l'inquiétude d'un commissaire de savoir si les places de parc à supprimer seront remplacées, M^{me} Viret-Seidl rappelle que 23 places subsisteront sur 26. Suivant l'expérience des «Yeux de la ville», différents accès seront modifiés dans le voisinage, comme l'inversion de la circulation à la rue Gourgas et la mise en sens unique de la rue du Village-Suisse depuis le boulevard de Saint-Georges, ce qui permettra d'améliorer la circulation et de compenser en épi les places de parc supprimées, sur proposition de l'Office cantonal des transports et de la circulation.

Un commissaire demande si les habitants ont essayé de «relancer» M. Tornare depuis la dernière rencontre en juin 2003.

M. Albino explique avoir pris contact avec M^{me} Cottu, responsable du SEVE, et qu'il a rencontré M. Tornare il y a deux mois, mais seulement pour évoquer brièvement le projet. C'est pourquoi la pétition démontre la motivation des habitants de la Jonction pour relancer l'aménagement de «leur» parc, la légitimité démocratique des 330 signatures et la demande pressante de remettre à l'ordre du jour des services concernés, des magistrats et du Conseil municipal un projet qui reste en panne depuis trois ans!

Comme professionnel, M. Albino est mandaté par la maison de quartier pour favoriser la démocratie locale et appeler la population à se mobiliser pour le bien

commun. Mais, si les associations du quartier sont toujours présentes, les retards accumulés risquent de démotiver les habitants. Envers eux, l'animateur se sent responsable du projet et il doit à nouveau susciter l'élan des bénévoles pour réaliser ce qui a été promis par la Ville.

Discussion et vote

Un commissaire aimerait mieux connaître les raisons qui ont paralysé la réalisation du projet du parc, notamment entre les différents services de la Ville.

Dans la discussion qui suit, il est rappelé que les principales causes du retard sont le décès de l'architecte mandaté et le changement de chef de service intervenu au SEVE.

Un autre commissaire propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif afin que le rapport soit rendu le plus rapidement possible.

Mise au vote, la proposition de renvoi de la pétition au Conseil administratif est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents, à savoir: 1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC.

Annexes mentionnées

Pétition pour l'entretien, la rénovation et l'agrandissement du parc Gourgas

Maison du Quartier de la Jonction (MQJ)

avec le soutien de la Coordination enfants de la Jonction et de l'Association des Parents d'Elèves de la Jonction (APEJ)

Le parc Gourgas, petit poumon de verdure dans un quartier qui ne dispose que de très peu d'espaces verts, est utilisé intensivement tout au long de l'année. On y voit se côtoyer en bonne intelligence des populations diverses : mamans avec des enfants en bas âge, enfants des écoles du quartier, pré-ados, ados, adultes, personnes âgées.

La Maison de Quartier y organise toute l'année l'accueil périscolaire des enfants de 4 à 8 ans et, ponctuellement, des fêtes très attendues et fréquentées par les habitants du quartier. Elle organise également tout l'été des animations pour enfants et familles en collaboration avec de nombreux partenaires, habitants et associations.

Malgré le rôle vital qu'il joue pour la population du quartier, l'entretien de ce parc est négligé depuis plus de 10 ans! Le nettoyage est insuffisant, l'arrosage presque inexistant.

Ce printemps, un élagage des arbres a enfin eu lieu mais toutes ces années d'incurie ont profondément dégradé le sol du parc où quelques touffes de gazon tentent vaillamment de survivre entre les copeaux...

Cependant, depuis deux ans et demi, sous l'impulsion de M. Manuel Tornare, des discussions sont en cours entre habitants et associations du quartier d'une part et le Service des Espaces Verts de la ville de Genève (SEVE) d'autre part en vue de la rénovation complète du parc.

Dans ce cadre, l'idée a germé de fermer définitivement au trafic la rue du Village-Suisse, entre la rue Gourgas et la rue des Maraîchers, afin d'intégrer toute cette surface au parc, lui ajoutant ainsi 700m² de verdure supplémentaires. Le Service d'Aménagement Urbain et d'Eclairage Public de la ville de Genève (SAUEP) a étudié des aménagements adaptés pour le reste de la rue du Village-Suisse et les rues avoisinantes qui rendront l'accès à l'école du Mail et au parc plus sûr pour tous les enfants et permettront de maintenir les places de stationnement.

L'entretien, la rénovation et l'agrandissement du parc Gourgas, lorsqu'ils seront réalisés, contribueront à améliorer notablement la qualité de la vie dans le quartier.

Nous demandons donc à nos autorités municipales de tout mettre en œuvre pour réaliser ces projets dans les meilleurs délais.



Pétition pour l'entretien, la rénovation et l'agrandissement du parc Gourgas

Maison du Quartier de la Jonction (MQJ)

avec le soutien de la Coordination enfants de la Jonction et de Association des Parents d'Elèves de la Jonction (APEJ)

Nous, signataires de cette pétition, demandons au Conseil municipal et au Conseil administratif de la ville de Genève:

- de s'engager activement dès à présent pour un entretien et un nettoyage du parc à la mesure de l'utilisation qu'en font les habitants du quartier
- de favoriser la réalisation rapide du projet de rénovation du parc, en concertation avec les habitants et les associations du quartier.
- de fermer définitivement au trafic la rue du Village-Suisse entre la rue Gourgas et la rue des Maraîchers en vue de l'agrandissement du parc.
- de réaliser les aménagements du reste de la rue du Village-Suisse et des rues avoisinantes qui rendront l'accès à l'école du Mail et au parc plus sûr pour tous les enfants et permettront de maintenir les places de stationnement.

Nous remercions nos autorités municipales de tout mettre en œuvre pour que les habitants du quartier de la Jonction puissent rapidement bénéficier d'un parc Gourgas plus grand, plus beau, plus propre et mieux entretenu.

Une pétition peut être signée par chacun, quelle que soit sa nationalité.

	Nom	Prénom	Adresse	Signature
--	-----	--------	---------	-----------



Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
Reçu le: 4.11.05
A traiter par: CN
Copies:

Mme. Catherine Gaillard, Présidente
Conseil Municipal de la Ville de Genève
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

Genève, le 3 novembre 2005

Madame la Présidente,

Veuillez trouver ci-joint copie de la lettre que nous avons adressée au Conseil Municipal en accompagnement de la **pétition pour l'entretien, la rénovation et l'agrandissement du parc Gourgas**, lancée par la Maison du Quartier de la Jonction avec le soutien de la Coordination Enfants de la Jonction et de l'Association des Parents d'Elèves de la Jonction.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations les meilleures.

Pour la maison du quartier
Silvio Albino, animateur

Amities!



Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal
Date: 4.11.05
A traiter par:
Copies:

Conseil Municipal de la Ville de Genève
Secrétariat
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

Genève, le 3 novembre 2005

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Veuillez trouver ci-joint la pétition pour l'entretien, la rénovation et l'agrandissement du parc Gourgas, lancée par la Maison du Quartier de la Jonction avec le soutien de la Coordination Enfants de la Jonction et de l'Association des Parents d'Elèves de la Jonction, munie de 329 signatures.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez aux requêtes des habitants signataires, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nos salutations les meilleures.

Pour la maison du quartier
Silvio Albino, animateur

Copie à : M. Manuel Tamare, Maire de Genève, chef du dép. mun. des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.
M. Christian Ferrazino, Conseiller administratif, chef du dép. mun. de l'aménagement, des constructions et de la voirie.
Mme. Catherine Gaillard, Présidente du Conseil Municipal de la Ville de Genève.
Mme. Yveline Cottu, cheffe du service des espaces verts.
M. Philippe Gfeller, chef du service d'aménagement urbain et d'éclairage public.
Le Courrier, rédaction
La Tribune de Genève, rédaction

18 bis, avenue Ste Clotilde
case postale 204 - 1211 Genève 8
tél. 022 708 11 70 - fax 022 708 11 77
La pépinière: tél. 022 328 60 05
Local ados: tél. 022 328 95 14
Email: mq@maison-quartier-jonction.ch

M. René Grand, rapporteur (S). Nous voici au vert, dans le quartier de la Jonction. Vous le savez, c'est un quartier très populaire, très peuplé, et il a besoin d'espaces verts. Les habitants soignent leur parc comme la prune de leurs yeux et c'est la raison pour laquelle ils ont fait une pétition, que je qualifierais de pétition de l'impatience, si ce n'est de la colère, Monsieur le maire, mais avec dignité. De quoi s'agit-il?

Il faut le rappeler, ce parc est un vestige de l'Hôpital Gourgas, qui existait jusque dans les années 1960, et il permet aux habitants de se rencontrer dans un espace assez restreint. Mais il présente des lacunes sur au moins trois points que les pétitionnaires ont relevés. Ils demandent, en effet, un meilleur entretien du parc, la rénovation de sa culture et, surtout, son agrandissement.

De quoi s'agit-il? Premièrement, pour illustrer le problème de l'entretien du parc, je vous lirai un petit extrait rédigé par un habitant dont l'appartement surplombe ce parc. Il s'agit de notre ancien collègue Roger Deneys, aujourd'hui député socialiste au Grand Conseil. Sa lettre de lecteur, intitulée «Quel espoir pour le parc Gourgas?», est parue dans *Le Courrier* du mercredi 1^{er} février 2006. Roger Deneys appelle les autorités à réagir face à l'état du parc Gourgas, qu'il juge affligeant. Je cite:

«Si Genève peut s'enorgueillir à juste titre de ses parcs magnifiques, force est de constater qu'il subsiste malheureusement des exceptions qui ne font pas honneur à la réputation de notre ville. A quelques centaines de mètres du magnifique parc des Bastions, c'est notamment le cas du parc Gourgas, minuscule «îlot de verdure» au milieu des habitations à la Jonction. Année après année, c'est le même constat affligeant, malgré les lettres auprès des autorités concernées, tant municipales que cantonales. (...) C'est triste et inquiétant pour l'avenir. Notre avenir. Alors, pour 2006 et les années suivantes, on aimerait simplement un beau petit parc Gourgas, propre, entretenu. Et respecté.»

Au sujet de l'entretien du parc, je crois ne pas avoir besoin d'ajouter d'autres commentaires à cette lettre.

Deuxièmement, pour la rénovation, il y a eu – ce ne sont pas des blagues – une vraie concertation entre les services de la Ville, M. le maire compris, et les habitants des environs du parc, représentés notamment par la Maison de quartier de la Jonction et l'Association des parents d'élèves. Ils demandent une rénovation des plantations, déjà entreprise d'ailleurs.

Le troisième point – celui qui nous préoccupe le plus aujourd'hui – concerne l'agrandissement du parc par la fermeture du tronçon de la rue du Village-Suisse, entre la rue des Maraîchers et la rue Gourgas. Je suis un peu déçu, si ce n'est fâché, en ouvrant mon rapport P-153 A la page 6. Vous avez une illustration, mais on dirait la photographie de la ville d'Hiroshima après son bombardement, alors

qu'il s'agit du plan de la configuration du parc... Je suis désolé, car j'ai donné une épreuve un peu meilleure, mais il n'en a pas été tenu compte et c'est bien dommage. J'espère que la publication de cette photo dans le *Mémorial* sera de meilleure qualité.

Sur cette photo, vous avez deux grandes transversales, la rue Gourgas en haut et la rue des Maraîchers en bas. Tout à gauche, la rue du Village-Suisse et, tout à droite, la rue des Bains. Le parc se trouve plutôt à gauche. L'agrandissement du parc a été demandé et l'expérience a été faite en été 2004. L'astuce consistait à permettre que cette fermeture du parc ne gêne pas le parage dans le quartier. En disposant les parkings en épi à la rue du Village-Suisse, nous n'avons perdu que trois places sur vingt-six. Il n'y a donc pas eu de réclamations lors de cet essai de l'été 2004 et il semble que la plupart des habitants seraient très contents de voir le parc agrandi, puisqu'il est vraiment très fréquenté.

Puisque M. le maire Manuel Tornare nous fait l'honneur de sa présence ce soir, je mentionnerai les rencontres qu'il a eues avec les habitants. Ces rencontres ont commencé le 24 octobre 2002 et elles ont duré jusqu'au mois de juin 2003. Ensuite, mon rapport le mentionne, il y a eu malheureusement le décès de l'architecte, puis le changement à la tête du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), et tout le processus est resté en panne. Mais les pétitionnaires aimeraient bien savoir aujourd'hui quand les travaux vont enfin commencer, puisque M. le maire nous a dit que tout le monde était d'accord.

Premier débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il est des similitudes qui doivent être observées, cela d'autant plus que les intervenants sont au demeurant les mêmes. Le parc Gourgas et le Clos Voltaire sont deux histoires bel et bien semblables. Quand nous regardons la pétition, quand nous lisons les conclusions, à savoir que l'on demande un entretien plus soutenu du parc et la réalisation de projets en vue d'un meilleur aménagement, cela correspond à la pétition des voisins du parc Voltaire. Quand on demande l'aménagement des rues avoisinantes, c'était là aussi le désir des voisins du parc Voltaire. Mais là, ce Conseil n'a jamais accepté d'entrer en matière, nous ne savons trop pour quelles raisons.

Je disais alors à ce Conseil: «Prenez garde, parce que le problème posé à Voltaire n'est pas celui de ce square ni celui de la suroccupation de ce petit espace, c'est le problème qui, petit à petit, se posera dans chacun des parcs ou des lieux de confort de la Ville de Genève!» Et ce qui avait été annoncé advient... Voilà maintenant que le parc Gourgas connaît exactement la même problématique et il n'y a aucun motif de penser que, dans les années à venir, chacun des parcs,

y compris les parcs qui disposent de beaucoup plus grands espaces, comme le parc Bertrand par exemple, ne connaîtra pas exactement la même problématique. En effet, à défaut de comprendre qu'il existe en fait une seule manière de vivre ensemble, à savoir dans le respect de tous les usagers et de tout le voisinage, fatalement, de tels espaces deviennent rapidement et immanquablement trop petits.

Madame la présidente, j'ai écouté le rapporteur avec beaucoup de soin. Je m'en souviens tout de même, lorsque nous avons abordé le problème du parc Voltaire, ses propos, quoique fondés exactement sur les mêmes faits, se trouvaient être exactement à l'opposé, pour des motifs qui n'avaient pas trait au parc Voltaire, mais à son appréciation personnelle des personnes mobilisées pour défendre ce parc. Ce n'est plus un débat, mais un faux débat, et il n'y a pas lieu d'y revenir.

En revanche, il convient de prendre très au sérieux, dans notre raisonnement, non pas le problème de Gourgas défendu ce soir, mais celui de l'ensemble des parcs mis à la disposition de toute la population. En effet, aucun parc n'est assez grand pour répondre à nos ambitions pour les lieux qui nous sont confiés. Il convient également, de la part de la municipalité – du SEVE quant à la définition et du Service des agents de ville et du domaine public quant à l'usage et au contrôle de l'usage – de fixer très clairement le sens de cette mise en commun du bien public ainsi que les limites et la mise en œuvre objective de limites par une maréchaussée soucieuse de les faire respecter dans le bon ordre et dans la paix. C'est la seule manière d'éviter la multiplication de telles pétitions, et c'est également la seule manière de répondre à l'avenir à une problématique qui doit être considérée comme essentielle.

Sur ces observations, le groupe libéral vous recommande bien évidemment de voter les conclusions du rapport P-153 A. Mais il vous invite également à avoir la nostalgie liée à la mauvaise conscience d'avoir dit, par le passé, dans un cas semblable, qu'il ne fallait pas intervenir, quand bien même chacun est conscient que le magistrat, dans sa sagesse, intervient malgré les prises de position erronées de ce Conseil municipal.

M. François Sottas (AdG/SI). Je regrette presque d'intervenir après M. Froidevaux, parce que je suis complètement embrouillé par ce qu'il vient de dire... M. Froidevaux n'a pas suivi les travaux de la commission des pétitions, si je ne m'abuse, et je crois qu'il mélange deux choses. En l'occurrence, le parc Gourgas et le parc Voltaire n'ont rien à voir!

On peut le dire, les aménagements éphémères tant contestés dans cette ville ont eu ici une suite positive, à savoir cette pétition. Comme M. Grand l'a dit tout à l'heure, elle concerne l'entretien de ce parc et son réaménagement, mais aussi

son agrandissement. Et c'est précisément à la suite de l'aménagement éphémère que l'agrandissement du parc par sa prolongation sur la rue du Village-Suisse a été demandé par le biais de cette pétition. Voilà l'enjeu et ce que les habitants demandent en particulier: l'agrandissement du parc.

En ce qui concerne son entretien – et M. Froidevaux le saurait s'il était venu en commission – la responsable du SEVE nous a expliqué que la taille assez importante de certains arbres posait des problèmes pour l'entretien du parc. Nous avons également pris acte des explications de M. Tornare au sujet du retard pris dans le processus d'aménagement. Il y a eu, en effet, un souci avec l'architecte, qui, malheureusement, nous a quittés prématurément. Mais nous recevrons un nouveau plan et nous avons l'espoir que ce parc réponde une fois à l'attente des habitants.

Notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera les conclusions du rapport de la commission des pétitions et il ira de l'avant avec ce projet, selon la demande des habitants.

M. Lionel Ricou (DC). Le groupe démocrate-chrétien renverra également cette pétition au Conseil administratif. Comme utilisateur de ce parc, je peux constater depuis un certain nombre d'années qu'il est très fréquenté à toutes les saisons, par les familles, par les enfants qui jouent au football – un espace est réservé à ce sport – ou encore par des personnes qui viennent manger leur sandwich pendant la pause de midi. Compte tenu de la fréquentation de ce tout petit parc, son agrandissement est parfaitement légitime à nos yeux.

Nous regrettons que les aménagements n'aient pas pu être faits plus rapidement, en raison de la situation évoquée dans le rapport. Mais, en tous les cas, nous soutenons la démarche des pétitionnaires et nous renverrons cette pétition au Conseil administratif.

M. René Grand, rapporteur (S). Excusez-moi d'intervenir à nouveau, Madame la présidente, mais je crois que M. Froidevaux n'a pas été assez clair à propos du parc Voltaire. Il vaut la peine tout de même de remettre les choses en place, Monsieur Froidevaux! Vous transmettez, Madame la présidente. A mon avis, M. Froidevaux est un défenseur officiel de ceux qui voulaient, pour le parc Voltaire, un retour en arrière de vingt-cinq ans, quand les gens n'avaient pas le droit d'aller sur les pelouses. Evidemment, je ne pense pas que ce soit la demande des habitants du parc Gourgas. J'étais aussi un fervent défenseur de l'agrandissement du parc Voltaire, ce qui a été fait, puisque le Clos Voltaire est devenu un parc à l'usage de tous les habitants. Fermons cette parenthèse...

Comme je l'ai écrit dans un précédent rapport, je voudrais souligner qu'à la Jonction les îlotiers de la gendarmerie et les agents de sécurité municipaux (ASM) sont constamment dans le quartier. Je les ai entendus témoigner de la bonne appropriation du parc par le public. M. Ricou vient d'en parler, les habitants soignent leur parc, ils veulent vraiment l'entretenir et, pour cette raison, il vaut la peine de les écouter. M. le maire, d'ailleurs, était parfaitement d'accord et j'attends avec impatience sa réponse à ce sujet.

M. Alain Dupraz (T). J'habite justement dans cette rue du Village-Suisse. Ce parc est trop petit, c'est vrai. M. Sottas a dit que les aménagements éphémères ont montré qu'on pouvait s'approprier la rue du Village-Suisse. A mon avis, il fait là une erreur, parce qu'il n'y a pas eu grand-chose... Evidemment, la manière dont c'était fait n'encourageait pas beaucoup les habitants à occuper cette rue. Mais puisqu'on va la fermer – c'est bien! – j'espère qu'on pourra faire quelque chose de beaucoup plus convivial que cette espèce de tenture au-dessus et cette toute petite roulotte avec deux ou trois boissons. C'était misérable, il faut bien le dire.

On peut aussi souligner qu'aucune place de parc ne disparaîtra. En effet, avec les aménagements éphémères – cela a été dit par M. Grand, je crois – les places de parking du reste de la rue ont été mises en épi. Les habitants étaient très contents, car il y avait beaucoup moins de circulation et plus de facilité pour se parquer qu'avec les places disposées le long de la partie destinée à être fermée.

Je déplore, dans ce parc où je passe même la nuit pour rentrer chez moi, le nombre de propriétaires de chiens qui prennent ce lieu pour un «crottoir». J'aimerais bien que les agents de ville y soient un peu plus nombreux, parce que, si on fait soi-même une remarque aux propriétaires, j'aime mieux vous dire qu'on se fait envoyer aux pives...

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je connais bien le parc Gourgas, où je vis la moitié de mon temps puisque je travaille exactement en face. Je le fréquente beaucoup, je passe tous les jours devant et je peux effectivement attester le caractère populaire du quartier de la Jonction, dont le parc Gourgas est un des rares espaces verts. Il faut aller jusqu'au parc des Bastions pour trouver un espace plus grand, car le cimetière des Rois est un petit parc, mais il n'est peut-être pas adéquat pour jouer avec des enfants.

Je crois que l'agrandissement du parc Gourgas est réellement très attendu par la population, car il s'y déroule énormément de fêtes dans une grande mixité. M. Ricou l'a relevé tout à l'heure, beaucoup d'employés travaillant aux alentours profitent du lieu pour manger leur sandwich de midi. Tout cela est vrai et j'ai

toujours été admirative devant ce mélange de populations, avec tout ce qui peut se passer dans cet espace.

J'ai assisté à la fermeture de la rue Gourgas et, si l'opération n'a pas été simple, elle s'est tout de même faite! Vous savez que les Verts sont toujours en faveur de l'agrandissement de tout espace vert et nous nous réjouissons de la fermeture de la rue du Village-Suisse. Cela dit, à mon avis, peu nombreux sont ceux qui, dans cette enceinte, ont compris les propos de M. Froidevaux tout à l'heure. J'aimerais le lui dire – vous transmettez, Madame la présidente – nous avons quand même de très grands parcs à Genève, dont le parc La Grange et celui des Eaux-Vives. Ils sont immenses et ils font la fierté de notre Ville.

M. Manuel Tornare, maire. Souvenez-vous, Mesdames et Messieurs, en 2001, je m'étais engagé au nom du Conseil administratif, avec l'appui de mes collègues, à procéder au réaménagement de deux parcs dans des quartiers considérés comme étant populaires – je ne sais pas trop ce que cela veut dire, mais peu importe, je l'ai entendu ce soir – le parc Gourgas, à la Jonction, et le parc des Acacias, aux Acacias précisément. Le parc des Acacias a pris de l'avance et vous avez pu y voir maintenant une magnifique allée de tilleuls. A ma connaissance, les habitants sont très contents. Nous avons reçu en tout cas beaucoup de lettres, il faut le souligner pour une fois que des habitants sont contents!

Pour le parc Gourgas, c'était plus difficile. En effet, comme l'a dit René Grand, nous avons essayé de tester la démocratie participative dans ce quartier. C'était peut-être, à notre retour de Porto Alegre, les effets du forum où René Grand, Roman Juon et d'autres conseillers municipaux nous avaient accompagné. Nous avons lancé une vraie concertation de quartier, une vraie démocratie participative.

Mais cette démocratie participative a eu ses limites et ses qualités. C'est vrai, beaucoup d'habitants nous ont dit: «Ne touchez pas à ce parc! Il est très bien... Les habitants le protègent... Il est propre...» Ces propos contredisent ceux de M. Deneys, qui, lui, n'est jamais venu à la concertation de quartier – soit dit entre parenthèses – même quand il était conseiller municipal. Je suis obligé de le dire, sans le mettre en cause, puisqu'on a lu tout à l'heure ses critiques à l'égard du Conseil administratif dans un courrier de lecteur. Quand on veut de la démocratie de quartier et donner son avis, il ne faut pas le faire sous forme de lettre, mais venir aux séances! C'est mieux, je le dis en toute amitié, puisque Roger Deneys est un ami et un camarade de parti.

Cette concertation a montré ses limites en raison du foisonnement d'idées auquel nous avons assisté. A son terme, nous nous sommes aperçus que nous avions un projet surdimensionné. Comme cela a été dit, nous avons demandé à un architecte paysagiste, M. Chabert, d'accompagner cette consultation de

quartier, parce que je ne suis pas un spécialiste de l'aménagement des parcs, ce n'est pas mon métier. J'ouvrirai une petite parenthèse tout à l'heure pour montrer que, jusqu'à présent, l'aménagement des parcs n'a jamais été confié à mon département, mais à celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Toutefois, les choses sont en train de changer, j'y reviendrai. Nous voulions donc la présence d'un architecte paysagiste pour accompagner la concertation. Mais, à l'issue de cette concertation, le projet est devenu tellement surdimensionné que nous nous trouvions en contradiction avec la loi.

En effet, nous ne pouvions plus confier à cet architecte l'aménagement du parc et nous devions procéder à un appel d'offres, sinon nous étions dans l'illégalité. Nous le lui avons dit et il l'a compris. Malheureusement, cet architecte, que nous aimions beaucoup, a décidé de mettre fin à ses jours. Nous avons eu un autre interlocuteur dans le quartier – et je lui rends hommage – Alain Marquet, qui, lui, faisait office de *go-between* avec l'école – il a choisi le même destin... Nous avons connu beaucoup de malchance dans ce lieu, il faut le dire, beaucoup de malheurs... Nous avons donc dû tout recommencer et je crois que nous pouvons donner ce soir un certain nombre de réponses au sujet des trois points cités par M. Grand. Je les prendrai l'un après l'autre.

Meilleur entretien, cela a été fait, c'est reconnu. Si vous passez dans le quartier, si vous allez voir le parc, les habitants vous le diront, l'entretien a été amélioré. Certes, il y aura toujours des grincheux, comme partout, c'est universel... Mais j'ai donné des ordres suffisamment précis à M^{me} Cottu, la nouvelle cheffe du SEVE depuis 2004 – là aussi, nous avons changé de responsable – et l'entretien est meilleur.

Il est cependant très difficile d'entretenir ce parc. Pourquoi? C'est aussi lié au réaménagement. M^{me} Cottu, qui est tout de même une bonne spécialiste des arbres, de la dendrologie et de la flore, nous l'a dit: il y a trop d'arbres dans ce parc, donc beaucoup d'humidité. Quand il y a trop d'arbres, il y a excès d'humidité et l'herbe ne pousse pas, puisque la lumière n'atteint souvent pas le sol, même l'été. Comment voulez-vous faire pousser de l'herbe s'il n'y a pas de lumière? Il ne faut pas avoir fait l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne pour le savoir...

Il faudrait donc élaguer et avoir le courage – je dis bien le courage – de scier quelques arbres qui ont poussé là un peu par hasard, dans un désordre ordonné, si je puis dire. Nous le ferons, car nous ne pourrions pas entretenir ce parc d'une manière suffisamment satisfaisante tant qu'il n'y aura pas ce réaménagement, c'est lié. Nous allons donc vers la rénovation. M^{me} Cottu a repris ce dossier, qui a été confié – par respect, je trouvais bien de faire ainsi – à la femme de l'architecte décédé, qui a repris l'atelier d'architecture paysagère de son mari. Nous lui avons demandé de réaliser une proposition plus simple et, surtout, beaucoup plus en accord avec le génie et l'histoire du lieu.

Ce projet définitif sera présenté... Monsieur Grand, écoutez-moi, sinon vous direz que je ne l'ai pas dit! Ce projet aura abouti avant l'été, M^{me} Cottu me l'a écrit tout à l'heure. La réalisation pourra avoir lieu en 2007 et, puisqu'elle est inscrite au plan financier d'investissement (PFI), vous voterez les crédits, Mesdames et Messieurs, si vous voulez être en accord avec vos paroles, comme vous l'êtes en général, je le sais. Tout cela ira donc très vite.

J'aimerais dire aussi que l'espace gagné sur la rue du Village-Suisse est un acquis, Alain Marquet nous l'avait demandé à maintes reprises. Mon collègue Ferrazino, moi-même et mes autres collègues du Conseil administratif, nous sommes décidés à faire en sorte que cette rue du Village-Suisse garantisse l'agrandissement du parc. C'est acquis. Nous ne reviendrons pas là-dessus et ce sera fait assez rapidement.

Nous sommes une des seules villes en Europe où l'aménagement et le réaménagement des parcs ne relève pas du service des espaces verts. C'est un non-sens. Je l'ai souvent dit à mes collègues du Conseil administratif et l'idée a maintenant fait son chemin. Cette répartition des tâches a eu des conséquences néfastes dans cette ville, car il faut bien reconnaître que certains aménagements de parcs ne sont pas des réussites. C'est une opinion personnelle, peut-être serai-je critiqué demain dans la presse ou par certaines personnes qui me diront que j'ai tort. Ainsi, le parc de l'Ancien-Palais, ce n'est pas une réussite... (*Protestations.*) On a fait de l'horizontal alors qu'il fallait cacher une architecture qui est vraiment le degré zéro de l'architecture! Je ne parle pas d'Uni-Mail, mais des immeubles locatifs. Et faire de l'horizontal au niveau du parc arboré, ce n'était pas vraiment une idée lumineuse. De telles propositions sont faites en général par des architectes qui ne sont pas paysagistes. Il vaut donc mieux que le SEVE pilote ce genre d'aménagements.

Nous avons aussi assisté, dernièrement, à des erreurs d'aménagement dans le parc de Châteaubriand. M^{me} Cottu avait dit à plusieurs collaborateurs du département de Christian Ferrazino qu'on ne pouvait pas planter autant de pins alpestres à si peu de distance les uns des autres, et que certains crèveraient. Eh bien, allez sur place, on est en train de les remplacer parce qu'ils ont crevé! A un moment donné, il faut entendre les spécialistes, et pas forcément des fonctionnaires qui sont plus compétents dans la tuyauterie que dans l'arboriculture... (*Exclamations.*) En conclusion, le SEVE doit dorénavant piloter entièrement l'aménagement des parcs.

Au sujet du parc Voltaire également, M. Froidevaux en a parlé, M. Grand aussi: nous avons assisté, me semble-t-il, au génie et aux limites de la démocratie participative, parce que nous avons entendu tout et son contraire. René Grand l'a dit très subtilement: une infime minorité voulait conserver le parc tel qu'il était dans les années 1950. On peut être passéiste et, pour ma part, j'aime la poésie

des années 1930, 1940 ou 1950... J'en lis beaucoup. Mais il faut être conscient que la société a changé, et la majorité, dans un espace comme celui qui entoure le Clos Voltaire, peut dicter sa loi. C'est ainsi en démocratie, même si nous devons respecter, c'est clair, les minorités.

En conclusion, Dieu sait si je revendique le principe de la démocratie participative, même si le processus prend plus de temps! Contrairement aux pratiques d'autrefois, où les magistrats décidaient seuls dans leur coin, aujourd'hui, lorsqu'un projet est accepté, c'est pour la satisfaction du plus grand nombre et pas pour le désir ou la volonté d'un seul magistrat.

M. Roman Juon (S). Madame la présidente, je vais me dépêcher, puisque vous m'avez envoyé une estafette pour dire que vous ne vouliez pas prolonger le débat...

La présidente. Non, je nie absolument l'avoir fait, Monsieur Juon!

M. Roman Juon. Monsieur le maire, je ne peux pas laisser passer vos propos sur le parc de l'Ancien-Palais. Personnellement, je trouve cela inadmissible, car vous n'avez pas le droit d'adresser des critiques pareilles sur un concours qui a réuni 50 participants, avec des architectes lausannois de renom qui ont remporté le prix. Vous avez beau faire des signes de dénégation, mais, à mon avis, vous avez beaucoup à apprendre dans le domaine de l'architecture, parce que ce n'est pas votre truc...

Néanmoins, je vous donne raison sur le fait que le SEVE devrait pouvoir réaliser des parcs – nous vous l'avons dit cent fois – mais engagez alors un architecte de haut niveau, comme au Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne, à Paris ou ailleurs! Pour le moment, au SEVE, les compétences ne sont pas réunies pour ce travail.

M. François Sottas (AdG/SI). Je ne vais pas polémiquer avec mon collègue et ami Dupraz, ni avec vous, Monsieur le maire... Mais, de nous trois, j'étais le seul – avec d'autres membres de ce Conseil, évidemment – à siéger à la commission des pétitions lors de l'audition des pétitionnaires, le 12 décembre 2005. N'est-ce pas, Monsieur Dupraz, vous n'y étiez pas?

M. Alain Dupraz (T). Non!

M. François Sottas. J'ai donc entendu ces pétitionnaires et je pense que d'autres membres de la commission des pétitions pourront aller dans le même sens que moi. Les pétitionnaires nous ont dit que l'idée de l'agrandissement du parc Gourgas leur est venue à la suite des aménagements éphémères. Cela n'apparaît pas dans le rapport de M. Grand... (*Remarque.*) Cela apparaît? Je n'ai peut-être pas tout lu, effectivement, mais il ne faut pas dire que ce n'est pas vrai. Ensuite, par rapport au reste, nous sommes tous d'accord. Nous espérons tout de même, pour les habitants de la Jonction, un parc cohérent, plus grand et plus attractif. Continuons donc dans le bon sens! Tout le monde, dans mon groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), soutiendra ce projet.

M. Manuel Tornare, maire. Je voudrais répondre brièvement, sans polémiquer, à M. Juon, que j'ai connu plus respectueux de l'avis de la population. Si vous allez dans le quartier du boulevard Carl-Vogt, écoutez un peu les habitants! Premièrement, ils ne sont pas contents de l'aménagement de ce parc. Deuxièmement, des concours, on peut en reparler... (*Exclamations.*) Je vous le rappelle quand même, ce n'est pas le premier prix qui a été retenu pour le projet Uni-Mail, mais le deuxième. Il y a aussi des politiciens qui ne respectent pas ce qui est issu de concours.

Enfin, le plus important, me semble-t-il, est de dire que le parc de l'Ancien-Palais, Monsieur Juon, est pratiquement impossible à entretenir. Il faudrait peut-être penser à cela en amont.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité.

- 6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 juin 2005, concernant la parcelle N° 2352, sise au 17, route du Bout-du-Monde, en vue de l'acceptation du projet conforme à la demande d'autorisation définitive de construire N° 99594 pour la construction d'un ensemble résidentiel de trois logements avec aménagements extérieurs dont la surface de plancher habitable est équivalente à 39,3% de la surface du terrain (PR-420 A)¹.**

Rapporteur: M. Jean-Marie Hainaut.

Préambule

Cette proposition du Conseil administratif, renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 27 juin 2005, a fait l'objet d'une séance de ladite commission conduite sous la présidence de M^{me} Monique Cahannes. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour son travail de qualité.

Travaux de la commission

Séance du 1^{er} novembre 2005: audition de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme

M^{me} Wiedmer-Dozio explique que ce projet représente une dérogation à la zone villas, dérogation prévue à l'article 59 de la loi cantonale sur les constructions et installations diverses. Le Conseil administratif est favorable à cette dérogation qui s'inscrit dans le cadre du plan directeur de quartier approuvé en novembre 2004 par le Conseil municipal. Ce projet fait suite à trois requêtes similaires qui ont déjà été autorisées dans ce quartier. Il ne s'agira pas de logements sociaux, puisque le projet envisage une villa urbaine de trois appartements, assortis de places de parc.

En réponse à une question d'une commissaire, M^{me} Wiedmer-Dozio complète en mentionnant que le plan directeur de quartier est respecté, qu'il permet à tous les propriétaires de réaliser leurs droits à bâtir et que, par conséquent, on ne s'attend pas à des oppositions ou à des recours de la part de voisins.

Discussion et vote de la commission

Aucune audition supplémentaire n'est demandée.

¹ Proposition, 439.

Proposition: projet de construction à la route du Bout-du-Monde

L'intégralité des groupes s'exprime en faveur de cette proposition. Celle-ci est acceptée à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté par 53 oui contre 1 non (1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement relative à l'accord de la dérogation de densité par le Conseil municipal;

vu les principes d'aménagement du plan directeur de quartier de Crêts-de-Champel/Bout-du-Monde approuvés sous forme de résolution par le Conseil municipal le 11 mars 2003;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Donne son accord à la demande d'autorisation définitive de construire N° 99594 déposée le 16 décembre 2004 au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, qui prévoit la construction d'un bâtiment de type «habitat groupé» proposant un ensemble de trois appartements (2 duplex et 1 simplex) sur la parcelle N° 2352 sise au 17, route du Bout-du-Monde.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 août 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 746 000 francs destiné:

- **pour un montant net de 603 000 francs à la réalisation du réseau public d'assainissement du chemin William-Lescaze, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 78 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 681 000 francs;**
- **pour un montant de 1 143 000 francs au réaménagement du chemin William-Lescaze, entre la rue du Contrat-Social et le chemin du Nant-Cayla,**

soit un montant brut total de 1 824 000 francs (PR-429 A)¹.

Rapporteur: M. Roberto Broggin.

La commission des travaux s'est réunie le 2 novembre 2005 sous la présidence de M. Michel Ducret. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que nous remercions.

Présentation de la proposition

M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, présente son collaborateur M. Jérôme Bernasconi, chargé du dossier.

M. Zoller explique que l'Etat est en train de transformer le cycle d'orientation de Cayla. Celui-ci ouvrira ses portes à l'automne 2006. Par ailleurs, le Conseil administratif présentera prochainement (en 2008) diverses propositions concernant ce périmètre, notamment pour les cheminements piétons, qui s'inscrivent dans le plan directeur des chemins pour piétons. Il convient dès lors d'assainir les sous-sols, selon M. Zoller. La mise en réseau unitaire du collecteur se fera selon le PGEE (plan général d'évacuation des eaux). Une réinfiltration des eaux dites claires dans le Rhône ne serait pas possible, en raison de la présence d'une zone de fraie pour les poissons dans la zone du bassin récepteur (le Rhône). L'ensemble des eaux de ce secteur se fera donc traiter à la station d'épuration d'Aïre.

Le nant Cayla n'est pas concerné par ces réseaux d'assainissement et continuera d'être à ciel ouvert.

M. Zoller ajoute que la distance à couvrir en unitaire est d'environ 160 mètres. Le collecteur reprendra des eaux de différentes provenances. Les tra-

¹ Proposition, 1329.

vaux devraient se faire en juin 2006 et être terminés pour la rentrée scolaire de la même année. Un plan présente l'emplacement du collecteur qui traversera également un talus (zone de forêt). Les parcelles concernées appartiennent à l'Etat et à la Ville de Genève. Des travaux de défrichage et la végétalisation du talus se feront avec l'Etat et des spécialistes avec signature d'un contrat garantissant la durée et l'entretien de l'aménagement. La part cantonale de 78 000 francs pour la construction du collecteur est à déduire du montant engagé par la Ville de Genève. Lorsque les travaux de finition du cycle d'orientation auront été achevés, un alignement devra être garanti avec un trottoir. Après les travaux du collecteur, la chaussée devra être entièrement refaite. Une boucle de rebroussement pour les automobiles sera réaménagée au bout de chemin. Ces travaux se feront dans un deuxième temps et ne pourront pas être effectués avant 2008 (après la fin de la construction du cycle).

Le plan directeur des chemins pour piétons doit assurer une bonne liaison entre les différentes zones de ce périmètre.

Les travaux pour le collecteur sont prévus entre janvier et juin 2006 pour permettre une rentrée scolaire harmonieuse et sans encombre.

Une concertation a été faite avec l'Etat, propriétaire du talus en contrebas du chemin William-Lescaze, et une revégétalisation intégrée est prévue.

Les travaux compris dans le deuxième arrêté se feront dans un deuxième temps, une fois que la totalité du cycle d'orientation sera reconstruite, à l'horizon 2008.

Une zone de rebroussement pour les véhicules est prévue à la fin du chemin William-Lescaze, c'est-à-dire obligeant les conducteurs à passer deux fois devant l'école primaire (!) afin de pouvoir déposer les enfants devant l'entrée de l'école. Un commissaire se demande si les enfants savent toujours marcher.

Questions

Un commissaire radical constate qu'une école primaire voisine avec un cycle d'orientation et demande pourquoi l'on maintient un trafic de voitures.

Il est répondu que des ayants droit doivent pouvoir accéder à des équipements. Avec cette demande de crédit, on améliore le gabarit, explique M. Zoller, et on se met dans les normes: «Aujourd'hui, c'est un peu n'importe quoi. C'est pas bien régulier (les trottoirs)».

A la rue du Contrat-Social, il y aura une zone 30 km/h avec un trottoir traversant. Des mesures seront prises pour modérer la circulation, nous dit-on.

Il faut prévoir un accès pour les livraisons. Il y a également des ayants droit dans cette rue.

Un commissaire demande si l'on a pris contact avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance vu qu'il y a eu des aménagements pour les bicross. Visiblement non.

M. Zoller indique que le coût du mètre carré de route est d'environ 500 francs (standard de la Ville de Genève), encaissement et éléments du mobilier urbain compris. Ce sont les coûts usuels. Et on fait toujours comme ça.

Discussion

Pour les Verts, il est raisonnable de voter l'arrêté I. Par contre, l'arrêté II apparaîtrait coûteux et n'est pas adapté à une modération efficace de la circulation, surtout aux abords d'une école.

Pour le Parti libéral, il est évident que le projet d'arrêté I peut être voté. Par contre, ce parti a des réticences à voter l'arrêté II.

Selon le Parti du travail, on essaie de nous enfiler un trottoir.

De l'avis du Parti socialiste, il y a urgence, avec la construction du cycle d'orientation, de voter le collecteur. Ce parti estime que les services pourraient revenir d'ici au printemps pour le revêtement.

L'Union démocratique du centre partage l'avis des socialistes. Un aménagement revu et corrigé moins coûteux pourra être déposé.

Votes

L'arrêté I est accepté à l'unanimité (3 L, 1 UDC, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 1 T, 1 R) (0 abstention).

L'arrêté II est refusé à l'unanimité (3 L, 1 UDC, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 1 T, 1 R) (0 abstention).

Ce refus est assorti des commentaires suivants:

La commission des travaux vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers-ères municipaux, de refuser le projet d'arrêté II et de le renvoyer au Conseil administratif pour étude avec les recommandations et critiques suivantes:

- meilleure maîtrise des coûts, qui semblent trop élevés;
- inadaptation des aménagements de surface projetés avec l'usage souhaité de ces voiries, qui doivent en priorité assurer le cheminement des élèves des établissements scolaires en toute sécurité.

(Voir ci-après le texte de l'arrêté I adopté sans modification.)

PROJET D'ARRÊTÉ II REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987, 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 143 000 francs destiné au réaménagement du chemin William-Lescaze, entre la rue du Contrat-Social et le chemin du Nant-Cayla.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 143 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2028.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987, 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 603 000 francs après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 78 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 681 000 francs, destiné à la réalisation du réseau public d'assainissement du chemin William-Lescaze.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 681 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2036.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de l'arrêté II sont acceptées à l'unanimité.

8. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Jacques Mino, Lionel Ricou, M^{mes} Sandrine Salerno, Hélène Ecuyer et Frédérique Perler-Isaaz, renvoyée en commission le 22 juin 2004, intitulée: «Une assistance digne pour toutes et pour tous (requérants d'asile)» (M-477 A)¹.

Rapporteur: M. René Grand.

La commission sociale et de la jeunesse, sous la présidence de M^{me} Liliane Johner puis de M. Didier Bonny, a étudié la motion M-477 lors de ses séances du 12 mai, du 1^{er} septembre, du 13 octobre et du 1^{er} décembre 2005.

Le rapporteur tient à remercier M. Simon Hirsch et M^{me} Jacqueline Meyer de la prise de notes de ces séances.

Rappel de la motion

Considérant que:

- à l'encontre de l'avis de tous les cantons, Berne vient de promulguer une loi qui exclut de l'assistance tout(e) requérant(e) d'asile débouté(e) d'avance par une décision de non-entrée en matière;
- en septembre 2003, M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat, déclarait: «Il faut éviter à ces gens de devoir entrer dans la clandestinité (...) nous appliquerons à la lettre les considérations de la Constitution helvétique, qui nous imposent (...) de permettre à chaque personne qui est dans notre pays de pouvoir y vivre avec un minimum, de pouvoir y vivre dignement.»;
- à Genève, l'Office cantonal de la population ne respecte pas l'aide d'urgence minimale qui est due à ces requérants (logement, nourriture). Ce service de police ne leur accorde que pour cinq jours un abri de la Protection civile et un bon de 5 francs pour le Restaurant Manora le matin, puis deux autres bons l'après-midi, en leur tenant un discours menaçant au cas où ils ne quitteraient pas la Suisse sans délai;
- ces personnes sont ensuite renvoyées à l'Aide aux requérants d'asile (qui dépend de l'Hospice général), puis au bureau d'aide au départ de la Croix-Rouge, qui leur tiennent le même langage;
- l'assistance due à ces personnes est reportée de la Confédération sur les cantons, notamment sur les villes, et donc aussi sur les structures de notre commune,

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 407.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. intervenir auprès des autorités fédérales pour dénoncer les nouvelles mesures qui frappent les requérant(e)s d'asile débouté(e)s d'avance par une décision de non-entrée en matière et demander leur abrogation, de concert avec l'initiative de l'Union des villes suisses;
2. intervenir auprès des autorités cantonales pour qu'elles appliquent la Constitution helvétique et subviennent, de manière respectueuse des droits humains élémentaires, aux besoins de ces personnes laissées volontairement à l'abandon, notamment en améliorant leurs conditions actuelles en matière de logement et d'alimentation;
3. demander au Service social de la Ville de se coordonner avec les associations concernées pour venir en aide à ces personnes.

Séance du 12 mai 2005

Audition des motionnaires

M. Mino explique que la motion concerne les requérants d'asile frappés de non-entrée en matière par la Confédération – les NEM – parce que leur demande n'est officiellement pas fondée. Il s'agit notamment de requérants qui ne peuvent produire des documents d'identité et que les autorités fédérales sont incapables d'expulser de la Suisse. Berne a donc décidé de leur supprimer l'aide de 480 francs par mois pour l'habillement, la nourriture et le logement. Ces personnes sont donc condamnées à «zoner», car elles ne bénéficient de logements provisoires que pendant quelques semaines, avec un bon de 15 francs par jour, après quoi elles n'ont plus d'assistance, ni le droit de travailler, car elle sont censées quitter la Suisse. Par ces mesures draconiennes, on a créé des gens sans statut et complètement marginalisés.

Cette situation est évidemment contraire aux droits de l'homme ainsi qu'à la Constitution suisse qui garantit, à son article 12, le droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

Le Service social de la Ville exerce un mandat d'assistance pour ces personnes, en lien avec le Canton et d'autres associations caritatives. La situation n'évoluant pas et Berne n'étant pas prête à revoir ses positions, les motionnaires aimeraient savoir comment cela se passe à Genève et quelles mesures y ont été prises envers les NEM.

M^{me} Perler-Isaaz ajoute que le système mis en place par la Confédération est trop rigide. Très peu de requérants déboutés utilisent cette aide liée à un départ volontaire, environ 10% des 500 NEM évalués à Genève. Ces gens sont vite

découragés par les tracasseries et les pressions administratives. Ils disparaissent alors généralement dans les villes pour se retrouver à la rue ou dans des filières de travail au noir et de trafic de drogue. Il s'agit donc d'anticiper les effets néfastes d'un système clairement discriminatoire et criminogène. Il faudrait que la Ville de Genève intervienne auprès du Canton pour que celui-ci se fasse entendre au niveau fédéral.

M. Ricou précise que le système actuel a été mis en place le 1^{er} avril 2004. La législation fédérale prévoit un délai de recours de cinq jours, mais les NEM ne connaissent pas notre langue et ne savent pas à qui s'adresser. Contrairement aux requérants d'asile, une fois la non-entrée en matière décrétée, ces personnes ne sont plus forcément prises en charge par les cantons: elles sont alors simplement effacées des statistiques et sont désormais considérées comme des étrangers séjournant illégalement en Suisse. Les cantons se renvoient la balle et certains ne veulent carrément pas les prendre en charge. Il serait important d'avoir un peu plus d'informations à ce sujet sur la politique du canton de Genève.

M. Mino évoque également le problème sanitaire du système actuel: les NEM ne sont pas pris en charge au point de vue santé, alors qu'ils viennent fréquemment de pays et de situations à risques (maladies, épidémies, etc.). Il est totalement irresponsable d'ignorer ce danger potentiel, y compris pour la population genevoise. Il faut mettre sur pied des conditions de base simplement humaines pour ces gens qui ne sont pas des criminels, à qui on ne peut rien reprocher au niveau pénal et légal, simplement parce qu'on leur a refusé l'accès à l'étude de leur demande d'asile.

A la question d'un commissaire sur la situation à Genève, M. Mino répond que, à l'époque du dépôt de la motion, les NEM recevaient uniquement des bons de nourriture. Les associations qui ont commencé à les prendre en charge – Agora, Elisa, Centre social protestant – ont alerté les pouvoirs publics. Tout en maintenant la pression sur eux, l'Hospice général a alors été mandaté pour loger ces personnes dans les anciens baraquements militaires de Pré-Bois, à la Voies-des-Traz, près de l'aéroport, d'où il a fallu les évacuer l'hiver dernier à cause du gel. Il devient donc indispensable d'évaluer la situation pour la rendre conforme à la Déclaration des droits de l'homme et à la Constitution fédérale.

M^{me} Perler-Isaaz mentionne aussi que toutes les associations et institutions qui s'occupent des réfugiés et des NEM sont regroupées dans la Coordination asile dont le Service social de la Ville fait partie avec la Direction générale de l'action sociale cantonale.

M. Ricou rappelle que les demandes d'asile ont nettement diminué en Suisse, passant de 21 000 en 2003 à 14 000 en 2004, mais que les discussions en cours à Berne continuent de durcir les conditions des demandes d'asile.

Au sujet de différentes interprétations du minimum vital prévu par la Constitution suisse, le Tribunal fédéral a accepté, le 18 mars 2005, le recours d'une association contre le canton de Soleure. Les autorités de ce canton refusaient toute assistance à un requérant d'asile débouté qui refusait de quitter la Suisse. Le Tribunal fédéral a précisé qu'on ne pouvait pas refuser une aide d'urgence à cette personne, même si elle ne collabore pas à son renvoi: donc, cette aide ne doit pas être refusée par un canton, ni être utilisée comme un moyen de coercition. (Voir annexe: présentation par Swissinfo de la décision du Tribunal fédéral.)

M. Mino ajoute que le minimum vital – nourriture et logement – est de 1100 francs par mois pour une personne établie en Suisse qui dépend de l'assistance publique. Pour un requérant d'asile, ce n'est plus que 480 francs par mois et, pour les NEM, un bon journalier Manora ou Migros, avec éventuellement un lit quelque part, si l'on en trouve un. La notion de «minimum vital» est donc très variable selon le statut de la personne.

Séance du 1^{er} septembre 2005

Audition de la Coordination asile: M^{me} Marièle Budry et M. Michel Ottet, association Elisa; M. Yves Brüttsch, Centre social protestant; M. Jean-Pierre Zurn, association Agora

M. Zurn rappelle que tout être humain a droit au respect de sa dignité, mais que cette notion, même inscrite dans la Constitution suisse, suscite bien des débats. A Genève, c'est l'Office cantonal de la population qui reçoit les requérants déboutés. Il a fallu insister auprès de cet office pour qu'il ne lie pas l'aide d'urgence à l'obligation de quitter le pays. La manière de traiter ces personnes a aussi évolué: d'abord placées dans des abris de protection civile, elles sont aujourd'hui parquées dans les anciens bâtiments militaires de la Voie-des-Traz. C'est une installation sommaire, en bordure de l'aéroport, où vivent en commun 60 hommes célibataires exposés au vacarme du va-et-vient des avions et de leur pollution.

Pour les repas, ces gens reçoivent tous les jours de la nourriture préemballée fournie par l'Hospice général, ce qui ne correspond évidemment pas à leurs habitudes alimentaires. Ils ont demandé de cuisiner eux-mêmes leurs repas, mais cela leur a été refusé. Pour le week-end, on leur donne un bon de nourriture de 30 francs échangeable à la Migros ou à Manora.

Ces personnes ne reçoivent pas d'argent: elles ont obtenu des cartes de bus gratuites pour un seul trajet par semaine, mais, comme elles voyagent plus souvent, elles se font régulièrement amender par les TPG. Pour des soins éventuels, il faut descendre en ville à l'Unité mobile de soins communautaires ou aux urgences de l'Hôpital cantonal. Les demandes présentées pour des vêtements reçoivent souvent une réponse négative.

Cette population ressent nettement sa mise de côté, et les associations ont beaucoup de peine à contacter les locataires des baraquements: pour une visite, il faut s'annoncer auprès de l'Hospice général ou de Protectas, qui gèrent le centre avec rigueur. Il n'y a pas de solidarité, mais plutôt des conflits entre les résidents de nations et de cultures très différentes. Certains exclus attendent une hypothétique solution depuis le 1^{er} avril 2004.

M. Brüttsch donne quelques indications statistiques. A côté des 60 hommes résidant à Pré-Bois et de quelques familles placées aux Tattes et à Anières, on évalue à 600 les personnes qui ont dû quitter les foyers d'accueil genevois pour requérants d'asile, sans compter les 300 exclus nouvellement arrivés. Ces NEM n'ont plus droit à une aide sociale ordinaire et 80% de ces gens préfèrent disparaître dans la nature. Par conséquent, le Canton ne gère plus que 10 à 20% de ces situations pour l'aide sociale d'urgence prévue par la Constitution fédérale.

Que deviennent ces nouveaux clandestins? Quelques-uns passent en France, mais les accords de Dublin prévoient qu'une personne dont le dossier a été traité dans un premier pays ne peut pas aller ailleurs... Les autres se débrouillent, vivant aux crochets de leurs compatriotes ou bien travaillant au noir ou dans un réseau de drogue. On ne sait pas comment ils vivent. Il y a là un véritable problème de santé publique et de délinquance à Genève.

Ce mécanisme d'exclusion s'applique aussi désormais aux requérants d'asile qui ont reçu une réponse négative à leur demande et qui sont censés quitter la Suisse. Il faut savoir également que le durcissement prévisible de la loi sur l'asile au parlement fédéral va tripler le nombre de personnes mises à la rue, même avec une aide d'urgence qui se révèle inadéquate. Ces gens préfèrent trouver une solution provisoire chez des proches ou des amis, mais à long terme ce n'est pas viable. Les NEM ont tendance à se cacher dans les villes, où ils deviennent plus anonymes, et l'on a toute raison de penser que des requérants déboutés relevant d'autres cantons viennent aussi à Genève. Avec ce système, on crée des problèmes sociaux et de voisinage de toutes sortes: il faut que la Ville essaie de corriger ce qui peut l'être.

M. Ottet confirme que seulement un tout petit nombre de NEM profitent de l'aide d'urgence prévue pour eux. La plupart d'entre eux recourent aux repas gratuits et aux dispositifs mis en place en ville par la commune et les organisations caritatives, qui sont débordées. La Ville devrait interroger le Canton pour savoir comment est distribuée cette aide d'urgence et comment améliorer les conditions d'hébergement à la Voie-des-Traz. Une évaluation de la situation en dialoguant avec les personnes concernées permettrait d'éviter de nouveaux problèmes: il est malsain de laisser ainsi des gens complètement désœuvrés.

Un commissaire aimerait savoir ce qui devrait être mis en place pour les NEM afin de leur permettre de retrouver leur dignité, en tenant compte des problèmes humains sécuritaires et eu égard aux autres requérants d'asile.

M. Brüttsch répond que les normes de l'Accueil des requérants d'asile de l'Hospice général étaient considérées comme le dernier minimum vital. Mais on a voulu marquer une différence pour les NEM en créant quelque chose d'inférieur. Il faut alors constater qu'un système qui met 80% de ses destinataires à la rue devient inutile et inhumain. Certains points mentionnés du dispositif fédéral peuvent être corrigés sans pour autant tout annuler. Par exemple permettre aux résidents d'assumer eux-mêmes leur cuisine, leur accorder un minimum d'argent de poche et l'accès aux transports publics.

A la question de savoir quelle aide pourrait être mise en place pour motiver les gens à rentrer chez eux, M. Brüttsch rétorque qu'on ne les motivera pas. Les requérants sont venus en Suisse dans l'espoir de vivre ici et d'envoyer de l'argent à leur famille. Même si le système actuel est très dur, ils ne retournent pas dans leur pays: les autorités de leurs patries d'origine refusent les renvois forcés. Depuis le 1^{er} avril 2004, 1% des NEM, soit 115 personnes pour toute la Suisse, sont rentrés chez eux, alors qu'auparavant il y avait 30% de départs volontaires.

Un commissaire demande si l'on a une idée d'où proviennent ces gens.

M. Brüttsch estime que certains viennent des Balkans, pour lesquels un retour peut être négocié, mais que la plupart arrivent d'Afrique de l'Ouest où leurs gouvernements ne veulent plus les recevoir.

Un autre commissaire s'interroge sur la collaboration de la Ville avec la Coordination asile. M. Zurn confirme que les services de la Ville accueillent les personnes démunies dans ses deux clubs sociaux, à l'instar du Caré ou de la Coulou qui sont déjà surchargés. Avec d'autres exclus, des NEM venus d'ailleurs ont aussi profité de l'abri de protection civile mis à leur disposition par la Ville pendant l'hiver.

Une commissaire s'inquiète et demande si ces personnes ont le droit de demander d'autres aides. M^{me} Budry signale qu'il existe un centre de consultation pour les immigrés à Genève, mais que le contact est rendu très difficile par l'éloignement du lieu de séjour avec le centre-ville. Il existe bien l'aide au départ négocié avec la Croix-Rouge, mais très peu y ont recours.

A la question de la gestion des problèmes dans les autres cantons, M. Brüttsch répond qu'il y a beaucoup de contrastes. A Genève, la situation n'apparaît pas si mauvaise en comparaison des 13 autres cantons qui ne font simplement rien! Dans certaines régions, la police arrête les requérants déboutés: aux Grisons, par exemple, les NEM sont logés en prison, alors que la Ville de Zurich les accueille dans des appartements. C'est pourquoi les exclus ont tendance à venir se réfugier dans les villes. L'Union des villes suisses a d'ailleurs fait entendre son opposition à ce nouveau système de marginalisation qui amène un supplément de problèmes à gérer dans des cités déjà surpeuplées.

Audition de M. Christian Johr, délégué par la direction du Service social de la Ville de Genève (SSVG)

Pour M. Johr, le contact des services de la Ville avec les NEM se concrétise au travers des deux clubs sociaux de la rive gauche et de la rive droite, ainsi qu'à l'abri de protection civile pendant l'hiver. Les personnes qui viennent au SSVG ont toutes droit à un accueil ou à une écoute: la Ville n'a pas d'attitude différenciée entre un clandestin, un SDF, un NEM ou une autre personne défavorisée. Il est difficile d'établir des statistiques, du fait que ces structures municipales ne font pas l'objet de recensement. Lors de la distribution d'un petit questionnaire libre, trois NEM se sont annoncés comme tels sur 90 personnes interrogées. Mais il peut y en avoir davantage.

En termes de collaboration, la Ville travaille de concert avec l'Etat et les organisations caritatives au sein de la Coordination asile. Elle s'inquiète des nouvelles restrictions du droit d'asile et de ses répercussions sur les structures d'accueil. Pour l'instant, on constate une recrudescence de clandestins.

Un commissaire s'interroge sur l'aide apportée l'hiver dernier à un abri de protection civile. M. Johr confirme que l'accueil dans l'abri de la rue des Volandes a bien fonctionné, d'entente avec Emmaüs et le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) de la Ville. Cependant, les conditions de travail de l'encadrement restent très exigeantes. Il faut assumer une présence jour et nuit durant cinq jours consécutifs et le personnel du SSVG et du SAPP engagé temporairement a besoin d'être soutenu pour gérer des populations de cultures et de mentalités très diverses. Devant l'afflux des demandeurs, certains avaient demandé de refuser les NEM venus d'autres cantons, mais cette exigence s'est révélée inapplicable.

Séance du 13 octobre 2005

Audition de M. Eric Etienne, directeur adjoint à la Direction générale de l'action sociale du Département cantonal de l'action sociale et de la santé (DASS)

M. Etienne constate d'abord que les NEM représentent une problématique difficile pour le Canton. Il s'agit d'une décision fédérale que Genève n'approuve pas, comme la plupart des cantons, qui sont peu ou pas entendus. Mais il faut bien appliquer ces directives. Le souci du Canton tend à éviter que ces gens se transforment en clandestins, alors que les grandes villes comme Zurich, Bâle et Genève restent pour les exclus des pôles d'attraction.

Chaque mois, une délégation des trois conseillers d'Etat responsables du DASS, du Département de justice, police et sécurité et du Département de l'instruction publique se réunit pour faire le point de la situation. L'Hospice général exécute les décisions prises par cette délégation.

Le 28 juillet 2004, le Conseil d'Etat a pris un arrêté relatif à l'aide d'urgence aux personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière passée en force. (Voir annexe.)

Le fait de devoir s'annoncer à l'Office cantonal de la population (OCP) pour recevoir l'aide d'urgence devait aussi garantir que ces personnes étaient bien attribuées à notre canton. C'est l'Hospice général qui a été chargé de leur hébergement, de leur nourriture et de leur santé. Cette aide correspondant au minimum vital garanti par la Constitution fédérale est accordée théoriquement pour cinq jours, renouvelables.

Cette contribution cantonale constitue un transfert de charges de la Confédération aux cantons, que le Conseil d'Etat déplore. Cependant, l'Office des réfugiés à Berne est entré en matière pour une demande de prise en compte des charges cantonales (Monitoring), et il serait souhaitable que la Ville s'associe à cette démarche pour arriver à négocier un meilleur forfait. Le Monitoring consiste à récolter et lister tout ce qui se fait pour les NEM en vue d'obtenir le remboursement de ces frais par la Confédération en faisant ressortir la charge effective que cela représente à Genève.

Au niveau cantonal a été également mis sur pied un comité interdépartemental qui s'occupe du suivi de l'asile. Ce comité consulte régulièrement la Coordination asile pour agir en concertation avec tous les organismes concernés, tout en sachant que la politique en la matière reste dictée par la Confédération. Une aide précaire peut être accordée, mais il est défendu d'installer les NEM dans l'aide sociale habituelle.

Un commissaire a entendu que la moitié seulement des NEM s'annonce à l'OCP: qu'advient-il des autres?

Selon les statistiques du mois de septembre dernier, M. Etienne mentionne que 565 personnes ont été frappées de non-entrée en matière sur leur demande d'asile à Genève. Deux cent soixante-quatre se sont adressées à l'OCP, mais, concrètement, seules 50 NEM bénéficient de l'aide d'urgence. Il est très difficile de savoir ce que deviennent les autres personnes.

Une commissaire s'inquiète du fait que les NEM supportent mal la nourriture préemballée de l'Hospice général et qu'ils ne peuvent guère utiliser les transports publics.

M. Etienne répond que ces mesures sont justifiées pour une question de gestion, mais que l'on peut tout améliorer en apportant ces critiques au groupe de travail composé du responsable de l'asile à l'Hospice général, de la représentante du SSVG et du représentant du Centre social protestant. Par exemple, ce groupe a décidé que les produits de toilette seront fournis sur place aux résidents de la Voie-des-Traz et que les bons Migros et Manora du week-end ne seront plus réservés exclusivement à la nourriture.

Quant aux problèmes de santé des NEM qui disparaissent dans la nature, M. Etienne estime que la situation semble maîtrisée à Genève, ce qui n'est pas le cas de tous les cantons. N'importe quelle personne peut s'adresser à l'Unité mobile de soins communautaires.

Après avoir compris que les récentes décisions fédérales veulent rendre l'asile le moins attractif possible, un commissaire s'interroge sur le bilan des retours depuis avril 2004. M. Etienne explique que l'objectif de la Confédération consiste à faire des économies dans le domaine de l'asile. A travers cette politique, Berne espérait une diminution de l'arrivée de requérants d'asile. Mais, avec les NEM qui disparaissent dans les villes, on constate que la situation n'a guère changé globalement et que les retours ne sont pas plus fréquents qu'avant.

Un commissaire aimerait savoir ce qui se fait ailleurs et que pourrait faire la Ville pour aider les NEM dans le cadre légal fixé. M. Etienne rappelle que seule une moitié des cantons fait quelque chose, l'autre pratiquement rien. Les standards sont assez proches entre cantons qui agissent.

L'aide sociale est cantonale, mais toutes les bonnes volontés sont bienvenues. La Ville agit déjà sur son terrain avec les autres organisations concernées, mais elle peut apporter des compléments spécifiques à discuter avec l'Hospice général.

Audition de M. Jean-Luc Galetto, directeur des établissements et de l'aide aux requérants d'asile de l'Hospice général

M. Galetto présente une série de schémas qui expliquent la situation des NEM à Genève:

- les critères de l'Office des migrations pour décider d'une non-entrée en matière (NEM);
- les conséquences d'une entrée en force d'une NEM;
- l'article 12 de la Constitution fédérale;
- l'aide d'urgence;
- le centre de la Voie-des-Traz;
- quelques chiffres;
- les principales nationalités des personnes frappées de NEM (voir annexes).

M. Galetto précise encore que l'Office fédéral des migrations était certain qu'avec les décisions d'avril 2004 les gens allaient rapidement abandonner le dispositif prévu pour les NEM et quitter la Suisse. Mais, à Genève, il reste 48 personnes dans le dispositif qui l'étaient déjà en 2004. Il faut revoir les critères de prise en charge.

Un commissaire demande comment l'Hospice général gère la problématique des NEM.

M. Galetto explique que tout un travail d'identification a été réalisé avec le DASS et l'OCP pour définir trois catégories de NEM: les personnes ayant affaire avec la police; celles qui restent inactives, sans rencontrer de problèmes particuliers; enfin, les cas individuels.

Une présence permanente est assurée la journée par des employés de l'Hospice général, la nuit et les week-ends par des agents privés de sécurité formés par l'Hospice.

La plus grande difficulté pour le personnel du centre, c'est d'expliquer aux résidents les raisons de la décision de NEM sans leur donner l'espoir de rester en Suisse, en insistant sur l'aide au départ promise pour le retour. Une partie des collaborateurs ne comprennent pas qu'on ait retiré le permis de travail à une personne indépendante qui est ainsi devenue NEM.

M. Galetto confirme aussi qu'il y a des périodes de fortes tensions entre communautés différentes qui s'affrontent. Par deux fois, il a fallu appeler la police. Aujourd'hui, les difficultés rencontrées sont plutôt d'ordre individuel et liées à la consommation d'alcool.

Un autre commissaire mentionne que l'Hospice général déplorait l'absence de structure spécifique pour des personnes fortement traumatisées. Effectivement, l'Hospice général avait alerté les autorités à ce sujet, confirme M. Galetto. Un groupe de travail a alors été mis en place regroupant tous les partenaires concernés: la police, l'Hôpital, l'OCP, l'Hospice général, un représentant de la justice, un psychiatre et le Centre de santé migrants. Un rapport doit être déposé avec différentes propositions.

Une commissaire s'étonne d'entendre parler d'une liste de pays dits «sûrs» d'où sont originaires certains NEM, ce qui permet de les y renvoyer: qui décide de cette liste? Réponse: ce sont des décisions fédérales où le Canton n'a rien à dire.

A la question d'un commissaire qui demande quels critères devraient être revus, M. Galetto répond qu'être logé à la Voie-des-Traz est inacceptable. Il pense qu'il faut amener des propositions à la délégation du Conseil d'Etat pour trouver un autre lieu, d'autant plus que des centres pour requérants sont devenus vides.

M. Galetto résume l'organigramme du Canton concernant l'asile:

1. le Comité interdépartemental du suivi de l'asile, composé de hauts fonctionnaires du Département de l'instruction publique, du Département de justice, police et sécurité, du Département de l'action sociale et de la santé, de l'Hos-

pice général, de la Croix-Rouge, de l'OCP, de l'Office cantonal de l'emploi, qui se réunit tous les mois;

2. la délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés (M^{me} Spoerri, MM. Beer et Unger), qui transmet ses demandes au Comité du suivi de l'asile;
3. la Commission consultative asile, composée entre autres des œuvres d'entraide avec la présence des syndicats. La Ville de Genève en fait partie.

Il y a également des sous-groupes de travail émanant du Comité du suivi de l'asile où les membres peuvent se faire aider par des spécialistes.

Un commissaire demande de quel ordre devrait être l'aide de la Ville pour améliorer la situation. Accueillir les NEM dans des lieux culturels?

M. Galetto préconise de proposer une occupation aux personnes désœuvrées qui restent nuit et jour dans les bâtiments de la Voie-des-Traz. Certaines d'entre elles sont même prêtes à offrir leurs services pour remercier de l'aide reçue.

Après l'audition de MM. Etienne et Galetto, un commissaire de l'Union démocratique du centre demande l'audition d'un représentant de la Confédération. Mise au vote, cette proposition est refusée par 1 oui, 6 non et 3 abstentions.

Séance du 1^{er} décembre 2005

Discussion et vote

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose une modification des invites de la motion sur ce qui pourrait concerner les compétences de la Ville, en subsidiarité avec le Canton, et qui ne devrait pas coûter cher, par exemple:

- mettre un réfectoire à la disposition des NEM sur le territoire de la Ville;
- permettre leurs déplacements avec des bons de transport ou des vélos;
- offrir des activités à ces gens dans un petit atelier pour qu'ils puissent s'occuper;
- pour les NEM qui ne peuvent repartir, la possibilité d'un travail temporaire;
- organiser de vrais logements dans les locaux de protection civile pour quitter la Voie-des-Traz;
- offrir un autre logement aux associations Agora et Elisa qui accueillent des NEM dans une villa qui doit être démolie, ce à quoi la Ville s'est déjà engagée.

Suit une discussion où différents commissaires exposent leurs préoccupations sur ces invites:

- offrir un atelier ou un emploi avec rémunération symbolique posera-t-il problème aux chômeurs et aux syndicats?
- si la Ville offre différentes possibilités, quel personnel sera chargé de les réaliser?
- ne serait-il pas préférable que ces personnes se déplacent à vélo pour ne pas fâcher les habitants qui n'ont pas de bons de transport?
- si on estime qu'une partie de la population est aussi démunie que les NEM, pourquoi ne pas intervenir aussi pour elle au lieu d'opposer les exclus entre eux?
- que faire pour les NEM qui entrent en clandestinité et qui posent un problème de santé publique?
- quel doit être le rôle de la Ville, puisque le Canton est censé s'occuper des individus et les communes du communautaire?

Un commissaire de l'Union démocratique du centre comprend qu'on peut toujours faire mieux pour tout le monde. Mais, si la Confédération a choisi l'option des NEM, c'est pour protéger les habitants du pays. On doit dissuader les requérants d'asile, sinon on va laisser encore entrer plus de monde en Suisse. Il ne soutiendra aucune invite de la motion.

Une commissaire socialiste exprime le souci que l'on garde la référence à la dignité des droits humains pour toutes et tous dans la motion amendée.

Une commissaire libérale s'opposera à tout ce qui est proposé, car il existe à Genève des organismes qui s'occupent de ces personnes.

Une commissaire Verte propose que la Ville organise des assises pour établir le bilan des mesures mises en place pour les NEM depuis avril 2004.

Les invites sont alors mises aux voix avec leurs amendements éventuels.

La première invite reste inchangée et est acceptée par 10 oui (1 R, 1 DC, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 3 S) et 5 non (2 UDC, 3 L):

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intervenir auprès des autorités fédérales pour dénoncer les nouvelles mesures qui frappent les requérant(e)s d'asile débouté(e)s d'avance par une décision de non-entrée en matière et demander leur abrogation, de concert avec l'initiative de l'Union des villes suisses;».

Le texte de la deuxième invite reste le même dans son début:

- «– intervenir auprès des autorités cantonales pour qu'elles appliquent la Constitution helvétique et subviennent, de manière respectueuse des droits humains élémentaires, aux besoins de ces personnes laissées volontairement à l'abandon,»

avec ces adjonctions:

- «notamment en mettant une cuisine à la disposition des personnes frappées de non-entrée en matière souhaitant préparer elles-mêmes leurs repas.» (8 oui: 3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T; 4 non: 2 UDC, 2 L; 3 abstentions: 1 L, 1 R, 1 DC);
- «en leur donnant la possibilité de se déplacer, entre autres à vélo.» (8 oui, 4 non, 3 abstentions (idem);
- «en ouvrant des ateliers de rencontre et en proposant des activités dédommées symboliquement sur le modèle du Caré ou de la Ville de Zurich.» (7 oui: 1 DC, 1 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T; 4 non: 2 UDC, 2 L; 4 abstentions: 2 S, 1 L, 1 R);
- «en proposant des logements diversifiés autres que les baraquements de la Voie-des-Traz (mise à disposition des abris de protection civile).» (9 oui: 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T; 4 non: 2 UDC, 2 L; 2 abstentions: 1 R, 1 L);

L'adjonction «en proposant des occupations partielles dans les organismes publics» est refusée par 7 non (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC), 6 oui (1 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) et 2 abstentions socialistes.

La troisième invite est acceptée en ajoutant «avec le Canton» par 11 oui (1 L, 1 R, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T), 2 non (UDC) et 2 abstentions libérales:

«– demander au Service social de la Ville de se coordonner avec le Canton et les associations concernées pour venir en aide à ces personnes;»

Une quatrième invite est ajoutée par 7 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T), 6 non (2 UDC, 3 L, 1 R), 2 abstentions (1 DC, 1 S). Elle est libellée ainsi:

«– mettre sur pied durant une journée des assises portant sur ce thème.»

La motion M-477 ainsi amendée est alors acceptée dans son ensemble par 9 oui (3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 AdG/SI, 1 T), 4 non (2 UDC, 2 L) et 2 abstentions (1 L, 1 R).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intervenir auprès des autorités fédérales pour dénoncer les nouvelles mesures qui frappent les requérant(e)s d'asile débouté(e)s d'avance par une décision de non-entrée en matière et demander leur abrogation, de concert avec l'initiative de l'Union des villes suisses;
- intervenir auprès des autorités cantonales pour qu'elles appliquent la Constitution helvétique et subviennent, de manière respectueuse des droits humains élémentaires, aux besoins de ces personnes laissées volontairement à l'abandon, notamment

- a) en mettant une cuisine à la disposition des personnes frappées de non-entrée en matière souhaitant préparer elles-mêmes leurs repas,
 - b) en leur donnant la possibilité de se déplacer, entre autres à vélo,
 - c) en ouvrant des ateliers de rencontre et en proposant des activités dédommagées symboliquement sur le modèle du Caré ou de la Ville de Zurich,
 - d) en proposant des logements diversifiés autres que les baraquements de la Voie-des-Traz (mise à disposition des abris de protection civile);
- demander au Service social de la Ville de se coordonner avec le Canton et les associations concernées pour venir en aide à ces personnes;
 - mettre sur pied durant une journée des assises portant sur ce thème.

Annexes:

- présentation par Swissinfo de la décision du Tribunal fédéral du 18 mars 2005
- arrêté du 28 juillet 2004 du Conseil d'Etat relatif à l'aide d'urgence aux NEM
- 8 schémas de l'Hospice général sur l'aide aux NEM

swissinfo

switzerland's news and information platform

Le Tribunal fédéral désavoue Soleure

swissinfo 18 mars 2005 15:32



La suppression de l'aide d'urgence viole la Constitution fédérale. (Keystone)

Un requérant d'asile frappé de non-entrée en matière doit pouvoir bénéficier de l'aide d'urgence, même s'il refuse de quitter le pays.

Cette décision du Tribunal fédéral contre le canton de Soleure intervient au lendemain du durcissement de l'asile décidé par le Sénat.

Les requérants d'asile frappés d'une décision de non-entrée en matière (NEM) ont droit à une aide d'urgence même s'ils ne coopèrent pas en vue de leur renvoi de Suisse.

C'est ainsi que la Deuxième cour de droit public du Tribunal fédéral (TF) a désavoué vendredi les autorités soleuroises.

Les juges fédéraux ont exprimé des avis très divergents avant d'accepter le recours d'un requérant d'asile d'origine africaine. Deux des cinq juges de la cour étaient favorables à un rejet de la demande.

Le risque de mourir de faim

Pour les trois autres juges fédéraux, le droit au minimum d'existence, qui a été reconnu pour la première fois par le Tribunal fédéral en 1995, avant d'être ancré à l'art. 12 de la Constitution fédérale, ne peut être subordonné à la condition qu'un requérant coopère avec les autorités en vue de son renvoi.

Il s'agit d'une aide réduite à l'essentiel, soit à des prestations minimales. Elle ne peut être baissée ou supprimée.

Sinon, ce serait accepter le risque que quelqu'un puisse mourir de faim dans ce pays, a notamment déclaré le nouveau président de la Deuxième cour de droit public, le juge fédéral Thomas Merkli.

L'octroi de 21 francs par jour découle de l'article 12 de la Constitution, stipulant le droit à l'aide en cas de situation de détresse.

Le requérant devait changer d'attitude

A l'origine de l'affaire, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) n'est pas entré en matière à propos de la demande d'asile d'un ressortissant africain. Après la décision, prise en avril 2004 celui-ci est demeuré en Suisse. En juin, il a obtenu une aide sociale du canton de Soleure de 3087 francs pour 147 jours

A la fin octobre, le requérant débouté a reçu un dernier montant de 105 francs pour une semaine, puis l'aide sociale a été coupée en raison de son refus de quitter le pays

En novembre, la justice soleuroise a rejeté sa plainte en invoquant l'article 12 de la Constitution fédérale sur le droit à l'aide sociale. Elle estimait qu'il suffisait que le plaignant change d'attitude pour obtenir la reprise de ladite aide.

Réactions satisfaites

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), les Eglises et le Parti socialiste se réjouissent de la décision du Tribunal fédéral qui va dans le sens de la Constitution fédérale. Le Parti démocrate-chrétien, lui, souligne qu'elle correspond aussi à son interprétation du droit.

L'arrêt du TF confirme l'avis de droit présenté récemment par l'OSAR, a indiqué Jürg Schertenleib de l'OSAR. La politique d'asile est ainsi clairement délimitée. L'aide d'urgence ne doit pas être utilisée comme un moyen de coercition ou refusée par les cantons.

Critiques du ministre de la Justice

Le ministre de la Justice Christoph Blocher, anticipant la décision des juges de la Cour de Mont-Repos à Lausanne, qui crée un précédent pour les autorités concernées, l'avait déjà critiquée jeudi.

Il faut préciser cependant que le Tribunal fédéral n'est pas une cour constitutionnelle qui, à l'instar de la France ou de l'Allemagne, a la compétence de modifier la Constitution et donc d'infléchir les décisions parlementaires.

D'autre part, cette affaire intervient à un moment important puisque, jeudi encore, le Conseil des Etats (Sénat) a sensiblement durci la loi sur l'asile.

Les représentants des cantons ont étendu la suppression de l'aide sociale à tous les requérants déboutés et non plus seulement aux NEM. Ils n'accordent l'aide d'urgence qu'aux demandeurs qui collaborent.

Regrets du HCR

De son côté le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) a exprimé vendredi son «profond regret» de voir la Suisse produire une des réglementations les plus restrictives d'Europe.

Par exemple, la nouvelle loi précise que seuls des papiers d'identité en règle sont acceptables à l'entrée en Suisse. Ce qui suscite une vive réaction chez Rupert Colville, porte-parole du HCR.

«Si vous êtes persécuté par votre gouvernement, vous n'avez pas beaucoup de chance d'en obtenir un passeport», commente-t-il pour swissinfo. Et de s'inquiéter que les réfugiés «n'aient plus accès du tout à la Suisse».

Et le représentant du HCR fait encore remarquer que «le durcissement n'a fait que se renforcer durant le processus législatif», à un moment où le nombre de requérants d'asile en Suisse est retombé au taux le plus bas depuis 1987.

swissinfo et les agences

URL de cet article

<http://www.swissinfo.org/sfr/swissinfo.html?siteSect=105&sid=5612100>

Liens

Article 12 de la Constitution fédérale: <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a12.html>

Tribunal fédéral: <http://www.bger.ch/fr/>

OSAR: <http://www.osar.ch/f/>

Ministère de la justice: <http://www.ejpd.admin.ch/f/dep/index.htm>

10912-2004

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à l'aide d'urgence aux personnes dont la demande
d'asile a fait l'objet d'une décision de non-entrée en
matière passée en force

28 juillet 2004

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu l'article 12 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000;

Vu la loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2003 du 19 décembre 2003;

Vu la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers du 26 mars 1931 et sa modification du 19 décembre 2003, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004;

Vu la loi fédérale sur l'asile du 26 juin 1998 et sa modification du 19 décembre 2003, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004;

Vu l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure du 11 août 1999 et sa modification du 24 mars 2004, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004;

Vu l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement 11 août 1991 et sa modification du 24 mars 2004, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004;

Vu l'ordonnance sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion des étrangers (OERE) du 11 août 1999 et sa modification du 24 mars 2004, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004;

Vu les recommandations de la Conférence des directeurs des affaires sociales (CDAS) du 25 mars 2004.

ARRÊTE :**Art. 1 Principe**

¹ Suite aux modifications de la législation fédérale, entrées en vigueur le 1^{er} avril 2004, les personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière passée en force sont tenues de quitter la Suisse sans délai ou dans le délai imparti par l'autorité fédérale et n'ont dès lors plus droit à l'aide sociale.

- 2 -

² Toutefois, dans l'attente de l'organisation de ce départ, l'Hospice général peut fournir à ces personnes une aide d'urgence selon l'article 12 de la Constitution fédérale aux conditions posées par le présent arrêté.

Art. 2 Nature des prestations d'aide d'urgence

¹ L'aide d'urgence est fournie exclusivement en nature.

² Elle comporte l'hébergement dans une structure d'urgence, la nourriture et la mise à disposition de vêtements et d'articles d'hygiène de base en cas de besoin.

³ Elle couvre aussi les soins de santé urgents qui sont dispensés par l'Unité mobile de soins communautaires des Hôpitaux universitaires genevois (UMSCO), ou en cas d'urgence par le Centre d'accueil et d'urgences des HUG.

Art. 3 Conditions de l'aide d'urgence

¹ Le demandeur doit être dans une situation de détresse et ne pas être en mesure de subvenir à ses besoins vitaux par ses propres moyens. Il doit signer un document attestant qu'il n'a pas d'autres moyens de subsistance. Au besoin, le contenu de ce document est expliqué dans une langue comprise par l'intéressé.

² L'aide d'urgence est subsidiaire à toute autre prestation.

Art. 4 Procédure à l'Office cantonal de la population

¹ Le demandeur d'aide d'urgence doit se faire identifier préalablement par l'Office cantonal de la population (ci-après : l'OCP), Rue des Falaises 7, 1205 Genève, pendant les heures de guichet, soit de 08 h 00 à 11 h et de 13 h 45 à 15 h 30.

² A cet effet, il doit présenter à l'OCP la décision de non-entrée en matière passée en force.

³ L'OCP appose la mention "identifié" sur la décision, attestant que la personne a été contrôlée. Ce document de contrôle est généralement valable pour une durée de 5 jours.

⁴ Dans le cas où le demandeur ne dispose pas de documents permettant son identification par l'OCP, il lui est demandé de se soumettre à une identification formelle avec prise d'empreintes effectuée par la police, Bd Carl Vogt 17, 1205 Genève, en collaboration avec l'OCP.

Art. 5 Procédure à l'Hospice général

¹ Pour obtenir l'aide d'urgence, le demandeur doit présenter la décision de non-entrée en matière portant la mention apposée par l'OCP selon laquelle il est identifié (document de contrôle), à la structure d'urgence de l'Hospice général dont l'adresse lui est communiquée par l'OCP.

² La durée de cette aide correspond à la durée de validité du document de contrôle, établi conformément à l'article 4, alinéa 3 du présent arrêté.

Art. 6 Procédure de prolongation de l'aide d'urgence

¹ L'OCP prolonge la validité du document de contrôle pour une durée déterminée, fixée en fonction du délai probable de départ effectif de la personne concernée.

- 3 -

² A cet effet, le demandeur doit collaborer à l'exécution de son départ, notamment en restant en contact avec l'OCP et en se présentant aux dates qui lui sont fixées.

³ En cas de non respect avéré de cette obligation, l'OCP propose la mise en détention au sens de l'article 13b alinéa 1, lettre d de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), du 26 mars 1931.

⁴ L'aide d'urgence fournie par l'Hospice général peut être accordée jusqu'à l'échéance de validité du document de contrôle établi par l'OCP.

Art. 7 Voies de droit

¹ En cas de refus, les décisions rendues en application du présent arrêté sont écrites et motivées. Elles doivent indiquer les voies de droit et sont notifiées sur le champ.

² S'agissant de la mise en œuvre de l'article 12 Constitution fédérale, elles peuvent faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif, Rue du Mont-Blanc 18, Case postale 1956, 1211 Genève 1.

Art. 8 Information

Les organes d'application du présent arrêté veillent à ce que les personnes concernées disposent de l'information sur l'obtention et la nature de l'aide d'urgence.

Art. 9 Aide au départ

¹ L'OCP en collaboration avec le Bureau d'aide au départ de la Croix-rouge (BAD) apporte aide et conseils au départ aux personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière passée en force.

² A titre exceptionnel, l'OCP peut accorder une aide financière aux personnes dont la décision de non-entrée en matière est passée en force après le 1^{er} avril 2004 et dont le canton de Genève est responsable de l'exécution du renvoi lorsqu'elles collaborent activement à leur départ. Cette aide leur est versée au moment du départ effectif.

Art. 10 Monitoring

Le monitoring mis en place par l'ODR est placé sous la responsabilité conjointe de l'HG et de l'OCP. Il porte notamment sur les données statistiques des personnes ayant demandé une aide d'urgence au titre du présent arrêté.

Art. 11 Réserve des droits aux prestations d'assistance pour requérants d'asile

Restent réservés les droits des personnes soumises aux directives cantonales en matière de prestations d'assistance aux requérants d'asile et statuts assimilés :

- les personnes au bénéfice des mesures transitoires définies dans l'Ordonnance 2 sur l'asile relative au financement (décisions de non-entrée en matière passées en force avant le 1^{er} avril 2004), jusqu'à l'expiration de ces mesures, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2004;
- les personnes qui sont déjà attribuées au canton lorsqu'elles reçoivent la décision de non-entrée en matière, pendant une durée de 10 jours après son entrée en force ;

- 4 -

- les personnes dont la procédure d'asile a duré plus de 6 mois et qui ont été attribuées au canton, pendant une durée de 30 jours dès l'entrée en force de la décision de non-entrée en matière.

Art. 12 Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

Communiqué à :

DASS	5 ex.
DJPS	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Aide aux requérants d'asile – Non-entrées en matière (NEM)

Critères de l'ODM pour décider d'une non-entrée en matière (NEM)

Les décisions de NEM sont prises lorsque la demande d'asile est considérée comme infondée, c'est-à-dire si :

- Le requérant est originaire d'un pays « sûr » et ne peut prouver qu'il y est persécuté.
- Il n'a pas de documents d'identité et ne peut le justifier par des raisons valables.
- Il a trompé les autorités sur son identité.
- Il a déjà déposé une demande d'asile, jugée irrecevable, dans un pays de l'Union européenne ou en Suisse.



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Aide aux requérants d'asile – Non-entrées en matière (NEM)

Les conséquences d'une entrée en force d'une NEM

- Les personnes doivent quitter la Suisse de leurs propres moyens dans les plus brefs délais.
- Si elles restent en Suisse, elles deviennent des étrangers sans autorisation de séjour (Loi suisse sur l'établissement des étrangers – LSEE).



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Aide aux requérants d'asile – Non-entrées en matière (NEM)

Article 12 de la Constitution fédérale

« Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. »



Hospice général
Institution générale d'action sociale

Aide aux requérants d'asile – Non-entrées en matière (NEM)

L'aide d'urgence

- Un lieu d'hébergement dans une structure d'urgence
- La nourriture
- Assistance médicale (Unité mobile de soins communautaires)
- Organisation du départ

Ces prestations ne sont données qu'aux personnes qui acceptent de décliner leur identité auprès de l'Office cantonal de la population (OCP).



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Aide aux requérants d'asile – Non-entrées en matière (NEM)

Centre de la Voie-des-Traz

- Capacité de 60/70 personnes
- Seuls les hommes seuls sont hébergés dans ce lieu
- Les femmes, familles et personnes malades sont logées dans les centres collectifs du dispositif de l'aide aux requérants d'asile



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Aide aux requérants d'asile – Non-entrées en matière (NEM)

Quelques chiffres

Au 30 avril 2005, **150** personnes avaient demandé l'aide d'urgence depuis le 1er janvier (ne l'ont pas forcément utilisée).

En avril 2005, moyenne de **66** personnes qui ont bénéficié de l'infrastructure de l'aide d'urgence (à l'Accueil et dans les centres)

Au 30 septembre 2005, **186** personnes avaient demandé l'aide d'urgence depuis le 1er janvier (ne l'ont pas forcément utilisée).

En septembre 2005, une moyenne de **54** personnes qui ont bénéficié de l'infrastructure de l'aide d'urgence (à la Voie-des-Traz et dans les centres).



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Aide aux requérants d'asile – Non-entrées en matière (NEM)

Quelques chiffres

Types de NEM qui ont, à un moment donné, bénéficié de l'infrastructure de l'aide d'urgence depuis janvier 2005 (pour un total de 165 personnes) :

- 26 personnes en provenance des CERA
- 24 NEM + 10 jours
- 21 NEM + 30 jours
- 94 NEM attribués au canton (31.12.2004)



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Aide aux requérants d'asile – Non-entrées en matière (NEM)

Principales Nationalités

Sierra Leone	Ghana
Guinée/Guinée Bissau	Angola
Mali	Côte d'Ivoire
Burkina Faso	Bénin
Togo	Géorgie
Soudan	
Ukraine	
Bulgarie	
Russie	
Libéria	

M. Didier Bonny, président de la commission sociale et de la jeunesse (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je dirai simplement quelques mots en qualité de président de la commission, puisque mon collègue Lionel Ricou, signataire de la motion M-477, s'exprimera sur le fond. Je ne peux que me féliciter de la bonne ambiance qui a régné lors des travaux de la commission sur un sujet parfois politiquement délicat, que certains partis très à droite n'hésitent pas à utiliser pour leur propagande électorale. Mais cela s'est bien passé au sein de la commission et je souhaite qu'il en soit de même ce soir. Comme vous avez pu le constater à la lecture de l'excellent rapport de M. Grand, la commission sociale et de la jeunesse a fait un travail approfondi sur cette question. Elle a procédé à de nombreuses auditions et apporté plusieurs amendements à la motion initiale. Je le répète, je ne puis que me féliciter du travail accompli tout au long de ces séances.

M. René Grand, rapporteur (S). Je réclame de la part de mes confrères...

Une voix. Et de mes consœurs!

M. René Grand. ...et de mes consœurs, une écoute attentive pour ce problème. Je vais essayer, comme rapporteur, de bien cadrer le rapport de la commission sociale et de la jeunesse sur les requérants d'asile frappés d'une décision de non-entrée en matière (NEM). Cette motion M-477 demande, dans le cadre de la loi fédérale très contraignante appliquée par le Canton, de voir comment nous pouvons rendre moins insupportable en ville de Genève la vie de ceux qui n'ont pas reçu de réponse positive pour leur demande d'asile.

D'abord, nous le constatons, les dispositions fédérales deviennent de plus en plus exclusives. Je ne vous ferai pas l'injure de vous le rappeler, les dernières lois votées en décembre 2005 sont encore plus restrictives que ce qui est mentionné dans ce rapport M-477 A. Pour cette raison, un référendum est en préparation contre la loi sur l'asile et la loi sur les étrangers.

Mais, pour le moment, nous sommes dans le cadre antérieur à ces nouvelles lois. Ces dispositions, dans l'esprit de la loi fédérale, étaient votées pour inciter les gens à repartir dans leur pays. Or tout le monde – partisans et adversaires de l'asile – a pu observer que très peu nombreux sont ceux qui repartent dans leur pays, voire personne. En effet, ou bien les gens restent comme suspendus dans le cadre de cette loi très restrictive, ou bien, pour la plupart d'entre eux, ils deviennent des clandestins, ce qui ne règle absolument pas le problème.

Le souci de la motion, c'est d'améliorer la condition de ces demandeurs d'asile déboutés, les NEM, parce que, dans la majeure partie des cas, leurs motifs n'ont pas été officiellement reconnus. De plus, la Constitution fédérale, dans son article 12, rappelle que tout être humain vivant sur le territoire suisse a droit à un minimum vital pour respecter la dignité humaine.

La commission sociale et de la jeunesse a procédé à l'audition de beaucoup de monde, à savoir des associations qui s'occupent des requérants d'asile et des représentants du Canton. Il est apparu qu'il était possible, dans le cadre de la législation actuelle, de rendre moins insupportable la vie des requérants déboutés.

Je vous donne l'exemple d'une amélioration déjà apportée. La plupart des requérants dont nous parlons vivaient dans les anciens baraquements militaires de la Voie-des-Traz, exploités il y a vingt ou trente ans et mis à la disposition de l'Hospice général. C'est une installation sommaire. L'année passée, il y a eu un gel des canalisations et tout le monde a dû être évacué. Aujourd'hui, ces requérants ont été logés ailleurs, à Loëx, et la chose est positive.

Ensuite, la motion demande une coordination entre les services de la Ville, ceux du Canton et les associations. Cette coordination fonctionne à la satisfaction de la plupart des protagonistes. J'ai essayé de bien répertorier les demandes dans les différents votes à la fin de mon rapport. Les gens logés à la Voie-des-Traz, à qui on livre des repas froids préparés, des sandwichs, ont demandé de pouvoir cuisiner eux-mêmes, étant donné qu'ils n'ont pas du tout, évidemment, les mêmes goûts culinaires que nous.

Il a aussi été demandé de faciliter les déplacements, même à vélo, des gens logés à l'extérieur, à Onex ou à Cointrin, pour leurs démarches en ville. Ils n'avaient qu'un billet de bus et cela posait évidemment des tas de problèmes, notamment des amendes infligées par les TPG.

Une autre demande a été formulée par la majorité de la commission: des activités dédommagées dans des ateliers de rencontre. Pour ne pas laisser les gens inactifs pourrir dans leur situation, nous avons pensé les faire participer, à l'instar de la Ville de Zurich, à des travaux bénévoles, avec un petit dédommagement. Je vous cite l'exemple du Caré, à Genève, où il est possible de se rendre utile dans un atelier de bricolage l'après-midi, avec un dédommagement symbolique de 15 francs.

En conclusion, la commission a approuvé cette motion amendée à la majorité de 9 oui – partis de l'Alternative et Parti démocrate-chrétien – contre 4 non – 2 de l'Union démocratique du centre et 2 du Parti libéral – avec 2 abstentions – 1 libéral et 1 radical. J'aimerais simplement souligner que l'Union démocratique du centre a dit systématiquement non à toutes les propositions. Dans notre esprit,

ces petites contributions ne visent pas à attaquer la loi sur l'asile. De toute manière, nous ne pouvons rien faire contre cette loi: nous sommes Suisses et nous devons nous y conformer, mais, dans le cadre de cette loi, nous essayons d'améliorer ce que nous pouvons améliorer. Il est important pour la Ville de Genève de faire honneur à sa réputation, puisqu'elle défend les droits de l'homme – et de la femme, bien sûr! – les droits humains.

Premier débat

M. Patrice Reynaud (L). Vous l'aurez constaté à la lecture de ce rapport M-477 A, particulièrement *in fine*, les libéraux se sont majoritairement abstenus ou ont voté contre. Je voudrais, en quelques mots, expliquer la position des libéraux et, que les choses soient parfaitement bien claires ce soir, il ne s'agit pas, contrairement à nos collègues de l'Union démocratique du centre, de dire que le rapport contient tout quant aux NEM, mais de demeurer circonspects et de savoir raison garder. La Confédération a pris un certain nombre de décisions concernant les requérants d'asile frappés d'une décision de non-entrée en matière, que j'appellerai NEM par commodité.

La loi fédérale peut être considérée comme particulièrement contraire à la Constitution, et notamment à son article 12. Mais nous devons en être conscients, ce n'est pas le cas à Genève, au niveau cantonal, loin de là! En effet, le Conseil d'Etat a enjoint à l'Hospice général de s'occuper des NEM, conformément à cet article 12 de la Constitution. Je lis, ce sera beaucoup plus simple, à la page 8 du rapport: «C'est l'Hospice général qui a été chargé de leur hébergement, de leur nourriture et de leur santé. Cette aide correspondant au minimum vital garanti par la Constitution fédérale est accordée théoriquement pour cinq jours, renouvelables.» L'expérience prouve qu'elle est en fait accordée pour deux, voire trois fois cinq jours au minimum.

Il est écrit un peu plus bas, et nous rentrons là dans le débat: «Une commissaire s'inquiète du fait que les NEM supportent mal la nourriture préemballée de l'Hospice général et qu'ils ne peuvent guère utiliser les transports publics.» De là, la demande d'un certain nombre d'éléments qui ressortent de la motion amendée, c'est-à-dire, d'une part, la possibilité d'organiser eux-mêmes les cuisines et, d'autre part, la livraison ou la mise à leur disposition de vélos.

Nous avons tous été excessivement circonspects. Pourquoi? Parce que – ne jouons pas les légalistes! – de ce côté-là, en tout cas au niveau du Canton de Genève, c'est réalisé. A mon point de vue, l'Hospice général va au-delà du strict minimum. Et je vous voyais tout à l'heure hocher de la tête, Monsieur Grand... Vous en conviendrez avec moi, les efforts de l'Hospice général, sous les édifications,

bien évidemment, du Conseil d'Etat, sont certes insuffisants, mais, ceci étant, ils ont au moins l'avantage d'exister et de correspondre aux exigences de l'article 12 de la Constitution.

Je pèse mes mots, conscient que ce propos ne plaira pas à beaucoup d'entre vous, mais devons-nous maintenant aller au-delà et, au regard de la particularité – comprenez toute la force que je mets dans ce mot particularité – de la situation des NEM, accepter d'offrir plus que ce que la loi exige?

M. René Grand (S). La Constitution!

M. Patrice Reynaud. La Constitution, vous avez raison, Monsieur Grand. Je comprends parfaitement bien – que les choses soient très claires! – celles et ceux qui souhaitent le faire. Ce n'est cependant pas l'optique libérale, parce qu'il pourrait se créer un précédent que d'aucuns – je ne parle pas des requérants d'asile, mais de ceux qui, dans des situations peut-être moins illégales, à coup sûr, que des requérants d'asile, ont néanmoins des problèmes sur le territoire suisse – seraient susceptibles de vouloir à satiété utiliser pour, en fait, demander la même chose. Ces précédents, nous les avons connus dans d'autres domaines et l'expérience prouve que cette espèce de caractère exponentiel de l'aide systématique a malheureusement une limite. Cette limite, nous la connaissons, elle est purement budgétaire.

Ce n'est pas un scoop, vous l'avez lu dans le rapport, les libéraux ne suivront pas. En revanche, ils seront très attentifs aux éléments suivants. Premièrement, l'intervention auprès des autorités fédérales, dans le souci, pour le moins, du respect de la Constitution. Quand bien même nous ne voterons pas ce projet de motion amendée, il n'empêche que, non seulement au niveau de notre groupe, mais à celui du Parti libéral, nous suivrons cela de très près en vue d'une modification rapide et certaine de la position confédérale concernant les NEM.

Autre élément, il est bien de solliciter une intervention auprès des autorités cantonales pour qu'elles appliquent la Constitution helvétique, mais, à notre avis, c'est déjà fait. Dès lors, nous ne pouvons pas, en tout cas nous, libéraux, demander aujourd'hui que le Conseil administratif intervienne auprès des autorités cantonales pour aller au-delà des exigences de la Constitution. Or c'est précisément ce qui est demandé à la fin de la deuxième invite, sous les quatre petits points de la page 14: a), b), c), d). Je n'y reviens pas, vous les avez tous sous les yeux: la préparation des repas, la mise à disposition de vélos, des ateliers de rencontre et des logements diversifiés. Là, c'est clair, nous ne pouvons pas vous suivre.

Un autre élément concerne la troisième invite, «demander au Service social de la Ville de se coordonner avec le Canton et les associations». Là encore, M. le maire nous dira que ses services s'y sont déjà particulièrement intéressés. Certes, il reste à faire, car c'est toujours évolutif dans ce genre de cas, mais, si vous me permettez l'expression, vous enfoncez une porte ouverte...

Le dernier élément concerne la quatrième invite, «mettre sur pied durant une journée des assises portant sur ce thème». C'est le seul point sur lequel nous étions prêts à voter, mais c'est trop vague. On ne dit pas qui participera à ces assises, comment elles seront organisées, si un représentant de la Confédération sera présent, si les autorités cantonales seront invitées, voire, sous respect de l'anonymat, des NEM ou leurs représentants. Nous l'ignorons et la phrase: «mettre sur pied durant une journée des assises portant sur ce thème», me paraît particulièrement creuse – je m'en excuse auprès des auteurs de ce texte.

Je me permets de rappeler qu'au niveau de la Confédération, pendant de nombreuses journées, tant le Conseil national que le Conseil des Etats ont eu ces assises. Nous en connaissons les résultats, ils ne sont certainement pas à la hauteur de ce que nous pourrions attendre et, en tout état de cause, de ce que la Constitution confédérale aurait pu attendre. Dont acte. Je suis comme vous, je le déplore, mais l'invite, beaucoup trop vague, mériterait d'être précisée. Le cas échéant, nous serons avec vous, Monsieur Grand, pour participer à ces assises, mais commencez par mieux les définir! Madame la présidente, je me permets de regarder M. Grand, parce qu'il est très intrinsèquement concerné.

Je souhaite encore vous dire, Mesdames et Messieurs, et ce sera mon dernier mot: ne confondez pas la position qui sera sans doute défendue tout à l'heure par l'Union démocratique du centre avec celle que je viens de vous exposer, ce n'est pas du tout la même chose! Nous sommes parfaitement conscients du problème des NEM, mais nous sommes également conscients que la loi – en tout cas l'article 12 de la Constitution – est très largement observée, voire au-delà, au niveau de notre Canton. Ne demandons pas plus, mais respectons au moins ce minimum vital! C'est le cas pour la Ville et M. le maire le confirmera sans doute très volontiers.

M. Pierre Rumo (T). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Parti du travail était signataire de cette motion par l'intermédiaire de ma collègue M^{me} Hélène Ecuyer. NEM, quel vilain mot, pour non-entrée en matière! Je me demande ce que pourrait dire le grand linguiste Noam Chomsky sur le fait de donner à des êtres humains ce nom de NEM... Ce terme est affreux pour dire non-entrée en matière sur des dossiers de demande d'asile, parfois même après plusieurs années, de la part des autorités fédérales.

Après plusieurs années de séjour dans notre pays, ces personnes se retrouvent, pratiquement du jour au lendemain, sans logement ni moyens de se nourrir. Cette motion est tout à fait opportune et, contrairement au préopinant libéral, les invites du texte amendé par la commission sociale et de la jeunesse me paraissent tout à fait acceptables, car la Ville de Genève peut faire un effort en cette matière. Ne l'oublions pas: nous avons non seulement les personnes frappées dès le départ d'une décision de non-entrée en matière sans que leur demande ait fait l'objet d'un examen approfondi, mais également tous les autres requérants déboutés qui, finalement, se retrouvent dans la même situation.

Que font tous ces gens? Ils restent en Suisse et deviennent des clandestins. Je félicite du reste M. Grand pour les annexes de son rapport M-477 A, notamment les schémas établis par l'Hospice général. Nous y lisons très clairement qu'une décision de non-entrée en matière est prise lorsque le requérant «n'a pas de documents d'identité et ne peut le justifier par des raisons valables».

Or comment des personnes sans moyens d'identification pourraient-elles par la suite quitter facilement le pays? Un autre schéma de l'Hospice général montre que l'entrée en force d'une décision de non-entrée en matière les oblige à «quitter la Suisse de leurs propres moyens dans les plus brefs délais». Nous pouvons nous poser la question alors que les autorités suisses n'arrivent pas à renvoyer dans leur pays des gens munis d'un passeport ou d'une carte d'identité. On voudrait donc que ces gens sans pièce d'identité quittent plus facilement la Suisse et rejoignent je ne sais quel pays, l'Italie, l'Espagne ou la France...

Nous ne devons pas nous leurrer, le nombre de clandestins augmente considérablement pratiquement chaque jour dans notre ville, à cause de la politique fédérale menée par M. Blocher. Il faut quand même nommer le responsable du Département fédéral de justice et police, car c'est lui qui a initié un certain nombre de décisions encore plus négatives à l'égard des requérants d'asile. J'avais posé deux questions orales à M. le maire, en novembre 2004 et en novembre 2005, au sujet de ces requérants dont la demande avait été rejetée dès le départ. Je crois me souvenir que M. Tornare m'avait promis une réponse écrite.

Pour en revenir au rapport de M. Grand, il me semble, contrairement à l'avis d'un préopinant, que toutes les invites de la motion amendée doivent être votées par notre Conseil municipal, notamment la mise sur pied durant une journée d'assises portant sur ce thème. Cette proposition me paraît tout à fait valable, à la différence de ce que pense le préopinant libéral. Cela pourrait coûter quelque argent à notre municipalité, c'est vrai, mais la décision de la Ville de Genève d'organiser de telles assises pourrait intéresser d'autres villes de Suisse.

Par conséquent, le Parti du travail votera la motion amendée par la commission, parce que, pour lui, au contraire de M. Reynaud, les assises ne se limitent pas au

parlement fédéral... Ce dernier a pris récemment des positions très négatives à l'encontre des étrangers – et pas seulement des requérants d'asile – ce qui a motivé le lancement de deux référendums contre les modifications apportées à la loi sur les étrangers et à celle sur l'asile.

A cette occasion, les Chambres fédérales ont subi, me semble-t-il, les pressions de M. Blocher et elles ont suivi de manière très mécanique ses positions. A mon avis, même le Parti démocrate-chrétien a été surpris par le vote de certains de ses parlementaires de Suisse alémanique, qui ont adopté sans trop réfléchir les positions de M. Blocher. Je le répète, le Parti du travail acceptera ce soir cette motion M-477 amendée et il vous encourage à la voter à une très large majorité.

La présidente. La question ayant été posée, je vous signale que nous mènerons à terme le débat sur cet objet, car il n'est pas question de le reporter à un mois plus tard. Par conséquent, nous irons jusqu'au bout des six interventions annoncées. Voici même un septième orateur inscrit...

M. René Grand, rapporteur (S). Je voudrais simplement bien préciser que cette motion et le travail de la commission sociale et de la jeunesse s'inscrivent dans le cadre de la dignité humaine. Quand je lis l'article 12 de la Constitution fédérale – «quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine» – comme socialiste, je dois rétorquer à mon préopinant libéral que la dignité humaine, c'est considérer que l'autre vive comme soi-même.

Si on crée un apartheid, ici à Genève, en estimant que recevoir des sandwiches dans un sac en plastique, c'est conforme à la dignité humaine, on n'est plus du tout sur la même planète. Je suis très fâché contre les libéraux aujourd'hui. En effet, ils reprennent exactement les mêmes arguments qu'hier soir à propos de Reconvilier: «Oui, nous sommes tout à fait d'accord. C'est très bien et très important de soutenir les grévistes de la Boillat, à Reconvilier, mais nous ne mettons pas un sou... Et, ce soir, nous sommes d'accord avec la dignité humaine, mais nous ne voulons pas entrer en matière parce que cela va trop loin...» Je refuse ces arguments, en tant que socialiste, car ce n'est pas conforme avec la dignité humaine. J'ai dit! (*Applaudissements.*)

M. Guy Dossan (R). Ce que je vais dire, encore une fois, ne plaira évidemment pas à M. Grand, mais il aurait peut-être dû attendre mon intervention

avant de faire sa petite envolée lyrique. En effet, ce genre de motion plonge malheureusement le Parti radical dans l'embarras. On le lit dans le rapport M-477 A: notre commissaire, qui devait avoir un doute quant à la décision à prendre, s'est abstenue en commission.

Nous sommes conscients de l'existence d'un problème, nous le comprenons bien, nous sommes tout à fait d'accord. Mais nous avons une difficulté, parce qu'il s'agit de quelque chose qui ne nous «regarde pas», si on peut dire. Le Canton agit déjà par l'intermédiaire de l'Hospice général et, comme l'a dit le préopinant libéral, la Constitution est respectée. Nous comprenons que l'on veuille aller un peu plus loin, mais pourquoi est-ce toujours à la Ville de Genève de le faire?

En effet, la Ville de Genève veut toujours faire plus que ce qui se fait déjà et cela nous pose, non un cas de conscience, mais un réel problème. Nous pourrions peut-être commencer par agir sur le parlement cantonal et le Conseil d'Etat et voir ensuite ce qui se passera. Je vous le rappelle tout de même, le Conseil d'Etat est maintenant de votre côté et nous devrions, semble-t-il, avancer plus facilement.

La première invite de la motion nous pose problème. En effet, avec le référendum lancé par vos partis – qui a toutes les chances d'aboutir – on laissera le peuple se prononcer sur cette question. Cette première invite nous paraît donc quelque peu inutile ou en avance sur le temps. Vous avez rajouté des invites en commission, c'est bien, mais au sujet de la cuisine, je vous rappelle que ces gens n'ont pas forcément tous le même mode de vie. Il faudra régler cet aspect logistique, qui n'est pas, et de loin, une peccadille, puisqu'ils ne viennent pas de pays totalement identiques. S'ils ne s'entendent pas forcément tous, que se passera-t-il alors? On risque, en voulant résoudre un problème, d'en créer d'autres plus importants. Je me trompe peut-être, mais le remède pourrait être plus dangereux que le mal.

Vous me direz qu'il faut essayer pour voir. Il est vrai que nous, radicaux, nous étions un peu gênés lors de notre caucus, mais nous voterons ce soir contre cette motion, parce que nous pensons, comme je l'ai dit, que le peuple donnera son avis dans très peu de temps concernant la première invite. Quant aux autres invites, à notre point de vue, en voulant plus, nous nous substituerions à ce qui se fait déjà. Nous pouvons faire ce genre de choses, mais ce n'est pas le moment à Genève, ni vraiment dans nos prérogatives. (*Applaudissements.*)

M. Lionel Ricou (DC). Certains considèrent qu'un bol de soupe et un bon de 15 francs le week-end sont suffisants pour vivre dignement. D'autres, au rang desquels le Parti démocrate-chrétien, estiment qu'il est indigne de laisser des personnes vivre dans ces conditions dans nos quartiers.

Le projet de motion proprement dit est en deux parties. La première consiste à intervenir auprès des autorités fédérales et là, la municipalité est parfaitement à même de décrire les conditions de vie de ces personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière. En effet, la municipalité a un certain nombre d'acteurs dans les quartiers, contrairement à la Confédération, qui, jusqu'à ce jour, n'a pas d'assistants sociaux aptes à témoigner de la situation désespérée de ces personnes.

La deuxième invite contient des propositions concrètes pour améliorer le sort de ces personnes, dont le nombre va grandissant – à peu près un millier, selon le rapport. Mais il s'accroîtra encore si la nouvelle législation fédérale, combattue par référendum avec l'appui du Parti démocrate-chrétien genevois, est appliquée.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces mesures très concrètes, qui concernent la cuisine et la mobilité, parce que nous voulons entendre le magistrat. Nous aimerions savoir où en est le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement et suggérer au magistrat de demander aux unités d'action communautaire (UAC), ces acteurs de proximité, de proposer des projets d'encadrement et d'occupation pour ces NEM.

Voilà, Madame la présidente, nous avons voulu faire court. Nous soutenons cette motion et nous attendons avec impatience les explications du magistrat.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Ce matin, je récoltais des signatures au marché de Carouge pour les référendums dont il a été question. Il y avait peu de monde ce mercredi matin, des gens âgés en général. Parmi les premières rencontres, une personne d'un peu moins de 80 ans me dit: «Je suis non seulement pour ce que M. Blocher fait voter au parlement suisse, mais je trouve qu'il ne va pas assez loin. D'ailleurs, je pense que Hitler avait la bonne voie...» Je suis resté stupéfié.

Peu après, un monsieur de 83 ans, en pleine forme, binationnel, un Français de Grenoble mais Genevois, me dit: «Je sais pourquoi je signe, j'ai fait deux ans à Buchenwald.» Et il ajoute: «Je suis tétanisé de voir ce que le fascisme rampant est en train de faire en Suisse, en France et en Italie. Cela a commencé ainsi à l'époque.»

Le peuple devra se prononcer sur nos référendums. Nous les perdrons peut-être, d'ailleurs, parce que, dans la situation actuelle, demander les droits de l'homme n'est pas à la mode. Le référendum ne porte pas sur le sujet que nous traitons ce soir, Monsieur Dossan, à savoir les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière dont on n'étudie même pas les demandes. Mais le référendum concerne des gens qui n'ont commis aucun délit et qu'on pourra mettre jusqu'à deux ans en prison.

Le peuple se prononcera aussi sur le fait que, dorénavant, un réfugié qui n'aura pas été demander gentiment à ses bourreaux, dans son pays, un passeport en règle et tamponné n'obtiendra plus jamais le droit d'asile en Suisse. C'est la fin de l'asile. Est-ce que les Juifs cherchant refuge pendant la Seconde Guerre mondiale allaient demander aux nazis un passeport valable pour entrer en Suisse? (*Exclamations.*)

Il ne s'agit pas de personnes qui abuseront demain, comme les libéraux le disent: «On ne vote pas cette motion parce que certains vont profiter demain...»

C'est un problème de dignité. Nous demandons simplement à la Ville de faire ce qu'il faut pour protester contre la négation totale des droits humains qui envahit maintenant toute l'Europe, et la Suisse en particulier. C'est inimaginable, les mêmes parlementaires qui ont voté ces lois éalisaient M. Blocher il y a trois ans, tout en disant qu'ils n'accepteraient jamais ses propositions. Mais aujourd'hui ils votent ces mêmes lois tranquillement... Une dégradation morale se met insidieusement en place. Elle pénètre toute les couches de la population et, en période de difficultés financières et de chômage accru, il est vrai que ça marche. Nous nous en apercevons en discutant avec les gens lors des récoltes de signatures pour les référendums.

Ce soir, notre problème est un problème de dignité. M. Ricou a exprimé les quelques idées que nous pouvons donner à la Ville pour permettre à ces gens de manger dignement. Nous ne demandons pas plus d'argent, mais la dignité, et qu'ils puissent au moins se préparer à manger eux-mêmes. Ils étaient logés dans les baraquements de Cointrin par l'Hospice général. Nous avons procédé à l'audition des responsables de cette institution et nos questions précises les ont aidés à comprendre qu'il valait mieux déplacer ces réfugiés, qui sont actuellement à Loëx. Ce n'est pas brillant, mais beaucoup mieux tout de même.

Nous ne respectons pas la dignité des gens en les condamnant à l'inactivité. Mais si nous les occupons intelligemment, cela ne coûtera pas beaucoup. Voter les propositions issues du travail de la commission revient à reconnaître les droits des gens qui vivent à côté de nous, quels qu'ils soient. Il n'y a pas d'abus à craindre en la matière.

Relisez Hannah Arendt, lorsqu'elle explique comment on a pu tuer des gens comme du bétail dans les camps de concentration. On a simplement commencé par les dépouiller de tous les droits humains, dont celui de travailler, en les chassant de leur emploi, en fermant leurs magasins. A partir de là, il nous est aussi tout à fait possible de dire: «Après tout, ces gens à côté de nous ne sont pas de vrais humains, mais des NEM.» Un tampon administratif le confirmera: ils n'existeront plus pour nous...

Une telle dérive est inacceptable et Genève se doit, puisqu'elle est la ville des droits de l'homme – on s'en vante assez! – d'afficher son désaccord. Les UAC peuvent très bien, comme l'a dit M. Ricou, proposer et développer des projets. Nous avons déjà quelques expériences qui marchent bien en guise de référence.

Enfin, je fais confiance au Conseil administratif pour l'organisation d'une journée d'assises sur ces personnes à qui l'on refuse le droit même d'exister et d'être prises en compte. Il a déjà mis sur pied des journées d'étude dans bien d'autres domaines, avec des conférenciers d'ici ou d'ailleurs et des groupes de travail et de réflexion. Ainsi, la Ville de Genève sera en pointe en Suisse pour poser ce problème, et elle a le droit de dire comment traiter dignement des gens que Berne a décidé de mettre à la poubelle. (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, maire. A Berne, un certain nombre de Ponce Pilate se lavent les mains et renvoient les problèmes aux cantons et, surtout, aux communes. C'est vrai, Monsieur Mino, l'esprit de Pilet-Golaz, ce conseiller fédéral ouvertement pronazi pendant la Seconde Guerre mondiale, n'est malheureusement pas mort et il hante encore certains dans ce pays.

On m'a demandé d'être concret ce soir. Nous ne pourrons pas éviter de reparler de toutes ces questions, puisque j'accepte, Monsieur Mino, la proposition de mettre sur pied très rapidement des assises – appelez-les comme vous voulez! – à savoir une ou deux journées d'étude, comme nous le faisons dans le domaine de la petite enfance, par exemple. J'accepte le principe d'intervenants d'ici et d'ailleurs, comme vous l'avez dit. Nous pourrons le faire avec la Plate-forme de coordination contre l'exclusion et ses groupes de travail, ainsi qu'avec la Coordination asile. Je demanderai dès demain à Véronique Pürro de mettre en application une décision du Conseil administratif.

Je ne reprendrai pas – M. René Grand m'a coupé l'herbe sous les pieds, comme pour le parc Gourgas... – tout ce qui est fait, mais je le compléterai peut-être. Le Service social participera, avec le Canton et au plus haut niveau de décision, au travail d'un comité présidé par M. Etienne, du Département de la solidarité et de l'emploi, comme il s'appelle maintenant, qui dépend de François Longchamp. Ce groupe de suivi prépare toutes les décisions de la délégation du Conseil d'Etat aux réfugiés. Nous y sommes donc associés et, je peux vous le dire, Monsieur Ricou, la coordination avec le Canton est efficace.

Monsieur Grand, vous avez parlé des logements de la Voie-des-Traz. Bien évidemment, ils n'étaient pas acceptables et le Service social, comme le Canton, a demandé la fermeture de ces baraquements insalubres, qui manquaient d'hygiène. Nous avons trouvé d'autres solutions et les NEM ont été déplacés, vous l'avez dit.

Vous avez mentionné, Monsieur Ricou, les 15 francs pour le week-end. C'est vrai, c'est un peu maigrichon, et il conviendrait de revoir la possibilité, pour ces personnes malheureuses, d'accéder éventuellement à des paniers garnis beaucoup plus étoffés.

Pour les déplacements, le Canton est entré en matière sur la mise à disposition de cartes de bus. Il faudra voir si les communes et la Ville de Genève pourront aussi, dans un avenir très proche, Monsieur Mino, aborder la question.

Concernant les ateliers de travail, je peux vous annoncer ce soir que leur faisabilité est actuellement étudiée avec les UAC du Service social de la Ville de Genève. En outre, nous sommes en partenariat avec le Centre social protestant (CSP), vous devez le savoir, Monsieur Ricou, puisque vous y travaillez... (*Dénégation de M. Ricou.*) Vous n'y travaillez plus? Bien, reste que nous allons donc de l'avant.

Nous pouvons vous dire que nous essayons de modérer les effets maléfiques d'une politique, comme je vous le disais en introduction, de Ponce Pilate fédéraux. Monsieur Mino, je ne voudrais pas que vous soyez découragé par des propos de gens très extrémistes, comme ceux que vous avez entendus ce matin au marché, car, heureusement, certaines personnes sortent du lot.

Dernièrement, nous avons inauguré un lieu proche de la rue de Carouge, avec une crèche pour enfants de requérants gérée par mon département et un restaurant qui a été entièrement subventionné par le secteur privé, grâce à l'argent d'un banquier – voyez, tout à l'heure, certains m'ont reproché d'avoir envoyé quelques piques aux banques... Ce banquier appartient à une grande famille protestante genevoise et à la question: «Monsieur, pourquoi avez-vous donné autant d'argent, c'est remarquable, à cette institution en faveur des requérants?», il m'a répondu: «Je me souviens que mes ancêtres, lors du second Refuge, étaient aussi des NEM et je ne comprends pas pourquoi, à l'heure actuelle, dans une grande partie de la population, il y a cet état d'esprit. C'est aussi les NEM, à une certaine époque, qui ont fait Genève.» (*Applaudissements.*)

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je dois dire que les propos du maire et ceux de M. Mino m'ont beaucoup touchée. Je constate, n'ayant pas participé aux travaux de la commission sociale et de la jeunesse, que les propositions faites sont en définitive relativement minimalistes et très raisonnables. C'est une première constatation et, bien entendu, nous les soutiendrons. Une de mes collègues reprendra plus en détail certains points.

Personnellement, j'aimerais revenir plutôt sur deux principes qui devraient présider au débat autour de ces questions-là et nous guider dans cette enceinte.

Il s'agit, d'une part, du principe de solidarité et, d'autre part, du principe de responsabilité. De quoi parlons-nous et qu'est-ce que cela signifie? Je parle en connaissance de cause de personnes qui n'ont pas eu d'autre choix que de quitter leur pays, où la guerre a éclaté et où il n'y a tout simplement plus d'espoir ni de projet d'existence. A mon avis, nous n'avons plus à nous poser la question de savoir ce que nous faisons avec des personnes dans cette situation. Nous devons d'abord les écouter et compatir avec elles, c'est le principe de solidarité.

Dans un deuxième temps, il y a le principe de responsabilité, qui veut qu'on essaie de trouver une solution. Mais cette solution ne vient pas de Berne, nous l'avons déjà dit, puisqu'il n'y a absolument aucune gestion de l'asile. Au contraire, on laisse faire les choses et mon indignation est énorme, parce que non seulement les droits élémentaires des personnes sont bafoués, mais, en plus, on ne respecte pas les conventions qu'on a signées, notamment la Convention de 1951 sur les réfugiés. A plusieurs reprises, le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) a tancé vertement la Suisse pour avoir transgressé tous ses engagements.

A partir de là, je pense qu'il n'y a pas à pinailler sur des histoires de minimum de dignité. Nous n'avons pas de quoi être fiers, ici même à Genève, berceau des Conventions de Genève, alors que nous envoyons des délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur le terrain et des délégués du HCR travailler auprès des réfugiés ailleurs, en nous disant que cela ne nous concerne pas puisque ce n'est pas chez nous... Mais bien sûr, cela nous concerne!

Je me demande vraiment dans quelle mesure il ne serait pas de la responsabilité d'une Ville comme Genève, berceau de ces conventions, qui a toujours voulu être une terre d'asile, de franchir l'étape suivante, et si le moment n'est pas venu d'entrer en résistance. Nous avons affaire à des lois iniques et, comme Antigone autrefois a refusé de se plier à des lois iniques, je demande à cette assemblée et à la Ville de réfléchir sérieusement à entrer à notre tour en résistance. (*Applaudissements.*)

M. Marc-André Rudaz (UDC). Ce soir, dans cette ville de Genève, je suis à nouveau le représentant du parti des vilains méchants petits canards... (*Exclamations.*) Nous sommes des fascistes, nous sommes des extrémistes de droite, nous sommes vraiment des salopards! Mais, avec l'acceptation de cette motion, votre politique, Mesdames et Messieurs, signifie une chose: de quelque continent que vous veniez, en tant que NEM, en ville de Genève, on vous aidera et vous serez nourris et logés! Nous avons déjà dit que nous soutenions les vrais réfugiés politiques, mais NEM veut dire, pour nous, faux réfugiés politiques, qui viendront chez nous de toute la Suisse. Vous vous plaignez que la Confédération se décharge sur le Canton... Eh bien! nous les aurons dans notre commune, où il y a de plus en plus de difficultés.

Je comprends très bien le problème de la dignité humaine au niveau des personnes, mais s'il suffit de déchirer son passeport et de venir en Suisse pour être entretenu, alors, pour notre part, nous ne sommes plus d'accord. Vous êtes, vous, des humanistes, nous, nous essayons d'être des pragmatiques. Traitez-nous d'Adolf Hitler ou de ce que vous voulez, mais nous sommes le seul parti qui défend encore, par le refus d'entrer dans l'Europe, la population au niveau du droit d'initiative et de référendum! Nous vous demandons du pragmatisme.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je voudrais simplement répondre à ce qui vient d'être dit à propos de pragmatisme. Vous étiez là, Monsieur Rudaz, quand la commission sociale et de la jeunesse, en étudiant cette motion, a constaté les effets au niveau sanitaire de la mise à la rue de 600 personnes. On ne sait absolument pas comment elles seront soignées, si elles ont des maladies ou non, et si cela peut être contagieux pour la population genevoise. Je ne vois pas en quoi vous êtes pragmatiques et en quoi les lois votées à Berne sont pragmatiques, au-delà du fait qu'elles sont inhumaines.

M. Didier Bonny (DC). Je réagis aux propos de M. Rudaz, vous lui transmettez, Madame la présidente. Une lecture attentive de la motion – et pourtant M. Rudaz a participé aux travaux de la commission sociale et de la jeunesse – montre que les deux premières invites demandent simplement au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités fédérales et cantonales, puisque c'est d'elles que cela dépend. Il n'est en aucun cas question de dire à tous ces requérants de venir en Ville de Genève. Ce n'est pas du tout cela. Les deux points qui concernent directement la Ville de Genève demandent au Service social de se coordonner avec le Canton et les associations concernées pour venir en aide à ces personnes et, comme il a été dit tout à l'heure, de mettre sur pied durant une journée des assises portant sur ce thème.

Les propos de M. Rudaz me dérangent particulièrement quand il part du principe que ces gens, avant d'entrer chez nous, ont déchiré leurs passeports pour ne plus avoir de documents d'identité. On appelle cela un procès d'intention, et c'est inacceptable. Enfin, si M. Rudaz se traite lui-même de vilain petit canard, pour ma part, je lui dis simplement de faire attention à la grippe aviaire... (*Rires et applaudissements.*)

M. Marc-André Rudaz (UDC). Dans notre parti, nous sommes d'accord avec les règles de la Confédération, établies pour soutenir la majorité de la population de ce pays. Si, dans tous les pays du monde, les présidents, les ministres et les

responsables locaux s'occupaient des problèmes de leurs communautés, nous n'en serions pas là. Il y a quasiment 1 million de personnes en dessous du seuil de pauvreté dans ce pays et je ne sais pas où vous voulez aller, mais nous, nous ne vous suivrons pas. Nous essayons de défendre le futur de nos enfants et des enfants d'étrangers scolarisés avec eux. Notre pays n'est pas comme l'Australie et l'Argentine, qui peuvent accueillir des milliers de personnes. Nous l'avons dit, nous soutiendrons les réfugiés politiques, mais nous refusons l'entrée en matière pour les faux... (*Exclamations.*)

Vous avez parlé tout à l'heure des problèmes de santé pour la population. Des personnes ici savent aussi bien que moi que des milliers, voire des dizaines de milliers de clandestins sont dans cette ville. Ils ne sont pas des NEM, ils n'ont pas demandé l'assistance, mais ils travaillent très dur pour des petits revenus. Ce sont des êtres humains et je les trouve très forts, tandis que, là, on a vraiment affaire à des bandes qui viennent se faire entretenir par notre population.

Or les actifs sont de moins en moins nombreux par rapport aux personnes qui ne travaillent pas, le taux de chômage est très élevé et il y a de plus en plus de retraités. Je demande que vous défendiez nos populations, Mesdames et Messieurs. Vous dites que les NEM ne sont pas soignés, mais vous savez très bien que c'est faux. Tous les sans-papiers savent où aller se faire soigner, parce qu'il y a des soins minimaux de base en Suisse, et à Genève en particulier. Des sans-papiers, j'en connais peut-être plus que vous, et il faut arrêter de prendre les gens pour des imbéciles. (*Exclamations.*)

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Rudaz, deux mots... Je comprends votre raisonnement, mais je ne le partage pas. Je vais faire de la maïeutique, comme Socrate, et vous poser une question: votre parti, puisque vous avez parlé de votre parti, soutient-il la population suisse dans le domaine social? Non, vous ne votez jamais l'accroissement des prestations sociales, mais vous les réduisez, soit à Berne, soit au niveau cantonal, soit en Ville de Genève. Je ne vous ai jamais vu proposer des prestations sociales ni leur augmentation en faveur de la population que vous prétendez soutenir. Oui ou non? Vous ne l'avez jamais fait.

Ensuite, je n'ai jamais entendu votre conseiller fédéral préféré soutenir les travailleurs de Reconvilier, parmi lesquels il y a pourtant beaucoup de Suisses. C'est joli de parler comme vous le faites, mais il faudrait peut-être mettre vos paroles en accord avec vos actes. (*Applaudissements.*)

M. Marc-André Rudaz (UDC). Monsieur le maire, nous sommes nombreux dans ce pays, alors, c'est vrai, nous parlons beaucoup de Confédérés. A Genève,

cette vision politique des choses est peut-être moins répandue. Nos parents et nous-mêmes, nous avons toujours travaillé très dur pour gagner très peu. Nous savons très bien que, sur la durée, trop de social causera l'effondrement de notre système. Vous êtes peut-être des optimistes, moi, je ne le suis pas. La vie est un combat.

Allez en Amérique du Sud, en Asie, voyez comment les gens vivent et travaillent! Nous devons défendre le social de base, c'est-à-dire l'AVS et l'AI. Nous ne sommes pas pour l'accroissement du social, parce qu'il va vers la déstructuration de notre système. Genève devient de plus en plus une ville d'assistés. Moi-même, j'ai été malade et je me suis posé la question: est-ce que je laisse tout tomber pour aller me faire entretenir par la Ville et le Canton, ou est-ce que je continue à me battre? Soit je me lève le matin, je vais travailler, je lutte... Ou alors je vais au bistrot... (*exclamations*) ... je bois toute la journée et je me laisse entretenir par la société... Nous défendons le social de base, mais l'accroissement du social, non, nous n'en avons plus les moyens. Nous sommes un pays, un Canton et une Ville endettés.

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Un discours avec si peu d'humanité me choque toujours, personnellement. Dans ce sens, je remercie M^{me} Contat Hickel, M. Mino, M. Ricou, de leurs propos, des propos tenus par les rangs de la gauche, ma foi... Mais cela se passe ainsi, nous le savons en tout cas au groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), où nous sommes pour la solidarité et les valeurs humaines avant celles de l'argent.

Madame la présidente, vous appellerez à M. Rudaz qu'une personne illégale, en cas de procédure administrative contre elle, risque deux ans de détention administrative. Ce n'est pas un emprisonnement à proprement parler, mais un enfermement très coûteux pour la collectivité.

Vous parlez d'argent, Monsieur Rudaz, et nous y revenons. Je vous le signale au passage, c'est bien M. Blocher, de votre parti, qui a demandé la prolongation du temps de détention. Il faut savoir que pour moins d'une année, cela revient à plus de 80 000 francs par personne, ce qui est très cher. Une formation est beaucoup moins élevée, même sur six mois. La question est donc de savoir où nous mettons l'argent. Soyons plus humains, merci!

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 41 oui contre 18 non (3 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- intervenir auprès des autorités fédérales pour dénoncer les nouvelles mesures qui frappent les requérant(e)s d’asile débouté(e)s d’avance par une décision de non-entrée en matière et demander leur abrogation, de concert avec l’initiative de l’Union des villes suisses;
- intervenir auprès des autorités cantonales pour qu’elles appliquent la Constitution helvétique et subviennent, de manière respectueuse des droits humains élémentaires, aux besoins de ces personnes laissées volontairement à l’abandon, notamment
 - a) en mettant une cuisine à la disposition des personnes frappées de non-entrée en matière souhaitant préparer elles-mêmes leurs repas,
 - b) en leur donnant la possibilité de se déplacer, entre autres à vélo,
 - c) en ouvrant des ateliers de rencontre et en proposant des activités dédramatisées symboliquement sur le modèle du Caré ou de la Ville de Zurich,
 - d) en proposant des logements diversifiés autres que les baraquements de la Voie-des-Traz (mise à disposition des abris de protection civile);
- demander au Service social de la Ville de se coordonner avec le Canton et les associations concernées pour venir en aide à ces personnes;
- mettre sur pied durant une journée des assises portant sur ce thème.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

9. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-591, de MM. Jean-Charles Lathion, Thierry Piguet, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Olivier Coste, Marc Dalphin, M^{me} Vera Figurek, M. Pierre Maudet, M^{me} Annina Pfund, MM. Pascal Rubeli, Vincent Schaller, M^{mes} Marie-France Spielmann, Nelly Hartlieb et M. François Gillioz: «Pour l’harmonisation des critères déterminant les contrats des directeurs et directrices de théâtre»;

- M-592, de *M^{me} Nicole Bobillier, M. Gérard Deshusses, M^{me} Alexandra Rys et M. Didier Bonny*: «Pour une comptabilité analytique à la FASe»;
- M-593, de *M^{mes} Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio*: «Remplacement systématique, parmi le personnel de l'administration municipale et les associations subventionnées par la Ville de Genève, de toutes les personnes absentes pour deux mois ou davantage pour raison de maternité, adoption ou obligation militaire»;
- M-594, de *M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno et Martine Sumi-Viret*: «L'information sur «J'y vis, j'y vote» et sa concrétisation n'est pas le cadet de nos soucis!»;
- M-595, de *MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Gérard Deshusses, M^{mes} Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Frédérique Perler-Isaaz*: «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables»;
- M-596, de *M^{me} Marguerite Contat Hickel, MM. Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, François Gillioz, Alpha Dramé, Olivier Norer, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Gisèle Thiévent, MM. Alain Dupraz et Roman Juon*: «Téléphonie mobile et danger pour la santé»;
- M-597, de *M^{mes} Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, David Metzger, M^{me} Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M^{mes} Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquer Grecuccio*: «Pour une vraie retraite!»;
- M-598, de *M^{mes} Monique Cahannes, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Gérard Deshusses et Patrice Reynaud*: «La pointe de la Jonction: tu tires ou tu pointes»;
- M-599, de *M. Robert Pattaroni, M^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et M^{me} Odette Saez*: «Pour une gestion centralisée des postes de l'administration de la Ville de Genève»;
- M-600, de *M^{me} Véronique Elefant-Yanni*: «Des stations de vélos en libre-service»;
- M-601, de *MM. Pierre Maudet, Marc Dalphin, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Vera Figurek, M. François Gillioz, M^{me} Nelly Hartlieb, MM. Pascal Rubeli, Jean-Charles Lathion, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Marie-France Spielmann,*

Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Vincent Schaller, Gérard Deshusses, Thierry Piguet, Guy Dossan et M^{me} Annina Pfund: «Pour une prise en charge équitable des frais des locaux des écoles de musique officielles genevoises»;

- M-602, de *MM. Roman Juon, Jean-Louis Fazio, Thierry Piguet, Gérard Deshusses, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Monique Cahannes*: «Cours de gymnastique au parc des Bastions»;
- R-89, de *MM. Gérard Deshusses, Jean-Charles Rielle, Olivier Norer, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Frédérique Perler-Isaaz*: «Particules fines et santé publique: pour une action rapide».

10. Interpellations.

La présidente. J'annonce l'interpellation suivante:

- I-148, de *M. Roman Juon*: «Magasins de la Vieille-Ville transformés en bureaux: ça suffit!»

11. Questions écrites.

La présidente. Les questions écrites suivantes ont été déposées:

- QE-212, de *M. Jacques Mino*: «Où en sont les finances du stade de la Praille?»;
- QE-213, de *M^{me} Véronique Elefant-Yanni*: «Protection des Genevois contre la pandémie grippale»;
- QE-214, de *M. Simon Brandt*: «Livraison écomobile des ordres du jour du Conseil municipal: quels sont les critères d'attribution?»;
- QE-215, de *M. Simon Brandt*: «Fermage de la Potinière»;
- QE-216, de *M. Mathias Buschbeck*: «Parking et aménagements extérieurs de l'école et de la crèche des Ouches»;
- QE-217, de *M. Roman Juon*: «Terminons le site de l'Alhambra!».

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5198
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5198
3. Pétitions.	5198
4. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 juin 2004 en vue de l'ouverture de trois crédits d'étude pour un montant total de 290 000 francs:	
– un crédit de 100 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 8, sur la parcelle 42, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;	
– un crédit de 80 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 11, sur la parcelle 7738, feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité;	
– un crédit de 110 000 francs, destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble d'habitation situé rue de l'Industrie 12, sur la parcelle 44, feuille 71 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-353 A)	5199
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour l'entretien, la rénovation et l'agrandissement du parc Gourgass» (P-153 A)	5238
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 juin 2005, concernant la parcelle N° 2352, sise au 17, route du Bout-du-Monde, en vue de l'acceptation du projet conforme à la demande d'autorisation définitive de construire N° 99594 pour la construction d'un ensemble résidentiel de trois logements avec aménagements extérieurs dont la surface de plancher habitable est équivalente à 39,3% de la surface du terrain (PR-420 A)	5257
7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 août 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 746 000 francs destiné:	

- pour un montant net de 603 000 francs à la réalisation du réseau public d’assainissement du chemin William-Lescaze, déduction faite de la participation de l’Etat de Genève de 78 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d’assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 681 000 francs;
 - pour un montant de 1 143 000 francs au réaménagement du chemin William-Lescaze, entre la rue du Contrat-Social et le chemin du Nant-Cayla,
soit un montant brut total de 1 824 000 francs (PR-429 A) 5259
8. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d’examiner la motion de MM. Jacques Mino, Lionel Ricou, M^{mes} Sandrine Salerno, Hélène Ecuyer et Frédérique Perler-Isaaz, renvoyée en commission le 22 juin 2004, intitulée: «Une assistance digne pour toutes et pour tous (requérants d’asile)» (M-477 A) 5264
9. Propositions des conseillers municipaux 5308
10. Interpellations 5310
11. Questions écrites 5310

La mémorialiste:
Marguerite Conus